

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

2018





SOMMAIRE

Partie 1 : Contexte

Les objectifs du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

L'organisation de la pêche en France

La Fédération nationale (FNPF)

La Fédération départementale des Hautes-Alpes (FDAPPMA05)

Les Associations agréées des Hautes-Alpes

Le département des Hautes-Alpes

Les caractéristiques physiques

Les caractéristiques socio-économiques

Les axes de transports et communication

Le secteur touristique

Partie 2 : Le loisir pêche dans les Hautes-Alpes

Les milieux aquatiques et leurs populations piscicoles

Le réseau hydrographique

Les lacs

La retenue de Serre-Ponçon

Le patrimoine piscicole

La répartition des espèces

Les espèces piscicoles

Focus sur la truite fario

La gestion piscicole actuelle

Les différents publics-pêcheurs et leurs pratiques

Les différentes catégories de publics-pêcheurs

Les pratiques et techniques de pêches

Les effectifs de pêcheurs

L'accès au loisir pêche

Le droit de pêche

Les cartes de pêche

La réciprocité

La distribution des cartes de pêche

La réglementation

La surveillance





SOMMAIRE

Partie 3 : L'offre pêche dans les Hautes-Alpes

La diversité des pêches dans les Hautes-Alpes

- Pêcher les salmonidés
- Pêcher les carnassiers
- Pêcher la carpe
- Pêcher les cyprinidés

Les nouvelles tendances de la pêche

- Plus de modernisation
- La graciation
- De nouveaux publics par les parcours identifiés

L'animation, la promotion et la communication

- Les animations pêche
- La Cabane des pêcheurs
- Les événementiels du loisir pêche
- La communication externe

Partie 4 : Le tourisme pêche

Combien sont-ils ?

Qui sont ils ?

Les sites potentiels

Le réseau d'accueil et d'information touristique

Les hébergements

- Les hébergements qualifiés « pêche »

Un réseau de partenaires du tourisme pêche

- Partenariat avec Gîtes de France
- Le label Station verte

Les guides de pêche

L'enquête Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes





TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Organisation de la pêche en France	8
Figure 2 : Localisation des Hautes-Alpes sur la carte de France (Source ADET 05)	11
Figure 3 : Localisation des Hautes-Alpes sur la carte des départements limitrophes. (Source : ADET 05)	12
Figure 4 : Carte des bassins des Hautes-Alpes (Source : ADET 05)	12
Figure 5 : Carte du réseau hydrographique des Hautes-Alpes	15
Figure 6 : Recensement de la population 2010. (Source INSEE)	17
Figure 7 : Les moteurs du développement économique des bassins de vie de Hautes-Alpes (Source : DDT_05, Réalisation DDT_05).....	18
Figure 8 : Réseau de transport des Hautes-Alpes (Source Inddigo 2012)	20
Figure 9 : Podium des pays émetteurs de clientèle	22
Figure 10 : Dépense moyenne par jour et par personne. Hors transport pour venir dans le département. (Source : Département Hautes-Alpes).....	23
Figure 11 : Etude Netbooster, source : lechotouristique.com	23
Figure 12 : Etude Netbooster, source : lechotouristique.com	24
Figure 13 : Courbe de croissance de vente de carte de pêche.	28
Figure 14 : Figure de répartition des plans d'eau de 2 ^{ème} catégorie (Hautes-Alpes)	58
Figure 15 : Tranche d'âge des répondants à l'enquête « Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes »	75
Figure 16 : Catégorie socioprofessionnelle des répondants à l'enquête « Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes »	75
Figure 17 : Les techniques de pêche utilisées par les répondants à l'enquête « Pêcheurs de France et de Hautes-Alpes ».....	76
Figure 18 : Les embarcations des répondants à l'enquête « Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes »	77
Figure 19 : Période de pratique de la pêche. Enquête « Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes »	78
Figure 20 : Classement par intérêt, des moyens de communications utilisés par la fédération, pour les répondants à l'enquête.....	80



Tableaux

Tableau 1 : Liste des AAPPMA du département des Hautes-Alpes	11
Tableau 2 : Commune de plus de 2000 habitants. (Source : INSEE)	16
Tableau 3 : Evolution des produits pêche dans le département des Hautes-Alpes	27
Tableau 4 : Rivière de première catégorie (Hautes-Alpes)	50
Tableau 5 : Lacs de 1er catégorie (Hautes-Alpes)	51
Tableau 6 : Listes des parcours No Kill (Hautes-Alpes).....	51
Tableau 7 : Lieu et date des parcours lâchers attractifs en rivière (Hautes-Alpes) ..	53
Tableau 8 : Lieu et date des parcours lâchers attractifs en lac (Hautes-Alpes)	54
Tableau 9 : La montée en gamme des produits (Hautes-Alpes).....	56
Tableau 10 : Tableau plans d'eau de 2e catégorie (Hautes-Alpes).....	57
Tableau 11 : Secteur de pêche de la carpe de nuit (Hautes-Alpes).....	59
Tableau 12 : Vente de carte touristique 2015. (Source : FD Hautes-Alpes).....	63
Tableau 13 : Estimation de la vente de carte pour les non-résidents des Hautes Alpes	64
Tableau 14 : Capacité d'accueil touristique des Hautes-Alpes. (Source : Chiffres clés, 2014) ...	66
Tableau 15 : Répartition de l'hébergement marchand en % et en nombre de lits. (Source : Chiffres clés, 2014)	67
Tableau 16 : Répartition par bassin. (Source : Chiffres clés, 2014).....	67
Tableau 17 : Liste des hébergements pêche qualifiés	69
Tableau 18 : Liste des types d'animations pêche proposés dans le département des Hautes-Alpes	84
Tableau 19 : Liste des animations proposées aux scolaires pour la pêche et la protection du milieu aquatique	86
Tableau 20 : Calendrier des évènements pêche 2016	88





GLOSSAIRE

AAPPMA : Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
AFB : Agence Française de la Biodiversité
APADAEF : Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets
BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CA : Conseil d'Administration
CPMA : Cotisation Pour les Milieux Aquatiques
FDAPPMA : Fédération Départementale Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FNPF : Fédération Nationale de Pêche en France
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique
No-kill : Acte de relâcher un poisson en vie
PACA : Provence Alpe Cote d'Azur
PDPG : Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
PNE : Parc National des Ecrins
PNR : Parc Naturel Régional
SDDLDP : Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique



PARTIE 1



CONTEXTE

Ce document s'adresse aux élus, membres et salariés de la Fédération départementale de pêche des Hautes-Alpes ainsi qu'à l'ensemble des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Alpes.

LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

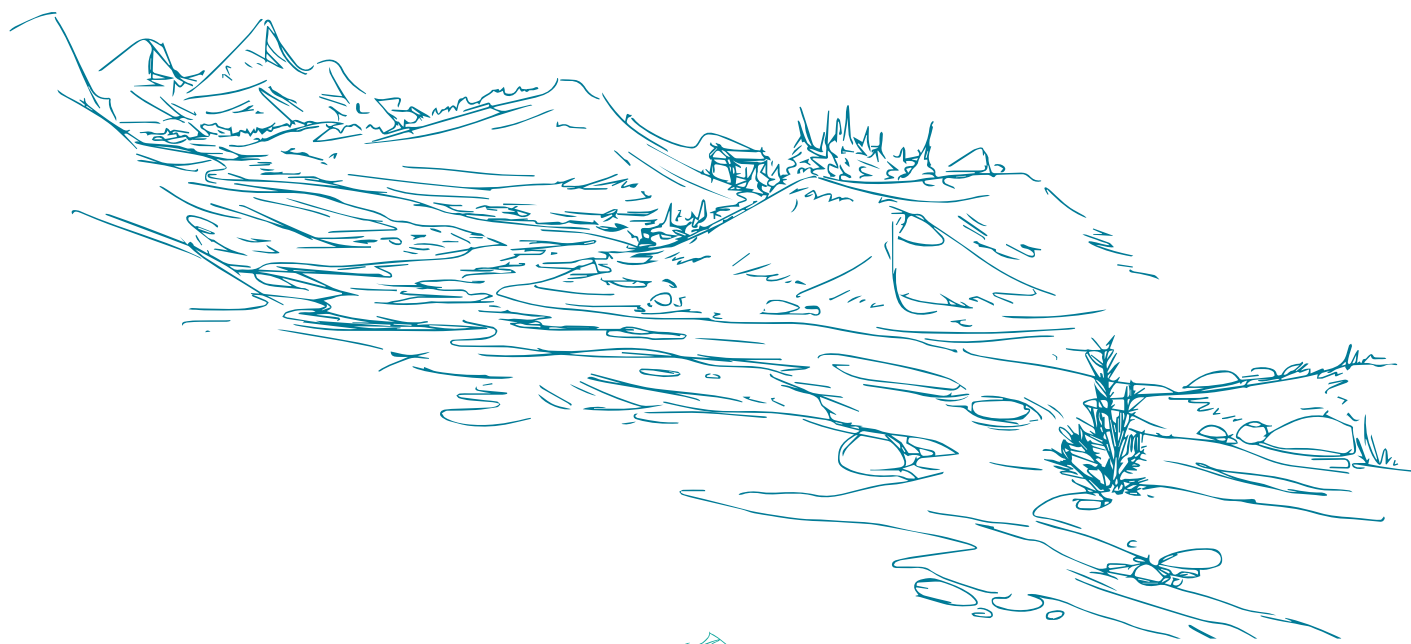
Il s'inscrit dans une démarche nationale. En effet, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF) a adopté en juin 2010 son Schéma National de Développement du Loisir Pêche.

Ce document d'orientation générale a défini les grandes lignes du projet de développement de la pêche associative en France. Il a pour objectif à terme de moderniser la pêche et de conquérir de nouveaux pêcheurs. Sa mise en œuvre concrète sur le terrain nécessite l'implication complète des Fédérations départementales et des Associations agréées. Il est donc nécessaire de réaliser un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) pour en faire une déclinaison locale.

Outre le document général, des fiches pratiques, des modèles de documents (conventions par exemple) et des outils d'évaluation facilitant sa mise en œuvre, le complètent. Il a également un caractère évolutif.

Grâce aux échanges, entre le monde associatif et l'ensemble des acteurs de la pêche ainsi qu'aux expérimentations entreprises sur le terrain, il s'enrichira progressivement de préconisations, de différents travaux nationaux ou locaux, d'outils opérationnels, et de conclusions issues de relations avec les partenaires.

Pour le réaliser la Fédération de pêche des Hautes-Alpes a procédé au recrutement d'un salarié. Son poste est basé au siège de la fédération, à Gap.



L'ORGANISATION DE LA PÊCHE EN FRANCE

L'organisation de la pêche en France est assise sur un réseau de bénévoles qui animent environ 4000 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et une quarantaine d'Associations Départementales de Pêcheurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF). Ces associations regroupent 1,5 millions de pêcheurs, qui en prenant leur carte de pêche, s'acquittent de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). Ils participent alors à la protection du patrimoine piscicole et du milieu aquatique.

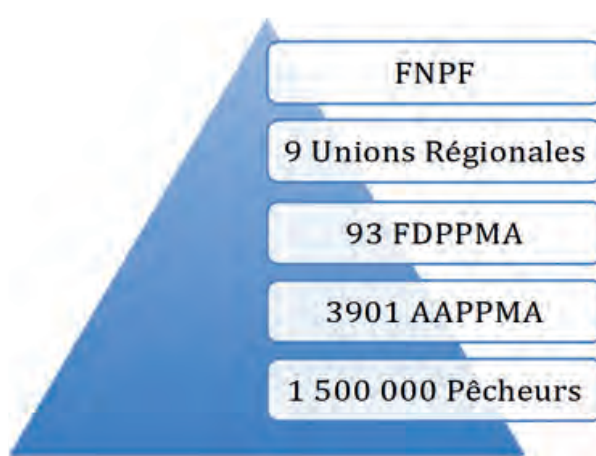


Figure 1 : Organisation de la pêche en France

La Fédération nationale (FNNP)

Elle a été créée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle succède à l'Union Nationale de la Pêche en France créée en 1947. La FNNP coordonne les actions et assure la représentation nationale des 93 Fédérations Départementales de pêche, et par leur intermédiaire, celles des associations de pêche. Clé de voûte de l'organisation de la pêche en France, elle est l'expression d'un des plus importants mouvements associatifs de France.

Elle joue un triple rôle :

Environnemental

Par la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques en contribuant financièrement aux actions des Fédérations départementales de pêche.

Économique

Par sa volonté de développer un loisir de qualité et accessible au plus grand nombre (développement de la réciprocity) et par le développement du tourisme en participant à la revitalisation du milieu rural (implication des associations de pêche dans la vie locale tout au long de l'année).

Social

Par la mise en place d'actions d'informations, de sensibilisation auprès d'un large public et d'éducation pour les plus jeunes, mais aussi en faveur des installations de postes de pêche pour personnes à mobilité réduite, en partenariat avec Handipêche France.

Alimenté par le produit des CPMA acquittées par les pêcheurs, le Fonds Pêche et Milieux Aquatiques constitue le budget annuel de la FNNP et représente environ 20 millions d'euros. Ils sont réinvestis dans des actions de protection des milieux, de valorisation halieutique et de développement du loisir pêche.



La Fédération départementale des Hautes-Alpes (FDAPPMA05)

C'est une association de type loi 1901 qui a pour rôle de rassembler et fédérer les 22 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département. Elle travaille - en lien étroit et permanent - avec elles et coordonne leurs actions, ainsi que la collecte de la CPMA.

La Fédération départementale définit des orientations en termes de gestion, s'appuyant sur un document technique et scientifique : le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion Piscicole (PDPG) mis à jour en 2016 et en cours de finalisation. Ses missions consistent à :

Proposer et réaliser des activités de sensibilisation auprès d'un large public, notamment des scolaires.

Veiller sur le domaine piscicole et halieutique du département et assurer une forte mission de préservation et de restauration des parties dégradées des milieux aquatiques.

S'engager par des actions et des études pour conduire de multiples opérations sous l'impulsion du Conseil d'Administration et de ses Commissions.

Soutenir les activités des AAPPMA par un appui technique, administratif et financier.

Développer et participer à des actions promotionnelles de loisir et tourisme pêche.

Les Associations agréées des Hautes-Alpes

Il existe 22 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et une Association de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets, répartis sur tout le département et dont les bénévoles constituent le socle de la pêche associative.

Elles agissent en complément de la Fédération et ont comme mission de détenir et gérer les baux de pêche, d'effectuer toutes les interventions piscicoles, de favoriser des actions d'information et de promotion, de collecter les fonds de la CPMA et des cotisations.

AAPPMA	VILLE	EFFECTIF EN 2015	MEMBRES ACTIFS EN 2015	% DE MEMBRES ACTIFS
La Truite du Guil	Aiguilles	617	173	28%
La Gaule Vaudoise	L'Argentière la Bessé	436	229	53%
La Truite du Buëch	Aspres sur Buëch	851	366	43%
Les pêcheurs Briançonnais	Briançon	1696	723	43%
La Truite du Haut-Champsaur	Chabottes	486	170	35%
La Gaule du Rabioux	Chateauroux	147	62	42%
La Gaule Prégo-Dio	Chorges	430	143	33%
La Gaule Embrunaise	Embrun	2094	888	42%
La Gaule de Freissinière	Freissinières	30	11	37%
La Gaule Gapençaise	Gap	3492	1887	54%
L'Ardillon Haut-Alpin	Guillestre	908	332	37%
La Gaule Laragnaise	Laragne	388	245	63%
La Gaule Durançole	Monetier-Allemont	307	175	57%
La Vallée de la Clarée	Névache	923	243	26%
La Rive Reine	La Roche de Rame	44	26	59%
La Gaule de Savines	Savines-Le-Lac	906	252	28%
La Truite Champsaurine	Saint Bonnet	599	261	44%
Guisanne-Romanche	Saint Chaffrey	514	197	38%
La Truite de la Souloise	Agnièrè en Devoluy	122	50	41%
La Gaule du Valgaudemard	St Maurice en Valgaudemard	319	133	42%
La Truite Vallouisienne	Vallouise	149	58	39%
L'Amicale des Pêcheurs Veynois	Veynes	255	138	54%

Tableau 1 : Liste des AAPPMA du département des Hautes-Alpes.



LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Il fait partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), dans le Sud-est de la France. C'est le département le plus au nord de la région. Il est bordé par l'Italie à l'est et la région Auvergne-Rhône-Alpes au nord.

Figure 2 : Localisation des Hautes-Alpes sur la carte de France (Source ADET 05)



Figure 3 : Localisation des Hautes-Alpes sur la carte des départements limitrophes. (Source : ADET05)



Il est divisé naturellement en trois régions distinctes : l'Est avec le Parc Naturel Régional du Queyras, le nord-ouest avec le Parc National des Écrins et le sud-ouest autour de Veynes et Laragne.

D'une manière plus biogéographique, le département fait le lien entre la Provence et les Alpes du Nord. Cette caractéristique entraîne une diversité des paysages entre Provence et montagne.



Figure 4 : Carte des bassins des Hautes-Alpes (Source : ADET 05)

Les caractéristiques physiques

Le relief

Longtemps considéré comme le toit de la France (avec la Barre des Écrins qui culmine à 4 102 m), détrôné lors de l'annexion de la Savoie avec le Mont-Blanc (4 809 m), le département des Hautes-Alpes est un pays de moyenne et de haute montagnes. En effet, 1/3 de la superficie du département se situe au-dessus de 2 000 m d'altitude, et 1/10e au-dessus de 2 500 m. Ce qui lui vaut le statut de plus haut département de France avec ses 470 m d'altitude au point le plus bas.

On peut distinguer dans ce département, des stations de ski de taille modeste comme Réallon, Céuze ou Laye, de stations beaucoup plus importantes comme Serre-Chevalier, Vars, Puy-Saint-Vincent ou Vars.

La haute vallée de la Durance abrite le célèbre parc naturel des Écrins, qui comprend 17 000 ha de glaciers.

On y trouve aussi les cols mythiques de la Route des grandes Alpes, qui doivent leur renommée aux exploits des coureurs du Tour de France, forgeant depuis plus d'un siècle la légende des ascensions alpines, Galibier, Lautaret, Izoard...

Le climat

De par son emplacement et sa topographie, les Hautes-Alpes subissent plusieurs influences : un climat méditerranéen via les vallées de la Durance et du Buëch ouvertes vers le Sud et un climat de type montagnard du fait du relief. Le département reste globalement très ensoleillé avec 300 jours de soleil par an.

L'influence du climat méditerranéen se fait ressentir sur le Buëch, particulièrement sur le Laragnais et le Serrois-Rosanais. On observe une tendance à l'aridité estivale.

L'ouest du département rassemble une partie du pays du Buëch, mais aussi le Dévoluy, le Gapençais, le Champsaur-Valgaudemar et Serre-Ponçon. Les influences méditerranéennes sont atténuées par le col de la Croix-Haute. La pluviosité augmente mais il y a toujours une sécheresse estivale.

Le Guillestrois, le Briançonnais, les Écrins et le Queyras constituent les secteurs intra-alpins. Le climat est sec, très abrité et ensoleillé. La pluviométrie est faible mais il y a de grandes variations de température et cette partie du département est sujette aux orages. Depuis quelques années, on observe des températures de plus en plus clémentes durant la période automnale, l'hiver ayant tendance à retarder son arrivée, ce qui procure une arrière-saison avec d'agréables températures.

Le réseau hydrographique

Grâce à ses rivières, le Buëch, la Clarée, le Drac, la Durance, le Guil etc. et ses torrents, ainsi que ses lacs d'altitude, sans oublier la seconde plus grande retenue artificielle d'Europe avec Serre-Ponçon, les Hautes-Alpes font partie des destinations pêche, nature et montagne de choix en France.

La variété de ses parcours et sa richesse piscicole le rendent accessible au plus grand nombre:

1 700 km de cours d'eau en première catégorie.

300 km de cours d'eau de deuxième catégorie.

3 200 ha de lacs et plans d'eau.

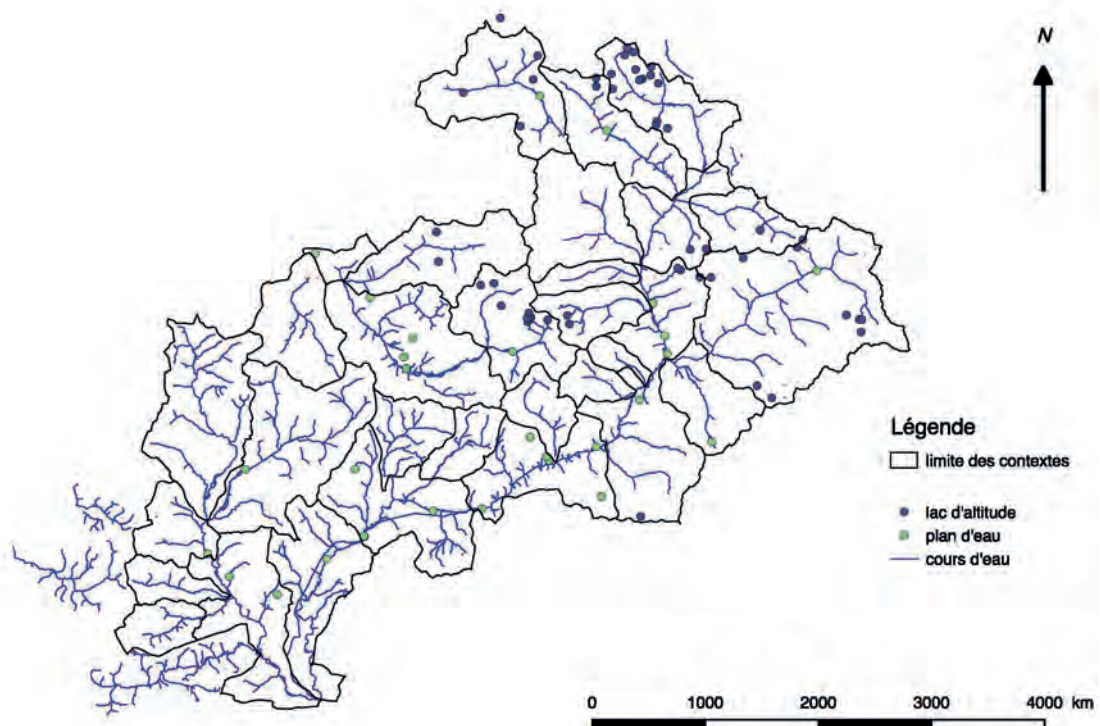


Figure 5 : Carte du réseau hydrographique des Hautes-Alpes.

VILLE	SUPERFICIE (KM ²)	POPULATION	DENSITE (HAB/KM ²)
GAP	110	40 255	365
BRIANCON	28	12 190	434
EMBRUN	36	6 123	168
LARAGNE-MONTEGLIN	23	3 491	148
VEYNES	42	3 150	74
CHORGES	53	2 774	52
LA BATIE-NEUVE	28	2 449	87
GUILLESTRE	51	2 345	46
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	64	2 311	36
ST-BONNET-EN-CHAMPSAUR	15	2 047	136
TALLARD	15	2 040	136

Tableau 2 : Communes de plus de 2000 habitants. (Source : INSEE)

Les caractéristiques socio-économiques

Démographie

Le département est peu peuplé avec 144 640 habitants en 2013 et très peu urbanisé (moins de 1/20ème du département est artificialisé). C'est l'antépénultième département le moins peuplé mais le nombre d'habitants se trouve en augmentation. Il demeure dans les départements les moins peuplés en rapport à sa surface avec 22 habitants par km², et une population concentrée autour de trois pôles : Gap, Briançon et Embrun, les autres villes du département ayant moins de 5 000 habitants. C'est un territoire rural qui comporte des zones isolées du fait de son relief.

Des retraités s'installent et des étudiants partent.

Les nouveaux arrivants représentent 4,3 % de la population du département en 2011 (arrivées au cours de l'année précédente) alors qu'ils ne sont que 3,5 % dans l'ensemble de la région PACA. Dans ces échanges avec l'extérieur, les Hautes-Alpes gagnent des habitants originaires principalement des aires urbaines d'Aix-Marseille et de Paris. Ces deux zones expliquent à elles seules 80 % du solde migratoire.

Entre 2003 et 2008, le département gagne des habitants de tous âges, sauf des jeunes de 15 à 24 ans. Le solde migratoire de cette tranche d'âge est négatif. En l'absence de pôle universitaire important dans les Hautes-Alpes, les étudiants partent en effet poursuivre leurs études ailleurs, principalement à Aix-Marseille et à Grenoble.

Chez les actifs, toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées parmi les nouveaux arrivants, en particulier les cadres et professions intermédiaires.

Par ailleurs, de nombreux retraités viennent s'installer dans les Hautes-Alpes. Ils représentent à eux seuls la moitié du gain démographique dû aux migrations.

On constate que les migrations résidentielles aboutissent au final à un déficit marqué en jeunes adultes de 18 à 35 ans et en revanche, à une population plus âgée qu'au niveau régional (44 ans d'âge médian contre 42 ans en moyenne en PACA). Les 18-35 ans représentent seulement 18 % de la population de 2010.



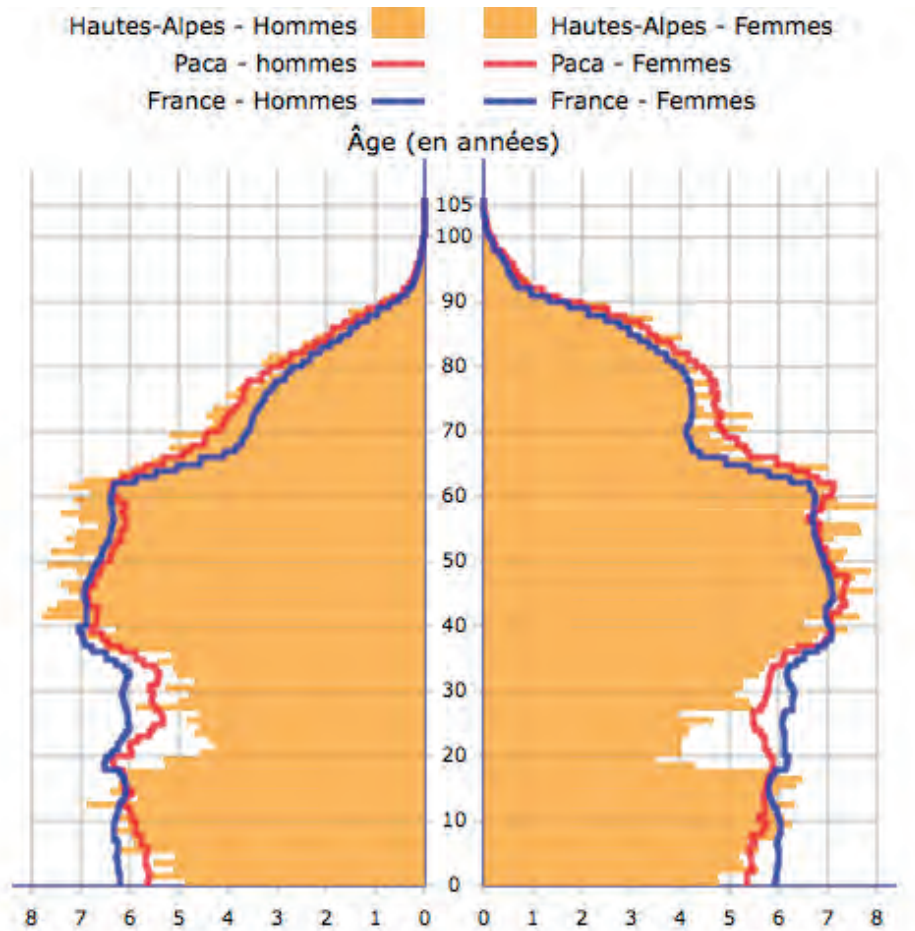


Figure 6 : Recensement de la population en 2010.

En ‰

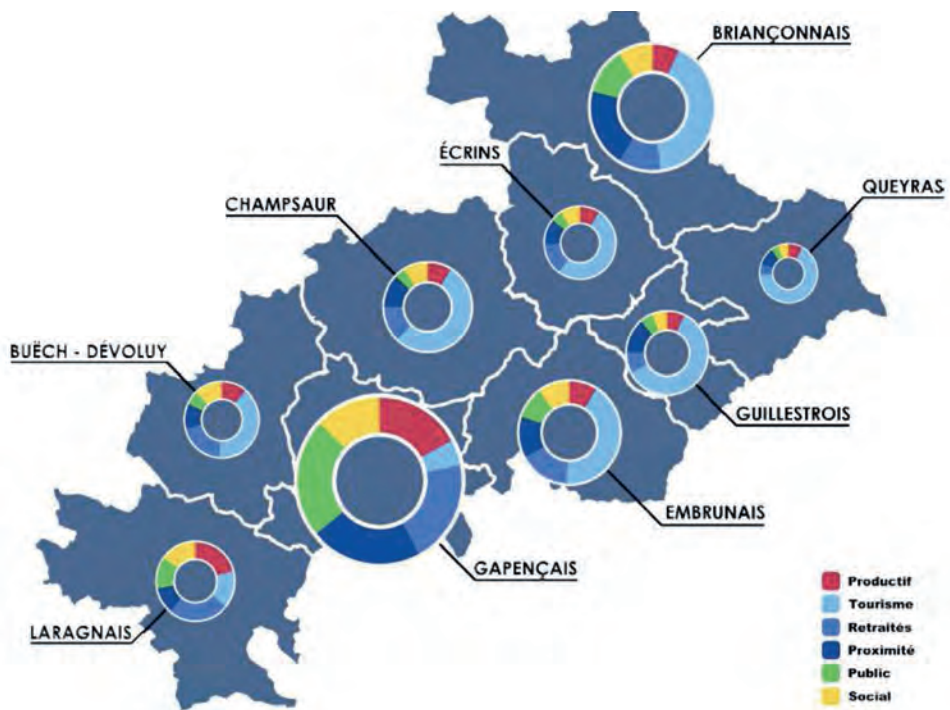


Figure 7 : Les moteurs du développement économique des bassins de vie de Hautes-Alpes (Source : DDT_05, Réalisation DDT_05)

Une agriculture entre culture fruitière et élevage

Le deuxième secteur important est l'agriculture (5% des actifs et 15% du territoire). La filière fruitière est très importante, à hauteur de 43% de la production agricole. Vient ensuite l'élevage ovin en zone alpine, qui est la filière qui compte le plus d'exploitations. La construction représente 9 % des emplois du département. La proportion d'emplois publics est plus élevée que dans la région (29 % des postes de travail contre 25 %). Les cinq principaux employeurs du département sont des établissements publics : les hôpitaux de Gap, Briançon et Laragne-Montéglin, le Conseil départemental des Hautes-Alpes et la municipalité de Gap.

Les emplois non-salariés sont très présents, notamment du fait de l'importance du secteur agricole et de la médecine libérale : ils constituent 18 % des emplois contre 12 % en PACA et 10 % à l'échelle nationale. À l'inverse, l'emploi industriel est peu présent (5 % contre 9 % en PACA).

Une économie orientée vers ses résidents et le tourisme

Les Hautes-Alpes comptaient 22 000 établissements (fin décembre 2011). Entre 2010 et 2012, le département a attiré plus d'établissements que de départs. Son attractivité s'est maintenue par rapport à 2003-2005, alors que celle de la région a été divisée par quatre. Le niveau d'équipement est considéré comme bon.

Les activités actuelles représentent 81 % des emplois du département, contre 72 % dans la région et 65 % en France métropolitaine. Elles répondent à la demande de la population présente sur un territoire, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes.

Les Hautes-Alpes se distinguent du reste de la région par la double saisonnalité de l'emploi touristique. En été, les touristes viennent profiter de la nature (Parc national des Écrins et le Parc régional du Queyras, lac de Serre-Ponçon). En hiver, ils se concentrent dans les stations de ski. Le tourisme pèse fortement dans l'emploi local. Les activités caractéristiques du secteur (hébergement et autres activités comme les remontées mécaniques) occupent 6,8 % des actifs en 2010 contre 1,8 % en PACA. Dans la zone d'emploi de Briançon, elles emploient même 13,4 % des actifs.

Cette vocation touristique se traduit par une très forte capacité d'hébergement, composée en grande majorité de résidences secondaires. Le département dispose ainsi de 239 lits pour 100 habitants (contre 57 en PACA et 30 en France métropolitaine). Les résidences secondaires représentent les 9/10e de cette capacité d'hébergement et quasiment la moitié du parc de logements (46 % contre 16 % au niveau régional).

Un niveau de chômage relativement faible

Les Hautes-Alpes comptent proportionnellement peu de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) par rapport à la moyenne régionale. Ils représentent 9,1 % de la population active du département au 4e trimestre 2013 contre 11,3 % en PACA et 9,8 % en France métropolitaine.

Malgré la baisse de 5 points de l'emploi salarié marchand depuis 2008, l'impact de la crise sur le chômage s'est fait légèrement moins sentir dans les Hautes-Alpes. Entre début 2008 et fin 2013, le taux de chômage a augmenté de 2,7 points, moins fortement que dans la région (+ 3,1 points). La forte proportion d'emplois non-salariés et d'emplois publics, représentant ensemble la moitié de l'emploi total, explique en partie cette meilleure résistance à la crise.



Un niveau de pauvreté faible mais en augmentation

Les revenus disponibles des Haut-Alpins sont en moyenne plus bas qu'en PACA : la moitié de la population dispose d'un revenu inférieur ou égal à 1 562 euros par mois en 2011 contre 1 611 euros dans la région. En outre, la part des retraites dans les revenus (30 %) est plus élevée que dans la région (28 %). Parallèlement, la part des salaires est plus faible (54 % contre 58 %).

Les inégalités sont moins marquées et la pauvreté moins prégnante. Le rapport entre le niveau de vie des 10 % les plus aisés et celui des 10 % les plus pauvres s'établit à 3,1 dans les Hautes-Alpes contre 3,8 dans la région. De plus, le département comptait 14 % de personnes pauvres en 2011, contre 16,4 % en PACA.

Les axes de transports et de communication

Le département des Hautes-Alpes est un territoire de montagne dont une partie se trouve relativement isolée des grands axes de communication. Il convient donc de s'organiser et de cumuler parfois plusieurs modes de transports pour s'y rendre.

Au 31 décembre 2011, la longueur totale du réseau routier du département des Hautes-Alpes est de 4 803 kilomètres, se répartissant en 26 kilomètres d'autoroutes, 153 kilomètres de routes nationales, 1 959 kilomètres de routes départementales et 2 664 kilomètres de voies communales. Il occupe ainsi le 89ème rang au niveau national sur les 96 départements métropolitains quant à sa longueur et le 96ème quant à sa densité avec 0,9 kilomètre par kilomètre carré de territoire.

Au-delà des déplacements vers l'extérieur du territoire, les mobilités internes sont aussi difficiles. À cause du relief les infrastructures sont peu nombreuses et concentrées dans les vallées. L'accessibilité, interne et externe, est une vraie problématique pour la population du département, tout comme pour les acteurs économiques.

La N94 va de Gap à Briançon en passant par Embrun.

L'autoroute A51 relie La Saulce (05) à Marseille en 1 h 40. Le projet de prolongement de l'A51 devrait faciliter les conditions de circulation et favoriser le développement de nouvelles activités.

Le réseau ferré dessert la vallée de la Durance mais les lignes de trains sont vétustes, ajoutées à cela un fort désengagement de la SNCF et une diminution des fréquences qui entraînent une augmentation de l'enclavement ferroviaire. Le TGV est accessible au plus près, à Grenoble et aux gares de Valence et Aix TGV, voire Oulx en Italie ce qui rend l'accessibilité au département très complexe.

Par voie aérienne, il faut se rendre, en fonction des vols locaux ou internationaux, aux aéroports de Nice-Côte d'Azur, de Marseille Marignane, de Grenoble-St Geoirs etc.

Les aérodromes de Gap-Tallard et Saint Crépin accueillent des vols de loisir.

Enfin, le transport des données numériques représente également un réel enjeu pour le département. En effet, au regard des besoins des entreprises ou même des particuliers, le réseau peut se révéler obsolète. Cependant, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Hautes-Alpes a l'ambition de mailler le territoire en très haut débit.

Les Grands Réseaux de transport à proximité des Hautes-Alpes

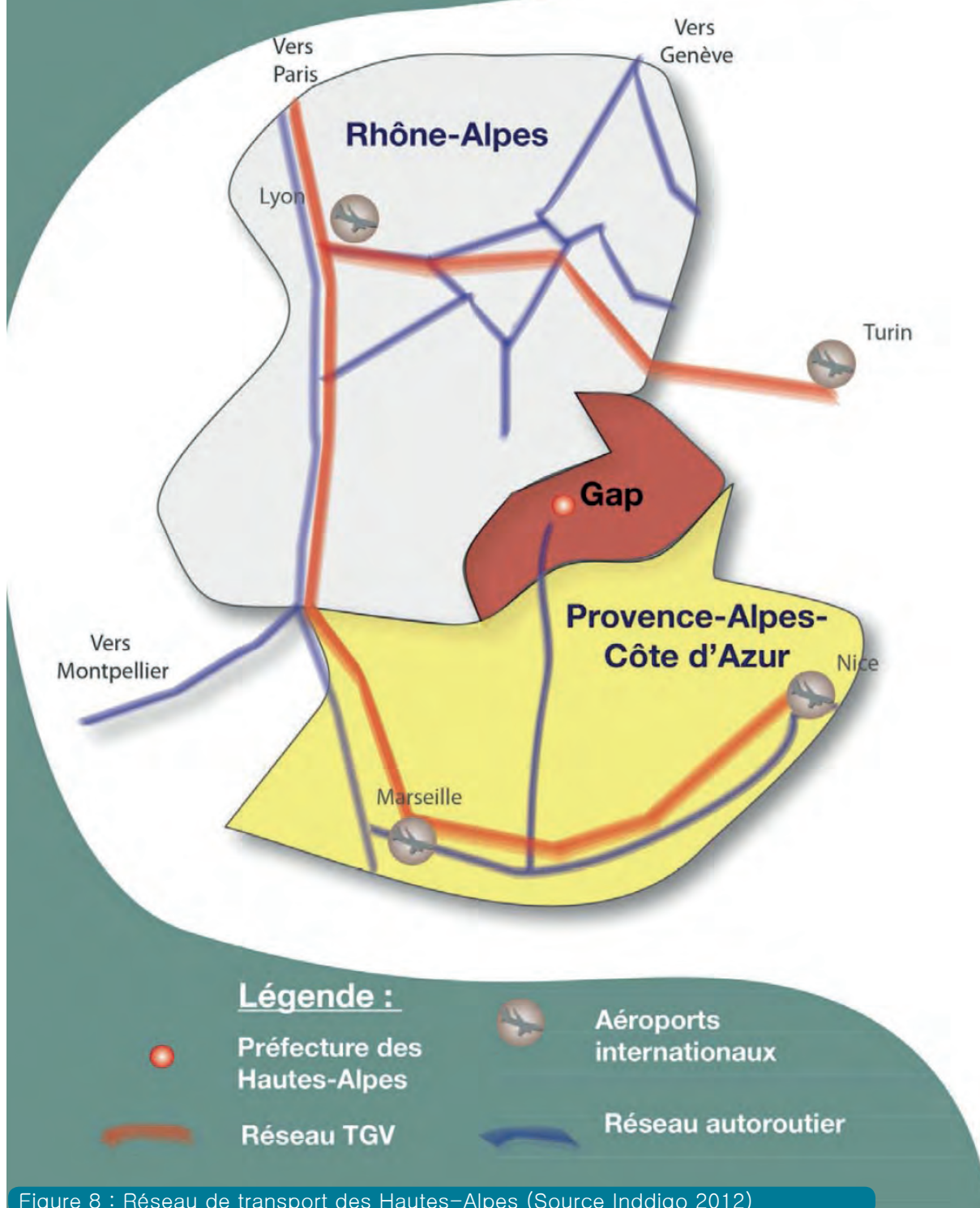


Figure 8 : Réseau de transport des Hautes-Alpes (Source Inddigo 2012)

Le secteur touristique

Le département des Hautes-Alpes est classé 67ème dans les départements les plus visités en France en matière de tourisme.

Il comprend 9 territoires touristiques : le Buëch, le Dévoluy, le Gapençais, le Champsaur et le Valgaudemar, Serre Ponçon, le Guillectrois, le Queyras, les Écrins et le Briançonnais. On y compte 51 points d'accueil touristique au service des visiteurs pour les conseiller, les guider, et leur fournir des renseignements avant ou pendant leur séjour.

Qui sont nos touristes et d'où viennent-ils ?

Neuf touristes sur dix dans les Hautes-Alpes sont Français et un tiers proviennent de la région PACA. Les autres principales régions émettrices de clientèles françaises sont l'Île de France avec 15%, et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 14%.

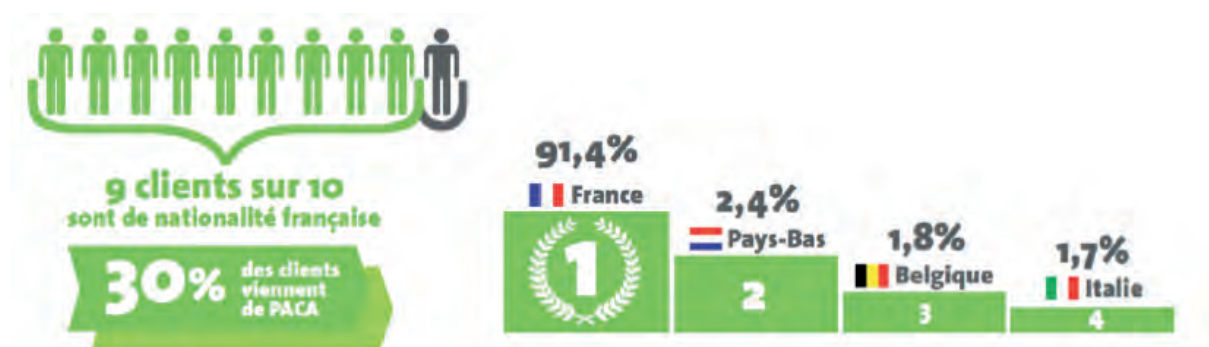


Figure 9 : Podium des pays émetteurs de clientèle

Il y a quatre fortes clientèles étrangères représentant huit séjours étrangers sur dix. À savoir que la hiérarchie de ces mêmes clientèles est assez homogène, en été comme en hiver.

Les Pays-Bas	28%
La Belgique / Luxembourg	21%
L'Italie	20%
Le Royaume-Uni	10%

Les touristes dorment principalement en location 13%, camping 12%, hôtel 9% et résidence de tourisme 6%. 75% de ces mêmes touristes organisent leurs séjours en famille ou entre amis. 60% de séjours sont avec des enfants.



Les dépenses des touristes sont de plus d'un milliard d'euros injectés dans l'économie des Hautes-Alpes dont voici la répartition de la consommation par saison et par touriste.



Figure 10 : Dépense moyenne par jour et par personne, hors transport.
(Source : Département Hautes-Alpes)

Quels supports d'information avant et pendant leur séjour ?

Il y a eu beaucoup de changement dans les comportements touristiques ces dernières années, mais aussi dans les évolutions techniques et technologiques. En un « clic » il est devenu facile de réserver ses vacances, connaître les avis des autres, visualiser les lieux, obtenir des informations sur les activités proches du lieu de séjour.

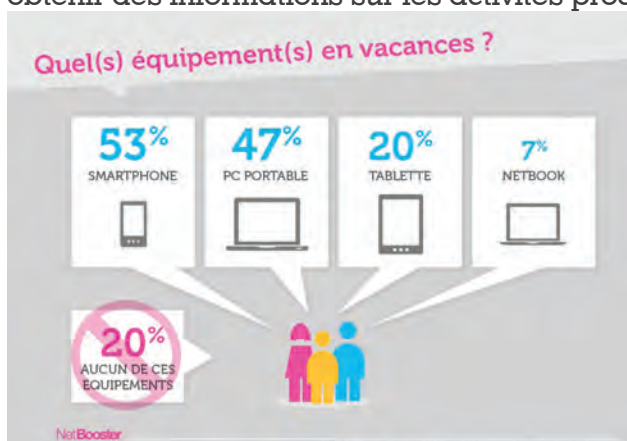


Figure 11: Etude Netbooster, source : lechotouristique.com

En moyenne, 65% utilisaient internet pour préparer leur séjour en hébergement marchand dans les Hautes-Alpes en 2014, 71% en 2015. Ce pourcentage est en nette progression chaque année.

Sources : Ces chiffres font référence au projet « tourisme 2020 » réalisé par la région PACA et le département des Hautes-Alpes.

Sur le lieu de séjour, le smartphone est le compagnon numérique le plus précieux mais la tablette également. Les professionnels du tourisme doivent maintenant en tenir compte.

Fait à noter, 1 touriste sur 5 n'emporte aucun moyen de connexion en vacances.

La recherche d'information est la motivation principale des personnes interrogées et internet permet de trouver une adresse, un lieu de visite, un restaurant mais aussi, pour un répondant sur deux, c'est le moyen de réserver un hôtel.

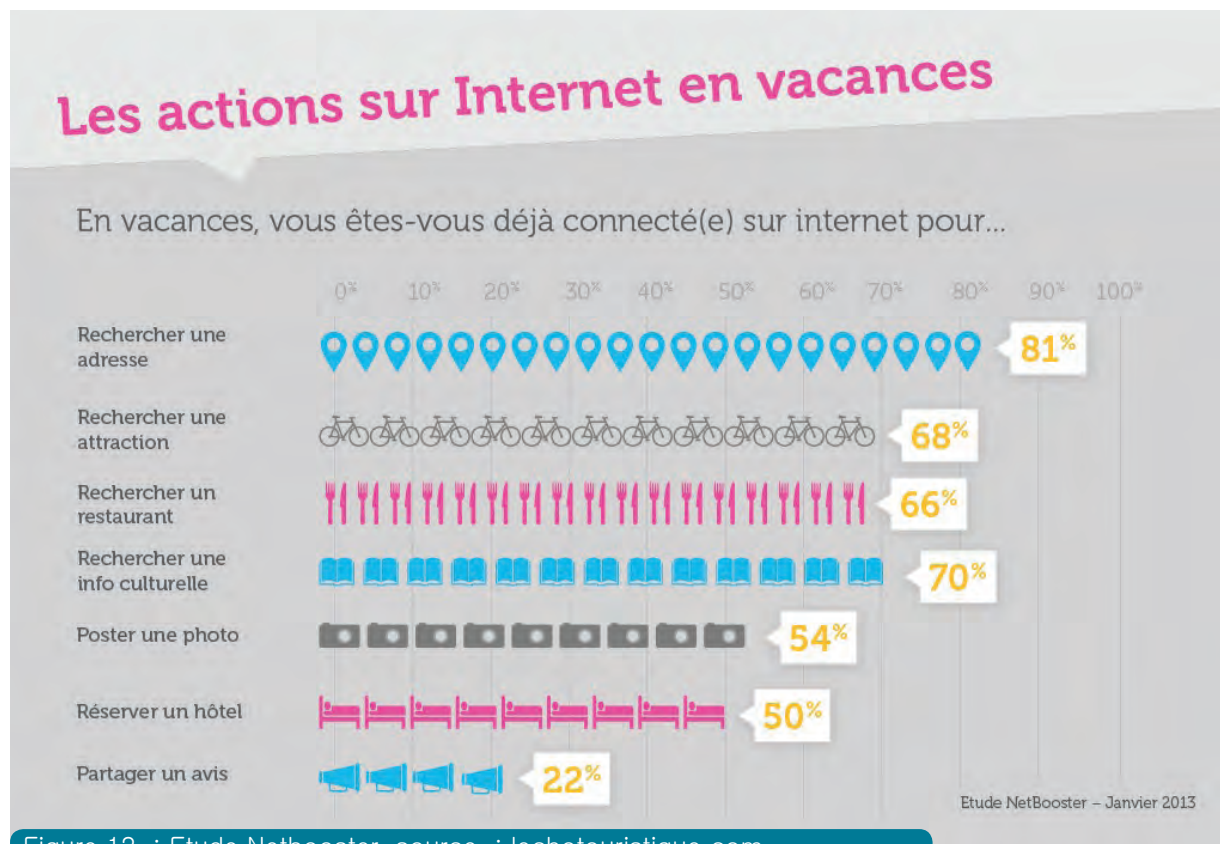


Figure 12 : Etude Netbooster, source : lechotouristique.com

Les supports de communication en ligne sont des incontournables pour le secteur touristique. Il faut apprendre à les maîtriser et à les rendre accessibles, rapidement, au plus grand nombre. Ils sont une vitrine pour l'internaute qui les consulte de chez lui ou directement sur son lieu de séjour et généralement, ils déclenchent l'acte d'achat.

PARTIE 2



LE LOISIR PÊCHE DANS LES HAUTES-ALPES



LES MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS POPULATIONS PISCICOLES

Les Hautes-Alpes – véritable Château d'eau de la Provence » possèdent un réseau hydrographique particulièrement dense. En raison du relief très accentué, tous les cours d'eau des Hautes-Alpes ont un régime de torrents avec variations importantes de débit (aléas), de vitesse, de température et de turbidité qui conditionnent l'écologie des milieux aquatiques.

La diversité du climat et du relief confère au département un patrimoine aquatique naturel exceptionnel et diversifié. Malgré cette diversité de milieux, les conditions naturelles rigoureuses et sélectives des cours d'eau montagnard des Hautes-Alpes n'offrent des capacités quasi-exclusivement qu'à la truite fario (*Salmo trutta fario*).

Au total, ce sont près de 2 000 km de cours d'eau piscicoles qui sont recensés dans les Hautes-Alpes dont la majeure partie : 1 700 km, classés en 1ère catégorie piscicole.

A l'exception du bassin de la Romanche, qui s'écoule au Nord vers l'Isère, le réseau hydrographique est organisé selon 2 grands axes principaux. Sur ces axes, de nombreux torrents de petite taille à moyenne (2 à 10 m de large) dévalent les fortes pentes des massifs pour s'élargir et devenir peu à peu des rivières larges et puissantes (de 10 m à plus de 50 m) : la Durance et le Drac.

Le réseau hydrographique

L'axe Durance-Clarée

Il traverse le département dans sa plus grande longueur du Nord au Sud. La Durance (système Durance – Clarée) longue de plus de 180km reçoit plusieurs affluents principaux :

Sur sa rive gauche :

La Cerveyrette, important torrent à truite fario.

Le Guil, une des plus belle rivière à truite fario ainsi que ses affluents.

Les deux petits torrents du Crévoux et des Vachères, peuplés exclusivement de truite fario.

Sur sa rive droite :

La Guisane, rivière assez froide et rapide, à Truite fario, qui s'écoule à partir du col du Lautaret.

La Gyronde, rivière à truite fario d'origine glacière (notamment le Gyr).

De petits affluents à truite fario, de caractère montagnard, de L'Argentière à Savines-le-Lac : Le Fournel, La Biaysse, le Couleau, le Réallon...

De petits affluents, de caractère plus méridional, autour de Gap : L'Avance, la Luye, le Rousine, peuplés de truite fario auxquelles s'ajoutent un cortège de poissons : vairon, blageon, chevaine, barbeau commun....

Le Buëch, cours d'eau important qui se jette dans la Durance au niveau de Sisteron (04). Ce bassin versant – plus méridional – distingue le Grand Buëch (70 km) qui s'écoule du col de Lus et des eaux fraîches, du Petit Buëch (40) venant de Chaudun ainsi que leurs nombreux affluents. Cet ensemble constitue le peuplement piscicole le plus diversifié des Hautes-Alpes rassemblant à la fois les espèces d'eau froides : truite fario, chabot, vairon et d'eaux plus chaudes mais vives : blageon, Chevaine, barbeaux commun et méridional, toxostome....



Cet axe est depuis 1959 scindé en deux par la présence de la retenue hydroélectrique de Serre-Ponçon érigée sur le cours de la Durance et de l'Ubaye (04) et qui différencie la Durance amont – préservée et peu aménagée de la Durance aval soumise à un débit artificialisé.

L'axe Drac amont

Il traverse le département dans sa largeur de l'Est vers l'Ouest, sur près de 60 km, pour se jeter dans l'Isère. Il inclut deux rivières sources, les Dracs Blanc et Noir, et reçoit 3 affluents majeurs fortement peuplés de truite fario : la Séveraissette et la Séveraisse en rive droite, ainsi que la Souloise sur sa rive gauche.

De nombreux cours d'eau sont alimentés directement par des glaciers, leur fonte peut les rendre troubles par moments (cas de la Romanche et du Gyr, affluent de la Gyronde, de la Romanche et de la Séveraisse).

Sur ces 2 axes, il est à noter que de la Truite fario se réduit naturellement en densité progressivement avec l'altitude en raison de la pente des cours d'eau et de la baisse de la température de l'eau.

En tout état de cause, si la truite bénéficie sur ce territoire d'eaux fraîches et oxygénées, de rivières encore sauvages et diversifiées, la valeur piscicole de chaque cours d'eau est déterminé par un ensemble de caractéristiques d'ordre géographique, géologique et climatique qui affectent leur régime hydrologique.

Les lacs

Le département compte plus de 32 000 ha de lacs et de plans d'eau parmi lesquels une cinquantaine de lacs d'altitude « naturels » particulièrement dans le Nord. Un lac est considéré comme lac d'altitude s'il est situé au dessus de 1800 m. Tous sont classés en 1ère catégorie piscicole. Les espèces de poissons présentes dans les lacs d'altitude sont bien connues car elles reposent entièrement sur l'alevinage. Il s'agit de la truite fario, la truite arc en ciel, l'omble chevalier, le saumon de fontaine et le cristivomer.

Hormis ces lacs de montagne, auquel on pourrait ajouter les deux lacs de la Roche de Rame et de Siguret, le département possède peu de lacs naturels de plus grande importance. Ils possèdent cependant d'autres plans d'eau d'origine artificielle qui constituent aujourd'hui des milieux piscicoles de choix :

Lacs de gravière : les lacs d'Eygliers, les trois lacs de Rochebrune ou des Vivas à Monetier-Allemont ;

Lacs d'irrigation : lac de Barbeyroux, de l'Aulagnier, du Riou et de Lazer.

Lacs de barrage à usage hydroélectrique : retenue de Serre-Ponçon, plan d'eau d'Embrun, plan d'eau de la Saulce, barrage de compensation d'Espinasses.

Concernant le classement piscicole de ces différents plans d'eau la majorité est classée en 2ème catégorie piscicole faisant la part belle à des populations mixtes de cyprinidés-salmonidés-brochets.



La retenue de Serre-Ponçon

Sa superficie est de 2 894 ha et sa profondeur dépasse 110 m au droit du barrage. Avec une réserve d'eau de 1270 millions de m³ et une surface de 2800 ha, le lac de Serre-Ponçon est la deuxième plus importante retenue artificielle d'Europe. Alimenté principalement par la Durance et l'Ubaye, il abrite une faune riche et multiple : Salmonidés, Esocidés, Percidés, Cyprinidés y sont bien représentés.

C'est clairement le lac le plus susceptible de produire un rendement piscicole très intéressant avec de grands poissons. Truites et Brochets impressionnent par leur poids et leur taille. Perches, carpes, ablettes, gardons, goujons etc. y abondent.

À noter, une autre espèce emblématique, l'omble Chevalier, se laisse parfois pêcher. Et depuis peu, le corégone (dénommé aussi féra, pallée, lavaret) - espèce traditionnelle des grands lacs alpins comme le Léman, le Bourget et le lac d'Annecy - est capturé régulièrement

La présence de cette grande retenue contribue à étoffer le potentiel halieutique du département. Elle est gérée par la FDPPMA et les AAPPMA, pour garantir une pratique de la pêche associative, dans de bonnes conditions, et respectant au mieux le patrimoine piscicole.



LE PATRIMOINE PISCICOLE

La répartition des espèces

On observe, dans les Hautes-Alpes, les mêmes grands principes de peuplement propres aux cours d'eau salmonicoles, avec une répartition largement dominante de la truite fario. Cependant, on peut observer des différences quant à la variété et à la quantité des espèces d'accompagnement de la truite, et de certaines autres espèces cyprinicoles.

Les eaux courantes des Hautes-Alpes n'offrent que deux zones classiques : à truite et à barbeau, la première étant bien plus conséquente que la seconde.

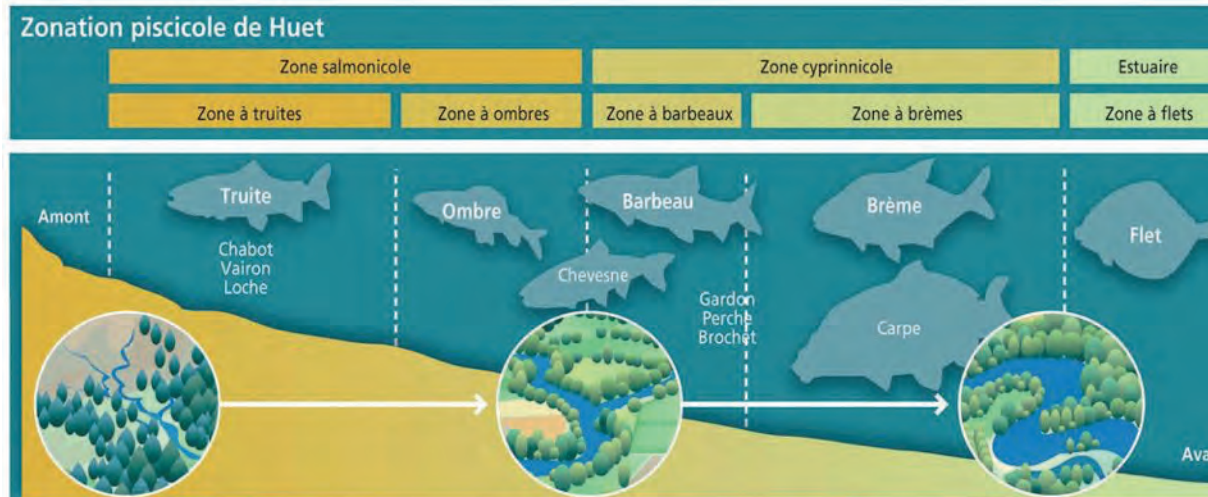
Zonation piscicole :

La zone à truite pour tous les cours d'eau au régime « montagnard » :

- la Durance en amont de Serre-Ponçon et tous ses affluents,
- les torrents alimentant la retenue de Serre-Ponçon,
- le Drac en amont de la retenue du Sautet et tous ses affluents y compris la Souloise,
- la Durance en aval de Serre-Ponçon, et ses affluents jusqu'à la retenue de la Saulce.

La zone à Barbeau pour les quelques cours d'eau au régime plus « méditerranéen » :

- le Buëch en aval de la retenue de Saint-Sauveur,
- la Durance aval en aval du barrage de la Saulce.



La zone à barbeau succède directement à la zone à truite dans les Hautes-Alpes sans que la zone à ombre ne soit représentée. D'ailleurs cette espèce n'est naturellement pas présente dans ce département, ni d'ailleurs dans les cours d'eau méditerranéens.

Pour être plus précis, la zone à truite glisse largement sur cette zone théorique à ombre de part les caractéristiques de pente, d'altitude et de température des cours d'eau.

De même, la zone à brème n'est pas représentée dans les eaux courantes de notre territoire de montagne, mais on trouvera les espèces piscicoles inféodées aux eaux lentes et profondes sur de nombreux lacs et retenues artificielles.

Les espèces piscicoles

Si les cours d'eau peuplés exclusivement de truite fario dominant largement dans la répartition de la faune piscicole, les Hautes-Alpes possèdent cependant un éventail de 32 espèces de poissons au total.

Cette diversité est surtout liée à la présence de lacs et retenues propices à une faune piscicole variée.

On peut classer ces espèces ainsi, d'un point de vue halieutique :

> Les Salmonidés : La truite commune de rivière dite fario (*Salmo trutta fario*) et sa forme lacustre. Elle est retrouvée jusqu'en haute altitude. La truite arc-en-ciel (issue d'élevage en pisciculture pour le reempoisonnement), l'omble chevalier, le saumon de fontaine, le cristivomer (ces 3 espèces introduites notamment dans les lacs d'altitude), le corégone (exclusivement dans la retenue de Serre-Ponçon), l'ombre commun (population artificielle mais anecdotique sur la Durance aval).

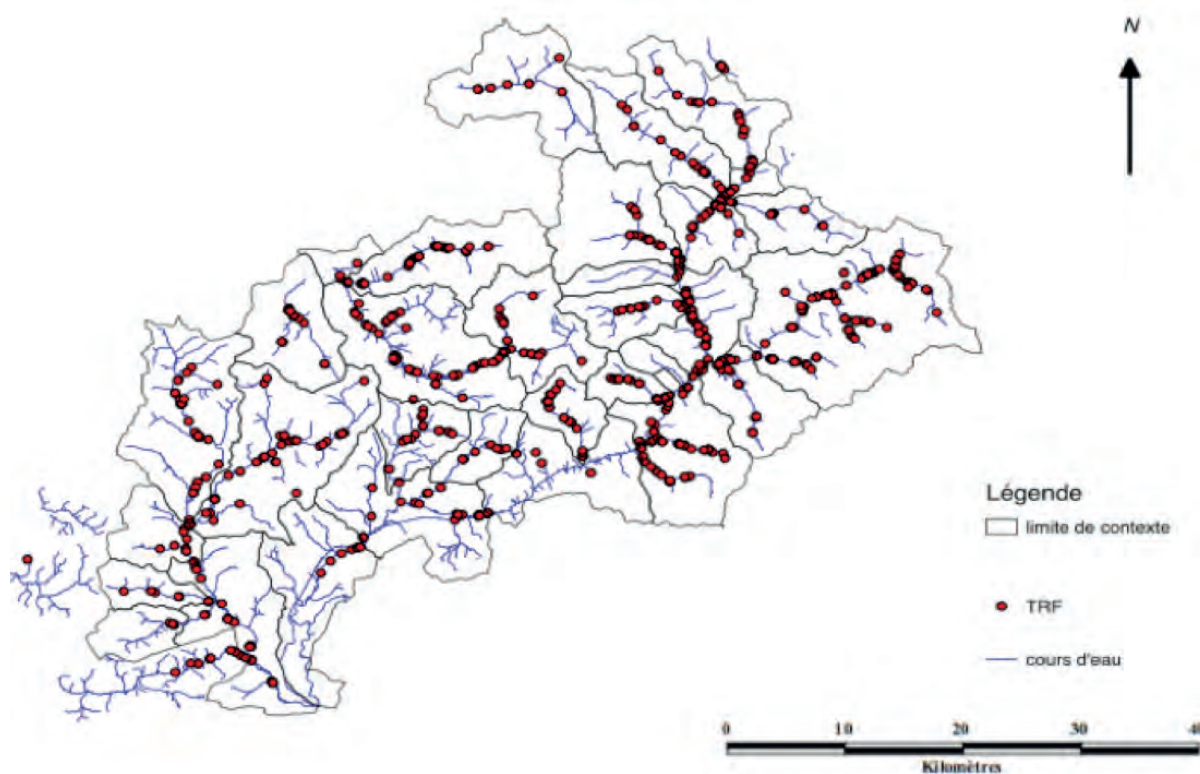
➤ Les carnassiers : Le brochet, la perche commune, le black-bass.

➤ Les poissons d'eau vive : le chabot, le chevesne ou chevaine, la loche franche, le blageon, l'apron, le barbeau méridional, le barbeau fluviatile, l'anguille (de manière très marginale).

➤ Les poissons d'eau calme : le vairon, la carpe commune, le carassin, la carpe amour blanc, l'ablette, la blennie fluviatile, la tanche, la brème commune, le goujon, le gardon, le rotengle.

➤ Les écrevisses: écrevisse à pieds blancs (autochtone), écrevisse américaine, écrevisse signal et écrevisse de Louisiane (ces 2 dernières à répartition marginale).

➤ Les poissons « envahissants » : perche soleil, poissons chats, ide mélanode (trois espèces marginales).



Répartition de la truite commune sur les cours d'eau du département.

Les Hautes-Alpes ne possèdent pas de grand migrateur (présence anecdotique de l'anguille) mais de beaux spécimens de truite commune de forme lacustre remontent chaque année le Drac ou la Durance en provenance des lacs de Serre-Ponçon et du Sautet.

Focus sur la truite fario

La truite autochtone présente dans les Hautes-Alpes est de souche méditerranéenne. Cette affirmation est la conclusion de nombreuses études génétiques réalisées depuis 2004 sur les populations de truites de l'ensemble des bassins versants Haut-Alpins.

L'analyse génétique est réalisée selon la méthode des micro-satellites (ADN) sur un petit morceau de nageoire.

Les populations de truites fario sont très fortement méditerranéennes. Elles sont peu influencées par les alevinages et les gènes de truites de pisciculture. Ces résultats démontrent que le patrimoine génétique des populations de truite fario dans les Hautes-Alpes est quasiment entièrement préservé, en dépit d'alevinages importants et réguliers de truites domestiques. Les repeuplements - qu'ils soient anciens ou récents - ne permettent pas une implantation durable de la souche domestique. Très peu d'individus hybrides ont d'ailleurs été identifiés.

Les rivières haut-alpines sont essentiellement des rivières fonctionnelles, avec des populations de truites dynamiques et une reproduction efficace. Le peuplement sauvage, abondant et bien équilibré, s'impose sur des poissons domestiques, très peu adaptés aux difficiles conditions naturelles du milieu.

Le Plan Départemental de Protection et de Gestion Piscicole des Hautes-Alpes, qui s'appuie sur cette amélioration des connaissances et sur le recueil de données scientifiques, a permis de proposer - puis d'adapter depuis une dizaine d'année - une gestion patrimoniale des populations originelles de truites farios. Il définit par ailleurs une stratégie prioritaire de préservation des populations sauvages en limitant les alevinages aux secteurs de rivière peu fonctionnels, perturbés ou dégradés.

Les efforts et le travail s'orientent plus précisément sur la préservation et l'amélioration du milieu.

C'est la raison pour laquelle la Fédération de pêche des Hautes-Alpes mène de manière prioritaire de nombreuses opérations de réhabilitation de milieux sur tous les cours d'eau du département : passes à poissons, réhabilitations de frayères et d'adoux, etc... Ceci pour assurer la pérennité du cycle de vie naturel de ces populations de truite.

Le plan de gestion vise à la reconnaissance de la truite méditerranéenne comme espèce endémique pour bénéficier des outils réglementaires de gestion, mieux la préserver et reconquérir des milieux qui lui sont utiles.

La gestion piscicole actuelle

Un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles des Hautes-Alpes a été élaboré pour aider les AAPPMA à mettre en œuvre sur leurs cours d'eau, une gestion cohérente et concertée à l'échelle de chaque contexte, prévoyant les mesures et les interventions techniques de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles.

Des choix de gestion piscicole ont été établis sur la base des connaissances écologiques et techniques actuelles.

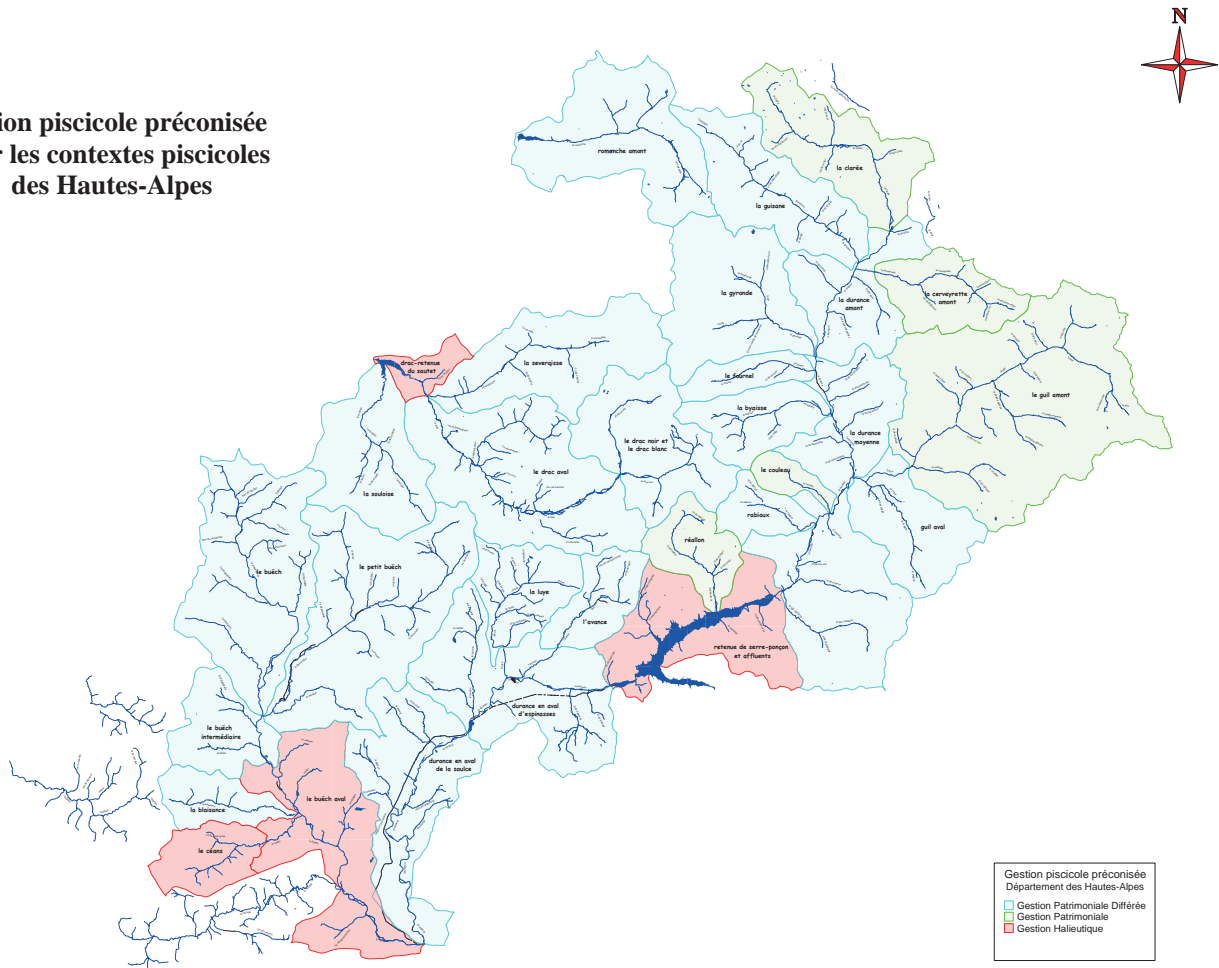


Des priorités en matière de débits réservés, de prélèvements d'eau agricoles et hydroélectriques, de réhabilitations d'annexes hydrauliques (adoux), d'extractions de matériaux et de reconquête des axes de circulation piscicole, et plus généralement, de toute action de préservation et d'amélioration de la qualité actuelle des cours d'eau ont été définies.

Le faible niveau global de perturbation des contextes piscicoles des Hautes-Alpes reflète la qualité des peuplements et des milieux aquatiques de ce territoire. Il est du devoir de chacun, et de l'intérêt général, de préserver ce patrimoine. Le respect de cette condition permettra de promouvoir et développer une activité de pêche durable et de qualité dans les Hautes-Alpes.

La Fédération de pêche des Hautes-Alpes et les AAPPMA du département ont donc fait le choix de deux modes de gestion, selon les parcours. Ces modes de gestion sont issus du PDPG (cf. Carte ci-dessous) :

Gestion piscicole préconisée pour les contextes piscicoles des Hautes-Alpes



La gestion patrimoniale/patrimoniale différée est mise en place sur les contextes conformes/peu perturbés. Il s'agit de bassins versants sur lesquels la truite fario (espèce cible) peut accomplir la totalité de son cycle vital de façon satisfaisante. La gestion y est donc basée sur le renouvellement naturel des populations de poissons sauvages. Le principe est le non-Alevinage pour soutenir les populations en place.

Néanmoins, sur ces bassins versants, des déversements « attractifs » peuvent être réalisés mais uniquement avec des truites arc-en-ciel sur des parcours balisés. Par ailleurs des déversements de truite fario ou de saumons de Fontaine sont réalisés sur les cours d'eau naturellement apiscicole (cours d'eau de forte pente, tête de bassin versant). L'intérêt est strictement lié à une démarche halieutique sans que celle-ci ne génère d'impact sur les populations sauvages en place. On parle de valorisation halieutique. Les parcours concernés par ce mode de gestion pour la truite sont principalement les rivières de 1ère catégorie

En raison de la bonne qualité des milieux et de la présence de truite fario de souche haut-alpine, la fédération a pris des orientations visant à ne plus introduire de truite fario d'une autre souche. Ceci afin d'éviter tout croisement avec la souche autochtone.

Sur les autres cours d'eau plus perturbés, la gestion piscicole est dite halieutique. Elle prévoit des déversements de poissons à différents stades. Il s'agit surtout de déversements de truites de type fario ou arc-en-ciel réalisés au stade alevin ou truitelle. Dans les autres cas, les truites sont déversées au stade truite portion principalement avant l'ouverture de cours d'eau de 1ère catégorie, sur des secteurs de forte pression de pêche.

Sur les plans d'eau, la gestion est réalisée en fonction des capacités écologiques de ces milieux mais aussi en fonction de la demande halieutique : Brochets à Serre-Ponçon, etc.

LES DIFFÉRENTS PUBLICS-PÊCHEURS ET LEURS PRATIQUES

Les pratiques et les attentes sont très variables en fonction du lien des différents publics avec la pêche (pêcheurs, accompagnants, non-pêcheurs), suivant leur niveau de technicité (débutant, confirmé) et leur âge (jeune, adulte, sénior).

Les attentes des pêcheurs intéressés à des types de pêches spécifiques (pêcheurs de carpes, pêcheurs au coup, pêcheurs de camassiers, pêcheurs de truites) sont développées à la partie : *Les pratiques et techniques de pêche.*

Les différentes catégories de publics-pêcheurs

On identifie en priorité deux grandes catégories de pêcheurs et parmi elles des sous-catégories en fonction de leur rapport avec la pêche.

Les pêcheurs locaux :

Ce sont les pêcheurs résidant dans le département des Hautes-Alpes. Ils prennent une carte de pêche des Hautes-Alpes.

Les pêcheurs-touristes :

Ce sont des pêcheurs résidant dans un autre département. Ils prennent « généralement » une carte de pêche touristique, s'ils sont pêcheurs dans leur département. Ce qui n'est pas toujours le cas. Certains réservent leur pratique de la pêche dans les Hautes-Alpes et prennent une carte de pêche avec CPMA.

Les retraités pêcheurs

Ces pêcheurs ont généralement connu le loisir pêche par l'intermédiaire du réseau familial ou d'un proche. Pour eux, pêcher est avant tout un moment de détente et de relaxation au contact de la nature ou un moment privilégié avec des proches. Plus présents en milieu rural où la transmission intergénérationnelle du loisir a mieux perduré que dans les zones urbaines, ils sont parfois impliqués au sein des AAPPMA.

Du point de vue de la pratique, ils peuvent employer plusieurs techniques en parallèle (pêche au coup, pêche au vif, pêche au mort posé) mais n'approfondissent que rarement des techniques spécifiques. Ils pratiquent souvent en solitaire, assidûment ou occasionnellement, la pêche « cueillette », de façon exclusive dans la région où ils ont leurs coins, souvent à proximité de leur domicile. Ils fréquentent les parcours attractifs où s'effectuent des empoissonnements en truites surdensitaires.

Dans leurs loisirs, la pêche est probablement leur activité principale en matière de fréquence. Pour autant, ils ne recherchent pas un équipement « haute technicité » et le budget alloué à la pêche est généralement peu important.

Les pêcheurs retraités ne sont plus à conquérir. Ils sont généralement le noyau dur de la pêche associative.



Les pêcheurs spécialisés « nouvelle génération »

Ces pêcheurs sont globalement plus jeunes que les précédents, les nouveaux pratiquants s'orientant généralement vers une pêche spécifique (mouche, leurres, carpe, coup...) après une période de découverte (surtout pour les jeunes). Ils arrivent à la pêche par un proche, qui n'est pas obligatoirement du cadre familial, ou par le biais d'initiations organisées.

La pêche peut rapidement devenir leur hobby et dans ce cas, ils s'accordent du temps et de l'énergie pour progresser.

Généralement issue d'un environnement rural, la pêche est avant tout pour eux une activité sportive où ils recherchent le perfectionnement du geste. La prise du poisson n'est pas un objectif en soi mais la preuve de la qualité du geste et de la maîtrise de la technique. La plupart des prises sont relâchées. Ils ont une tendance à rechercher des gros spécimens qui sont dans la mesure du possible sauvages. Ils pêchent fréquemment entre amis et valorisent leur capture via les réseaux sociaux.

Ces pêcheurs aiment la technicité et recherchent le matériel le plus adapté à leur pratique avec des objectifs de confort de pêche et de performances techniques. Les produits gadgets sont bannis et le budget alloué à leur sport est important. Leur équipement est complet et issu de magasins spécialisés (en ligne ou non). Les plus passionnés personnalisent au maximum leur matériel et vont jusqu'à la confection (mouches, leurres, flotteurs, cannes ...).

Ils utilisent des techniques qui limitent au maximum les blessures sur les prises. Ceci afin de les relâcher dans les meilleures conditions possible. Les techniques de pêche au vif ou aux appâts naturels sont de moins en moins utilisées par cette catégorie de pêcheur.

Très mobiles, les pêcheurs spécialisés consomment des séjours touristiques pêches en France comme à l'étranger. Ils sont prêts à parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour s'exercer sur des lieux renommés. Certains s'orientent également vers des sites privés. Pour la plupart, ils n'aiment pas être trop encadrés mais sont très intéressés par l'achat de stages en vue d'optimiser leurs compétences (guidage pêche).

Les pêcheurs spécialisés sont de plus en plus nombreux. Le plus difficile est de leur proposer une offre adéquate pour les fidéliser. Ce sont les plus gros consommateurs actuels et futurs de produits pêches.

Ces spécialistes sont généralement très actifs sur le web, les forums, les blogs et les réseaux sociaux. Ils créent leur « communauté ». De plus en plus, ils cherchent à s'impliquer dans la vie de leur AAPPMA afin de moderniser l'offre de pêche.

Les membres actifs sont des bénévoles qui consacrent une partie de leur propre temps pour la vie de l'association. On retrouve aujourd'hui parmi ces bénévoles des pêcheurs des deux « catégories » ciblées précédemment, même si leur implication peut être différente.



Historiquement les pêcheurs « retraités » sont le noyau dur des membres actifs dans les AAPPMA. Ils y trouvent le sentiment de camaraderie et d'appartenance à un groupe. C'est pour eux l'occasion d'échanger et de passer du temps avec des gens qui ont la même passion, d'œuvrer pour leur loisir et de gérer les territoires sur lesquels ils pratiquent.

Depuis quelques années les pêcheurs « spécialisés » viennent apporter leur contribution et s'impliquent de plus en plus dans les AAPPMA. Autrefois, ces pêcheurs avaient plus tendance à s'orienter vers des associations de pêches sportives (non agréées) et à développer des réseaux spécifiques, notamment avec l'essor d'internet. Il semblerait qu'une partie de ce public ait pris conscience que l'évolution du cadre de leur loisir passait en grande partie par l'implication au niveau de la pêche associative agréée.

Cet engagement nouveau émerge de la volonté de faire évoluer leur loisir en défendant leurs pratiques et en étant particulièrement attentifs à la protection et au soutien des espèces qu'ils recherchent.

Aujourd'hui on constate donc un certain renouveau dans l'implication des pêcheurs dans leurs associations, avec surtout une représentation plus variée des adhérents avec notamment une implication grandissante des jeunes pêcheurs.

Ces deux dernières catégories de pêcheurs s'orientent vers une carte annuelle majeure ou annuelle touristique (sans CPMA)

Les vacanciers pêcheurs

Ils passent le plus souvent leur vacances en famille. Ce sont des vacanciers avant d'être des pêcheurs et ils ne choisissent généralement pas leurs destinations en fonction de la pêche. Ils pêchent en fonction des opportunités que leur offre le lieu et se tournent de préférence vers les plans d'eau. Ce sont généralement des pêcheurs occasionnels dont une majorité pratique une pêche traditionnelle plus adaptée à un contexte de sorties familiales.



La pêche représente avant tout le plaisir d'être au bord de l'eau, la détente et la découverte. Ils pêchent pour s'amuser ou pour apprendre le respect de la nature. C'est un moment de convivialité et une activité ludique pour les enfants. De ce fait, la pêche doit être facile et confortable (aménagements de proximité). Dans la majorité des cas, le matériel est peu sophistiqué.

Les vacanciers pêcheurs représentent une cible importante à condition de proposer des produits pêches accessibles (pêche au coup, pêche au leurre, pêche attractive), ludiques, à la carte et appropriés à la vie de famille.

Cette catégorie de pêcheurs s'oriente vers des cartes de courte période, hebdomadaires, journalières.

Les femmes pêcheuses

Elles sont souvent venues à la pêche par le biais d'un conjoint pêcheur, d'un grand-père, d'un père, d'un frère, d'un ami...

En 2016, elles étaient 3,1% des pratiquantes à prendre cette carte féminine découverte qui bénéficie d'un tarif promotionnel d'en moyenne 50% inférieur du montant total d'une carte de pêche majeure annuelle. Dans ce pourcentage, les femmes mineures et les femmes majeures qui ont choisi la carte majeure annuelle (afin de bénéficier de la pratique de la pêche à 4 cannes) ne sont pas comptabilisées.



Dans l'enquête, Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes, 17% des femmes répondaient avoir pris une carte annuelle « personne majeure » ce qui augure d'un potentiel plus important de pratiquantes.

Elles pratiquent généralement dans un milieu d'hommes et parfois entre elles. À noter que pour certains, la pêche est perçue plus accessible avec l'arrivée des femmes dans la pêche de loisir et sportive.

Cette catégorie de pêcheuses s'oriente vers une carte annuelle découverte féminine ou la carte annuelle majeure.

Les jeunes pêcheurs

À l'heure où les activités extrascolaires prennent de plus en plus de place dans la vie des familles, la nécessité de loisirs de proximité se fait de plus en plus sentir. Ceci est d'autant plus vrai chez les enfants de 9 à 12 ans qu'il faut occuper les mercredis, les week-ends et pendant les vacances.

Autrefois, l'initiation à la pêche s'effectuait dans le cadre familial, de père en fils ou de grand-père en petit-fils. Aujourd'hui, le contexte économique et social fait que cette initiation s'est progressivement perdue. Pour pallier cette insuffisance, un agent de développement pêche propose des initiations à destination des jeunes. Elles ont pour objectif de recruter de nouveaux effectifs de pêcheurs et elles permettent à des passionnés de transmettre leur savoir.

Dans le cadre de ces animations pêches, les plus jeunes peuvent être sensibilisés aux milieux aquatiques et à la pêche en général, ce qui par ailleurs les fascine. Cette activité de proximité favorise leur sociabilité et leur développement personnel.

Les jeunes constituent un axe important du développement de la pêche de loisir en raison notamment du besoin de renouvellement des générations de pêcheurs. L'accent doit impérativement être mis sur la qualité de l'encadrement et des prestations ainsi que sur la sécurité.



Le recrutement à l'initiation vient souvent de l'enfant lui-même qui ressent l'envie de s'initier à la pratique d'un loisir de pleine nature, mais dans beaucoup de cas le parent est prescripteur. Il encourage son enfant (si les conditions d'encadrement et de sécurité sont garanties) à découvrir le loisir accompagné d'un professionnel.

Plusieurs cartes sont disponibles pour les jeunes. Selon leur âge, ils s'orientent vers des cartes différentes : la carte mineure, la découverte -12 ans et la touristique mineure.

Les accompagnants

L'acte d'accompagner est très régulier et dépend essentiellement des activités recherchées, de la situation du lieu de pêche, de la météo, etc. Bien souvent, l'accompagnant ne se sent pas concerné par la pêche mais respecte le besoin de son conjoint pêcheur.

Ils recherchent ainsi des sites où ils peuvent pratiquer la marche, le VTT et d'autres activités sportives (tennis, piscine ...). Ils sont également demandeurs de visites touristiques et d'animations variées.

Dans les Hautes-Alpes, la pêche en lac d'altitude allie le plaisir de la pêche et de la randonnée en montagne, un bon compromis entre les besoins du pêcheur et de l'accompagnant.

Dans le but de maintenir les effectifs de pêcheurs, les besoins spécifiques des accompagnants en matière d'activités parallèles ne sont pas à négliger.

Cependant dans les Hautes-Alpes, les activités sont nombreuses et variées, et ce qui est un atout peut devenir un risque. Le risque de détourner petit à petit le pêcheur en vue d'activités parallèles est réel.

Les non-pêcheurs

Les non-pêcheurs ont globalement une image positive de la pêche : un environnement naturel agréable, du bien-être, et de la convivialité. Cependant ils considèrent la pratique de la pêche comme peu dynamique, contraignante (il faut se lever tôt) exigeant une certaine technique et un tempérament particulier (être calme et patient). De plus, certaines odeurs (eaux stagnantes, poissons, amorces ...) et pratiques désagréables (accrocher des vers à des hameçons, toucher le poisson ou acte de tuer ...) les rebutent.

Les non-pêcheurs comparent souvent la pêche, à la randonnée (recherche de calme et de contact avec la nature), à la chasse (capture d'une proie), à la méditation (patience, moment de retour sur soi).

Pour eux, la pêche se planifie (achat de la carte de pêche et de matériel). Ils peuvent en avoir l'envie et renoncer par manque de connaissance ou d'accompagnement.

Pour les personnes ayant pratiqué au moins une fois, les raisons avancées pour ne plus pêcher sont régulièrement l'absence d'engouement et d'accompagnement, des difficultés techniques et un manque de patience.

Les non-pêcheurs sont une cible à ne pas écarter vu leur nombre. Elle nécessite la mise en place d'une offre adaptée (encadrement, autres activités, aménagements de pontons pour personnes à mobilité réduite, prêt de matériel ...), d'une forte communication afin de « déclencher » l'envie et l'intégration à un groupe de pêcheurs (stimulation).



Les pratiques et techniques de pêches

Les pêcheurs de salmonidés

Les pêcheurs de truites ont un rapport à la pêche très variable. En fonction de leur profil, on peut remarquer de grosses différences :

Les pêcheurs retraités : ils pêchent à proximité de leur domicile sur des parcours facilement accessibles. Leur présence auprès des cours d'eau est occasionnelle, souvent à l'ouverture de la pêche de la truite et lors des déversements. Ils cherchent avant tout à prendre du poisson assez facilement et dans la mesure du possible des truites maillées qui finiront dans leurs paniers (truites farios, arc-en-ciel et saumon de fontaine issues de piscicultures). La technique reine est le toc qui ne nécessite pas une technicité et un budget important. Certains d'entre eux aimeraient toutefois s'initier à d'autres techniques comme la mouche.

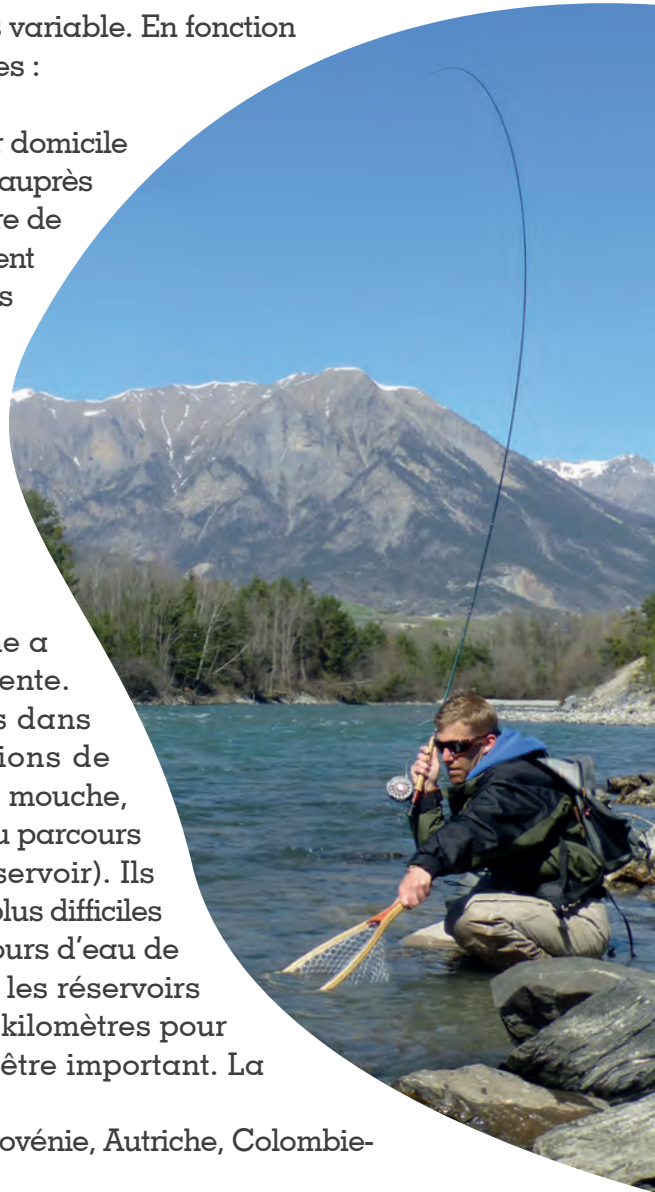
Les pêcheurs spécialisés : leur bon niveau de pêche a été acquis grâce à une pratique régulière et fréquente. Généralement, ces pêcheurs gracieux leurs prises dans l'objectif de participer au maintien des populations de salmonidés. Un bon nombre d'entre eux pêchent à la mouche, mais toutes les techniques sont utilisées en fonction du parcours de pêche (petit cours d'eau, grand cours d'eau, réservoir). Ils recherchent des proies sauvages (truite fario) qui sont plus difficiles à prendre. On les rencontre essentiellement sur les cours d'eau de grande qualité patrimoniale, les parcours no-kill et les réservoirs « mouche ». Ils n'hésitent donc pas à parcourir des kilomètres pour trouver le cadre idéal à leur loisir. Le budget peut être important. La pratique ou le désir de la compétition est fréquent. Destinations phares pour ces pêcheurs spécialisés : Slovénie, Autriche, Colombie-Britannique, Alaska, Mongolie...

Les vacanciers pêcheurs, les enfants et les novices : ils abordent la pêche comme un loisir et une activité de détente en famille ou entre amis. Ils se rendent donc dans des zones de pêche « plus faciles ». La pêche est extrêmement simple : pas de leurre ou de mouche, mais une simple canne avec un bouchon et un ver.

Les pêcheurs au coup

Généralement, quatre catégories de pêcheurs au coup, aux attentes et pratiques diverses, se distinguent :

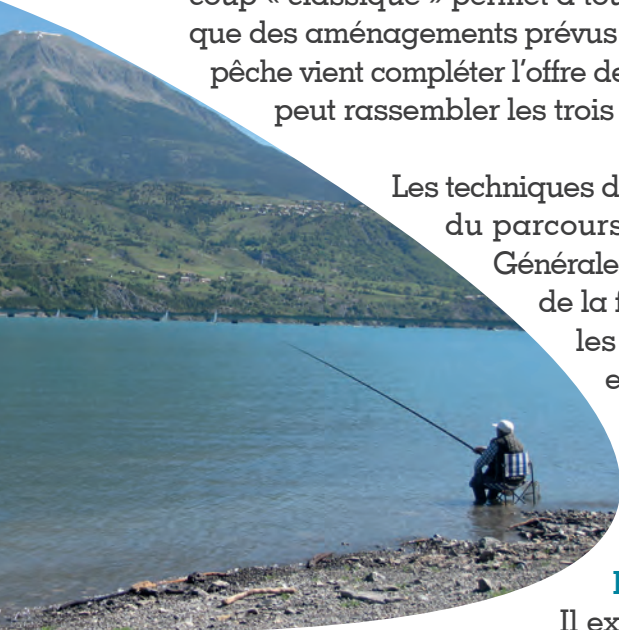
Les jeunes pêcheurs : pour eux, la pêche au coup « classique » représente une activité comme une autre qu'ils découvrent soit en famille soit par le biais d'une animation pêche. Les parcours proposés doivent être proches du domicile, faciles d'accès et les berges aménagées pour assurer un maximum de sécurité. Le budget alloué reste très faible.



Les pêcheurs retraités : ils pratiquent une pêche au coup « classique » souvent seuls dans le but de se détendre au bord de l'eau. Bien souvent, ils conservent leurs prises. Les parcours les plus prisés répondent aux mêmes critères que ceux propices à la pêche des enfants.

Les pêcheurs spécialisés : confirmés ou débutants, adolescents ou adultes, ces pêcheurs pratiquent une pêche au coup dite sportive. L'utilisation d'un matériel spécifique plus onéreux est souvent nécessaire (grande canne, anglaise ...). Des techniques de pêche très spécifiques sont développées dans le but de cibler précisément une espèce. Ils sont bien plus mobiles, à la recherche de parcours diversifiés, voire spécifiques comme des carpodromes. Certains d'entre eux se tournent même vers la compétition.

Les vacanciers pêcheurs : par sa simplicité et la densité de parcours proposés, la pêche au coup « classique » permet à toute la famille de se détendre au bord de l'eau à condition que des aménagements prévus à cet effet existent (toilettes, tables, autres activités...). La pêche vient compléter l'offre de loisirs présente sur les sites de vacances. Cette catégorie peut rassembler les trois autres catégories précédemment citées.



Les techniques de pêche mises en œuvre sont étroitement liées à la nature du parcours (cours d'eau, plans d'eau) et à l'espèce recherchée. Généralement, la pêche au coup classique est utilisée pour la pêche de la friture (goujon, gardon, ablette) à proximité du bord dans les 3 à 5 m. Dès que l'on recherche des poissons plus gros et plus méfiants (tanche, gardon, brème, carpe, perche), d'autres techniques dites au moulinet (l'anglaise, la bolognaise ou le feeder) ou encore la pêche à la grande canne, s'imposent pour pêcher au-delà des 20 m.

Les pêcheurs de carnassiers

Il existe 3 grandes catégories de pêcheurs de carnassiers. Tous recherchent le brochet, le sandre, la perche, le black-bass et le silure (non présent dans les Hautes-Alpes)

C'est la pêche la plus tendance et la plus moderne ces dernières années.

Les pêcheurs retraités : ils pratiquent une pêche des carnassiers dite d'attente aux appâts naturels (vifs ou vers). Souvent, il s'agit de pêcheurs au coup qui posent une ou deux lignes à vif. Ils profitent du temps d'attente pour pêcher la friture. Si par chance, un carnassier se fait prendre au piège, celui-ci est conservé. Mais on commence à observer un intérêt pour les retraités, à pratiquer la pêche des carnassiers au leurre.

Les pêcheurs spécialisés : seuls ou entre amis, ces pêcheurs pratiquent une pêche dynamique où ils cherchent à provoquer l'attaque du poisson en lui présentant un appât ou un leurre. Ils se spécialisent soit sur une technique, souvent le leurre, soit sur une espèce, mais presque toujours en no-kill. La pêche depuis un bateau est de plus en plus courante d'autant que l'accessibilité à certains parcours depuis les berges reste délicate. Ils recherchent des parcours de grande qualité patrimoniale ou des parcours spécifiques (no-kill, brochet, black-bass, ...) dans lesquels le peuplement piscicole est remarquable. Ils sont donc très mobiles (France et étranger) et apprécient particulièrement les manifestations

sportives auxquelles ils peuvent participer. Toutes les tranches d'âges sont représentées dans cette catégorie de pêcheurs avec une forte proportion de jeunes adultes.

Les jeunes : leurs pratiques constituent un mixte entre les pêcheurs traditionnels pour les parcours recherchés (accès et prise facile de poisson, proximité du domicile) et les pêcheurs confirmés vis-à-vis des pratiques de pêche (no-kill, pêche aux leurres, entre amis, location d'embarcations). Certains d'entre eux sont demandeurs d'animations pêches dans le but de se perfectionner et de découvrir de nouveaux parcours ainsi que de nouvelles techniques de pêche. Leur budget est plutôt limité.

Les plus passionnés d'entre eux sont membres du club « Carnafish05 » dans le département.

Destinations phares : Irlande, Espagne, Suède, Pays-Bas, Norvège... Toutes ces destinations ont en commun la pratique du no-kill, imposé dans la réglementation.

Les pêcheurs de carpes

Les pêcheurs de carpes se concentrent essentiellement sur la pêche de la carpe commune, la carpe miroir, la carpe cuir et les amours blancs. Quelle que soit la prise, le poisson est dans la majorité des cas gracié. Ces poissons pouvant aller de 2 à plus de 30 kg nécessitent un matériel bien spécifique. Les carpistes utilisent 1 à 4 cannes posées sur un rod-pod et équipées de détecteurs de touches. Cette pêche au lancer leur permet de cibler un poste situé à plus d'une centaine de mètres contrairement à la pêche de la carpe à l'élastique (pêche au coup). L'utilisation d'une embarcation peut alors s'avérer utile pour un amorçage et un positionnement des lignes précis. C'est une pratique où rien n'est laissé au hasard.

Les pêcheurs débutants : Ils choisissent généralement un lieu à proximité de leur domicile et s'installent pour la journée. Dans quelques cas ils restent la soirée ou la nuit dans une tente avec un lit pliable de camping (biwy et bedchair).

Les pêcheurs spécialistes : Ils n'hésitent pas à faire de grande distance pour aller pêcher leur espèce de prédilection, voire même à changer de pays. Il leur arrive de rester plus d'une semaine sur le même lieu en changeant simplement de poste au cours de leur séjour. Ils recherchent les poissons-trophées.

Les pêcheurs aux engins

Sur la retenue de Serre-Ponçon se pratiquent les pêches à la traîne et à la sonde. L'association comptabilise 86 pêcheurs licenciés en 2016.

On retrouve généralement dans cette pratique les pêcheurs traditionnels. Généralement acteurs et impliqués dans une association ou dans le monde de la pêche sur la retenue de Serre-Ponçon. Seul ou accompagné d'un ami, le pêcheur pratique en bateau avec un moteur thermique doté d'un ralenti permettant un régime très bas. Une vitesse de 2km/heure est idéale.

Traîne : La pêche se pratique en surface ou à de grandes profondeurs. Il faut une bonne connaissance du milieu pour la pratiquer. Treuil, tangons ou luges permettent de trouver les truites, brochets, perches et omble chevaliers dans toutes les couches d'eau suivant la saison.

La sonde : La gambe ou la sonde ou le plombier est une pêche détente, loisir et ne sert exclusivement qu'à la capture du corégone présent dans le lac. De manière anecdotique il arrive de capturer des truites, brochets ou omble Chevalier. L'équipement consiste en une ligne avec plusieurs imitations de chironomes, un plomb pour maintenir la tension, un canin et une tresse marquée tous les mètres. C'est une pêche conviviale où l'on se retrouve et où chacun peut discuter sur son embarcation.

Ce sont des pêches techniques qui tiennent plus de la tradition et de la connaissance de la retenue que de la technologie ou de la mode. Elles nécessitent un matériel spécifique.



Les effectifs de pêcheurs

Depuis 2003, la vente de carte de pêche a augmenté de manière significative dans le département des Hautes-Alpes, 14 650 cartes en 2003 et 16 850 en 2016 soit 15% de progression sur les 13 dernières années. Le total prend en compte la totalité des cartes de pêche (annuelle, journalière, touristique, etc.)

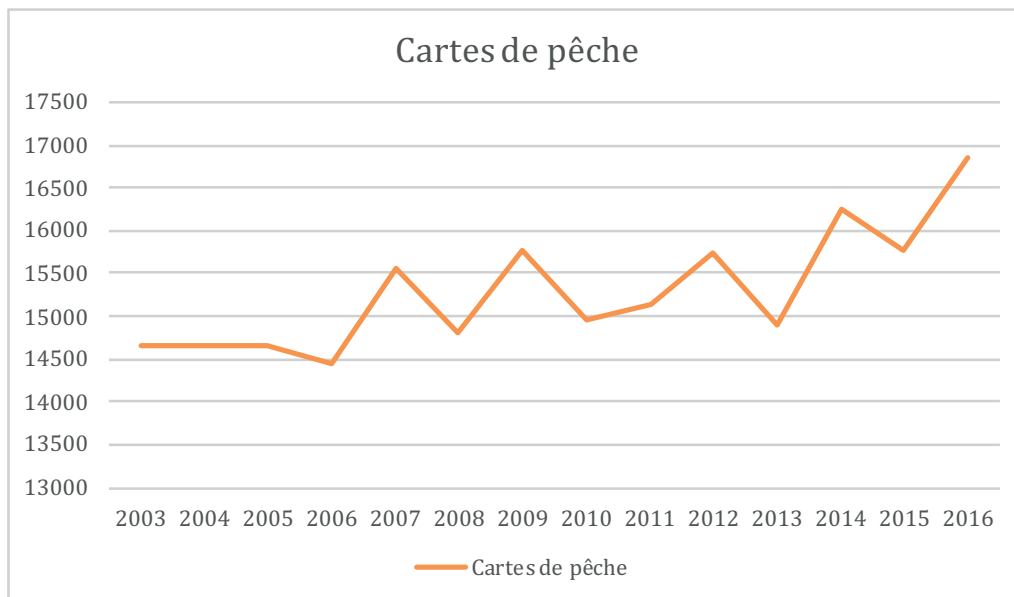
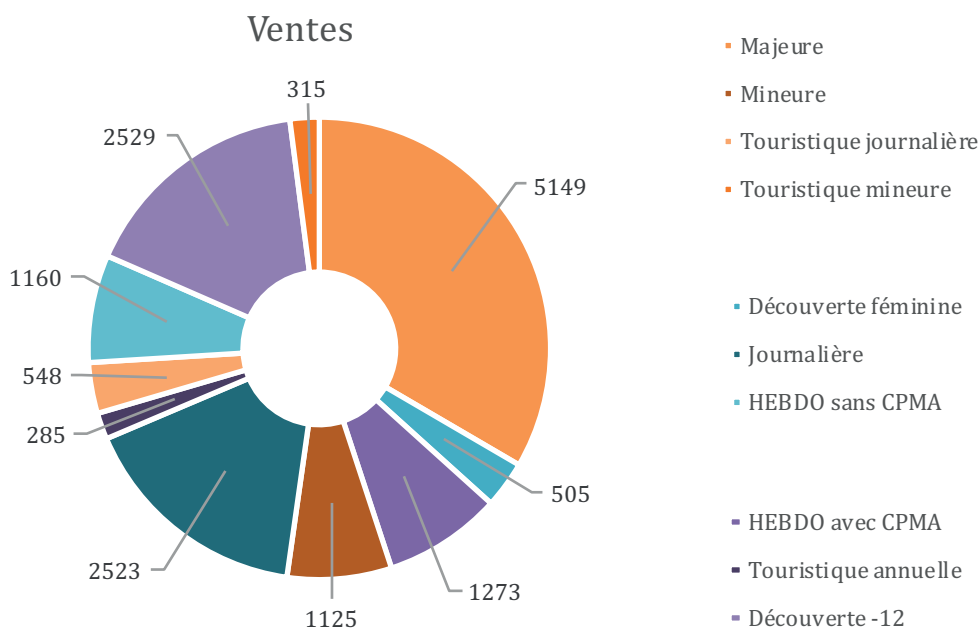


Figure 13 : Courbe de croissance de vente de carte de pêche.

On note de l'irrégularité dans la vente de cartes. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. La météo est un facteur que nous ne contrôlons pas et qui a un impact direct sur la décision d'aller à la pêche ou non... Une fonte des neiges longue est pénalisante pour réaliser une belle ouverture, ce peut-être une des raisons ?

Au cours de l'année 2016, nous comptabilisons 16 850 cartes dont voici la répartition par types.



Les outils actuels ne nous permettent pas de donner des raisons précises à une augmentation ou une perte d'adhérents, ce ne sont que des suppositions.

La vente de carte par internet est beaucoup plus adaptée pour comprendre les raisons d'achat (date d'achat en fonction de la météo, au jour le jour, mais aussi la vente de carte en fonction d'un événement). Les chiffres permettront de mieux comprendre.

La vente de carte par cartedepeche.fr permet aussi d'analyser les profils « fidèles » dont l'achat de la carte de pêche est régulier d'une année sur l'autre, ceux dont l'achat n'est pas régulier et les nouveaux, inconnus de notre fichier.

Les nouveaux moyens de communication numériques sont un facteur « dopant » et une bonne manière de « créer l'envie » de pratiquer, en montrant des photos de paysages, de rivières, de poissons trophées et la mise en avant d'événements. Les fréquentations sur le site internet explosent quand les communications plaisent, ce qui laisse penser que l'objectif de « créer l'envie » est atteint. Créer l'envie = vente de cartes.

Deux exemples d'analyse de ventes de cartes dans le détail

Exemple 1 - ventes de cartes de 2010.

2010 n'est pas une année de progression de vente de cartes car les Hautes-Alpes réalisent globalement, toute carte confondue, une régression des ventes de 5%.

Les cartes existantes en 2010 :

• Personne majeure	-3%
• Découverte féminine	2%
• Journalière	-17%
• Vacances 15 jours	1%
• Touristique annuelle	-8%
• Touristique mensuelle	2%
• Touristique 7 jours	-20%
• Découverte 1 euro symbolique (1 canne)	0%
• Mineure (Jeune lancer)	-6%
Total	-5%

L'année suivante (2011) il y a un changement et une modernisation des types de cartes de pêche, pour une progression de 1%.

• Personne majeure	Pas de changement
• Découverte féminine	Pas de changement
• Journalière	Pas de changement
• Vacances 15 jours	Disparaît
• Touristique annuelle	Pas de changement
• Touristique mensuelle	Pas de changement
• Touristique 7 jours	Pas de changement
• Découverte 1 euro symbolique (1 canne)	Disparaît
• Mineure (Jeune lancer)	Disparaît
Total	+1%



De nouvelles cartes font leurs apparitions en 2011 pour venir remplacer certaines cartes qui disparaissent :

- Hebdomadaire avec CPMA : Elle récupère quasiment en totalité les publics des cartes « Vacances 15 jours »
- Carte mineure avec CPMA de 12 ans à moins de 18 ans : Récupère la totalité des publics des cartes « Mineure (jeune lancer) »
- Découverte / touristique -12 ans : Récupère 80% des publics des cartes Découverte 1 euro symbolique (1 canne)

Il est difficile de dire vers quelle carte les 20% des publics restants se sont orientés car nous avons des progressions de vente de carte sur l'ensemble de notre offre, cette année-là.

Les changements de types de cartes de pêche sont déstabilisants pour les adhérents. Une réflexion doit être menée pour mesurer l'impact sur sa pratique en changeant ses habitudes, mais aussi pour les revendeurs, qui aident au choix de la carte.

Même si les changements sont destinés à améliorer la pratique des utilisateurs et à simplifier l'approche de la pêche, tout changement doit être conduit de façon à bien l'appréhender et se l'approprier plus facilement.

Exemple 2 - ventes de cartes de 2014.

2014 une année forte ! C'est une année de progression de vente de carte de +9 % au total.

Voici quelques suppositions :

- La météo est restée favorable à la pêche en rivière car il n'y a pas eu de fonte brutale de la neige sur les sommets, ce qui donne des rivières claires au printemps.
- Le site internet de la fédération est né en octobre 2013 et a commencé à s'alimenter en articles de presse, infos, photos, etc. <http://peche-hautes-alpes.com>
- La newsletter Actu pêche 05 transmet toute l'actualité de la pêche dans le département. Elle fédère les pratiquants.
- La page facebook de la fédération est venue, à son tour, maintenir les pêcheurs dans une dynamique locale.
- Un brochet géant de Serre-Ponçon en 2013 dont la vidéo a fait le tour du monde avec plus d'un million de vues.
- La création de l'association « Fishing plurielle » (association nationale de pêche visant à promouvoir la pêche féminine) est peut-être à l'origine de la progression de vente de cartes découvertes féminines à +10% et aussi de la carte personne majeure.

En rentrant dans le détail, toutes les cartes vendues en 2014 affichent une progression, dont certaines à deux chiffres, sauf les cartes touristiques annuelles qui réalisent -8% et donc une centaine de cartes perdues.

Plusieurs hypothèses sont envisagées :

- La transformer en carte personne majeure, pour les départements contigus aux Hautes-Alpes.
- La transformer en carte hebdomadaire sans CPMA.
- La transformer en carte découverte féminine.

Les méthodes d'analyse ci-dessus peuvent être réalisées chaque année. Cependant les outils mis en place par la FNPF, comme la vente de cartes par internet, permettront à terme de faciliter cette analyse.





L'ACCÈS AU LOISIR PÊCHE

Le droit de pêche

Sur l'ensemble des cours d'eau, lacs et plans d'eau du département, tout pêcheur en action, doit être en possession de sa carte de pêche et doit pouvoir la présenter à la demande des agents chargés de la Police de la Pêche (Gendarmerie, Agent AFB, Garde de Pêche Particulier, DDT).

Cette carte de pêche est personnelle et nominative.

Le prix des cartes de pêche est très accessible en comparaison de la majorité des autres activités, conformément au souhait des fédérations de pêche, nationale et départementale.

Acheter sa carte c'est participer réellement à la protection des milieux.

La carte de pêche est composée de différentes cotisations :

- **La Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).** Elle constitue une partie du fonds de la FNPF, elle couvre la redevance pour la protection du milieu aquatique perçue par les Agences de l'eau et permet également le fonctionnement de l'Agence française de la biodiversité (AFB).
- **La Cotisation fédérale.** Elle permet d'assurer le fonctionnement financier de la Fédération départementale. Elle permet aussi la réalisation de toutes ses interventions (restauration et protection du milieu, gestion piscicole, surveillance, sensibilisation, manifestation) et le soutien financier aux AAPPMA.

Acheter sa carte c'est aussi participer à la vie et au développement du loisir.

Lorsque l'on achète une carte de pêche, on adhère automatiquement à une association. On lui permet d'exister et de fonctionner. Sans AAPPMA, la pêche serait onéreuse et contraignante avec des parcours élitistes.

En adhérent à une association, il est aussi possible de lui apporter son soutien en participant, par exemple, à son Assemblée générale (AG), en contribuant à ses opérations de protection et de restauration de milieux, à sa gestion piscicole, à ses manifestations et à ses autres projets...

Les cartes de pêche

Les cartes de pêche ne cessent d'évoluer pour offrir aux pêcheurs les meilleures options possibles en fonction de leurs pratiques, mais aussi pour s'adapter à ceux qui souhaitent s'initier à sa pratique.

Ainsi depuis le nouveau cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), l'éventail des cartes de pêche a quelque peu été modifié. Les cartes *réduit 1*, *réduit 2* et *exonérée* ont disparu et d'autres comme la carte *personne majeure*, *personne mineure* et *découverte enfant* ont évolué.



Aujourd’hui le choix des cartes est toujours aussi large mais offre plus de pertinence pour les utilisateurs. (cf tableau 3)

	2003–2006	2007	2008–2010	2008–2010
Avec CPMA	Carte complète	Carte personne majeure	Carte personne majeure	Carte personne majeure
	Réduit 1			
	Réduit 2			
	Carte exonérée	Découverte -12 ans	Découverte -12 ans	Découverte -12 ans
	Carte 12 – 16 ans			
	Carte jeune lancer	Carte mineure	Carte mineure	Carte mineure
	Carte 15 jours	Carte 15 jours	Carte 15 jours	Carte 7 jours
	Journalière	Journalière	Journalière	Journalière
Sans CPMA	Touristique annuelle	Touristique annuelle	Touristique annuelle	Touristique annuelle
	Touristique mensuelle	Touristique mensuelle	Touristique mensuelle	
	Touristique 7 jours	Touristique 7 jours	Touristique 7 jours	Touristique 7 jours
				Touristique journalière
				Touristique mineure -18 ans
		Conjoint ou invalide	Découverte féminine	Découverte féminine

Tableau 3 : Évolution des produits pêche dans le département des Hautes-Alpes.

La réciprocité

La carte de pêche permet de pêcher sur tous les territoires de l’association agréée à laquelle vous avez adhéré.

De nombreuses associations et fédérations agréées de pêche ont mis en commun leurs territoires pour simplifier les formalités d’adhésion et offrir un espace de pêche plus vaste : c’est la réciprocité.

Il existe plusieurs degrés de réciprocité, allant d’une mise en commun de territoires décidée par :

- Quelques associations agréées d’un même département ;
- Ou toutes les associations d’un même département.

Toujours soucieux d’élargir les zones de prospection des pêcheurs, les associations et les fédérations ont également constitué des ententes « réciprocaires » entre plusieurs départements.



- CHI Club Halieutique Interdépartemental,
- EHGO Entente Halieutique du Grand Ouest
- URNE Union Réciprocitaire du Nord Est

Le département des Hautes-Alpes ne fait pas partie de l'entente halieutique avec les autres départements de France, il est donc non réciprocal. En revanche, posséder une carte de pêche des Hautes-Alpes, c'est l'avantage de pouvoir pêcher dans tout le département. La réciprocité intra-départementale, cette entente précieuse, ouvre des possibilités de pêches multiples et variées : torrents, petites et grandes rivières, lac de Serre-Ponçon, plans d'eau et lacs d'altitude.

Le pêcheur peut pratiquer librement sur le parcours de son choix.

La distribution des cartes de pêche

La généralisation de la délivrance de la carte de pêche par internet était l'un des points névralgiques de la modernisation du réseau préconisé par le Schéma national de développement. En 2014, ce sont 14 fédérations qui ont choisi de délivrer l'ensemble de leurs cartes via cartedepeche.fr. Sur le total des cartes distribuées en 2014, 619 771 l'ont été par l'outil internet cartedepeche.fr (soit près de 40%) contre 400 000 en 2013. Sur les adhésions 2014, 29% ont été réalisées directement par les internautes et 71 % via le réseau des dépositaires.

Le réseau des dépositaires est un réseau composé de marchands d'articles de pêche, d'offices de tourisme et de commerces divers et variés. Nombreux sont les dépositaires, ayant choisi la délivrance via l'outil internet. Ils témoignent aujourd'hui leur satisfaction de l'avoir mis en place. Ils assurent refuser le moindre retour au précédent système papier. De nombreuses actions en faveur du déploiement de l'outil ont été menées : formation, accompagnement technique, promotion et animation du site (mailing de renouvellement, campagnes SMS, jeu concours).

La FNPF espère voir augmenter le nombre de fédérations se lançant dans la modernisation de la délivrance de la carte de pêche, le chiffre devant passer de 14 à 22 fédérations en 2015 et 34 en 2016.

Dans les Hautes-Alpes

Les cartes de pêche du département sont disponibles dans le réseau de distribution, qui est actuellement bien réparti dans le département.

7 Offices de tourisme, 12 magasins de pêche et/ou de sport, 4 supermarchés et/ou grandes enseignes, 55 petits commerces (bar, tabac, presse, et autres) ainsi que la possibilité d'obtenir sa carte en contactant le siège de l'association. Elle est généralement délivrée par le président de cette même association.

La méthode classique :

- Le pêcheur se rend chez son dépositaire.
- Le dépositaire remplit la carte.
- Le pêcheur paye soit :
 - Par chèque au nom de l'AAPPMA.
 - Par espèce.



Remarques / avantages / inconvénients

- On doit se déplacer aux heures d'ouverture du dépositaire.
- S'il y a du monde, cela risque de prendre du temps.
- À la perte de la carte, le pêcheur doit s'acquitter d'une nouvelle taxe afin d'avoir une nouvelle carte.
- Il n'est pas nécessaire de posséder une imprimante.

Depuis 2012, la FNPF a mis en place un réseau de distribution moderne via internet « cartedepeche.fr ». Les avantages de la carte internet sont multiples pour les pêcheurs, mais aussi pour les associations car elles permettent un suivi des adhérents.

**La méthode internet :**

- Le pêcheur va sur le site « cartedepeche.fr » interface grand public
- Il crée un compte personnel (nom, prénom, adresse, photo (non obligatoire) et mot de passe.) L'année suivante, il lui faudra juste rentrer ses identifiants pour renouveler sa carte.
- Il ajoute sa photo (conseillé, mais pas obligatoire)
- Il fait le choix de la carte de pêche à acheter
- Il choisit l'AAPPMA
- Il confirme sa commande et paye soit :
 - Par carte bancaire (téléchargement immédiat de sa carte de pêche puis impression)
 - Par chèque, envoi du chèque par courrier (délais de 10 à 15 jours avant de pouvoir imprimer sa carte)

Remarques / avantages / inconvénients

- Obtenir une carte de pêche 24/24 h et 7/7j
- Possibilité de payer en deux fois sans frais (uniquement par carte bleue)
- Pour 5 euros supplémentaires, le pêcheur peut recevoir sa carte par courrier
- L'impression peut être en couleur ou en noir et blanc
- Si la photo n'est pas présente sur la carte (non obligatoire) le pêcheur doit présenter une pièce d'identité lors d'un contrôle.
- S'il a créé sa carte avec photo, il peut réimprimer gratuitement 10 fois sa carte
- S'il n'y a pas la photo, la réimpression est limitée à 3 fois

Option : Vous pouvez, sur votre compte, ajouter une liste de pêcheur. Exemple : le petit fils crée un compte et ajoute son père, sa mère, son grand-père, sa tante, ses copains... Afin d'effectuer une commande groupée.

- Un seul paiement en ligne pour le groupe
- Pour 5 euros supplémentaires, il peut recevoir par courrier toutes les cartes à domicile (5 euros pour tout le groupe)

Une fois que la première carte de pêche a été créée, les suivantes seront beaucoup plus rapides à imprimer, en effet il ne sera plus nécessaire de créer un compte l'année suivante, mais simplement de s'identifier.

Quel changement pour les AAPPMA ?

La carte de pêche par internet facilite considérablement la gestion comptable des AAPPMA et de la fédération, car elle est en partie automatisée. Le trésorier y verra son avantage, avec moins de travail puisque les comptes sont tenus par le site « cartedepêche.fr » et consultable par les AAPPMA en temps réel. Le trésorier connaît, au jour le jour, le nombre de cartes vendues. C'est pratique surtout à l'heure du bilan en fin d'année.

Les fonds sont davantage sécurisés, car les dépositaires disposent d'un plafond pour reverser les produits financiers issus de la vente de carte sans quoi ils ne peuvent plus en assurer la distribution. Les flux financiers entre la FNPF, la fédération et les AAPPMA sont simplifiés.

Les cartes ou les talons ne peuvent plus être perdus, car ils sont dématérialisés. Les comptes entre le nombre de cartes vendues et le panier remonté à la FNPF seront exacts.

On note également qu'environ 30% d'économie sont réalisés, car il n'y a plus d'assurance sur les timbres et plus de frais d'imprimeur.

En 2012, cinq fédérations ont fait le choix du « tout Internet », l'Aude, l'Ariège, les Pyrénées orientales, la Vendée et la Loire. Aujourd'hui la Fédération de pêche des Hautes-Alpes peut capitaliser l'expérience des cinq pionnières précédemment citées pour tendre vers le « tout Internet ». À savoir, que la vente de cartes de pêche exclusivement sur internet, au niveau national, est annoncée pour 2019.

La réglementation

La réglementation de la pêche rappelle que la « Préservation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole (article L.430 du code de l'environnement) sont d'intérêt général ». Ce même article précise que la pêche constitue un élément essentiel, par son caractère social et économique.

Les fédérations ont notamment pour objectif :

- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.
- Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir par toutes mesures adaptées.

La réglementation pêche s'applique jusqu'à la limite de salure des eaux (dans les estuaires).

Sur les eaux libres

On appelle eaux libres, les fleuves, les rivières, les ruisseaux et les canaux, ainsi que les plans d'eau - étangs ou lacs - en communication avec le réseau hydrographique de façon permanente ou temporaire.

Sur certaines eaux closes

Il faut pour cela que leur propriétaire ou leur gestionnaire demande expressément au préfet, leur assujettissement à la police de la pêche en eau douce. On appelle eaux closes, les plans d'eau sans aucune communication avec les eaux libres ou dont la communication ne



permet pas la vie piscicole. Elles échappent aux dispositions du code rural.

Sur les piscicultures

Dans les piscicultures, vouées à la « valorisation touristique », dont le bassin de pêche a une superficie égale ou supérieure à un hectare, le client qui y pêche à la ligne doit s'acquitter de la taxe piscicole. Les conditions de pêche sont celles fixées par l'exploitant de la pisciculture. Ces établissements, qui élèvent du poisson, généralement à des fins économiques ou scientifiques, sont séparés du réseau hydrographique par des grilles permanentes empêchant la libre circulation du poisson. Le poisson appartient au propriétaire du plan d'eau.

La réglementation est souvent vue par les pêcheurs et non pêcheurs comme quelque chose de compliqué. Elle n'est, généralement, pas la même d'un plan d'eau à un autre ou d'une rivière à l'autre. Il est important de se renseigner avant de pratiquer sur un lieu : première ou deuxième catégorie, les réserves, la navigation, les quotas, la taille limite de capture ...

Pour exemple, la réglementation très simple de la retenue de Serre-Ponçon (ouverture à la pêche toute l'année) la rend accessible au plus grand nombre dans l'intérêt du développement du loisir pêche.

La surveillance



La pêche est une activité qui peut avoir une incidence sur les milieux aquatiques si elle n'est pas réglementée. Des gardes-pêche sont chargés de veiller au respect des règles. Ces derniers sont, au regard de la loi, chargés d'une mission de police judiciaire. À ce titre, ils sont chargés par le préfet de l'application de la loi pêche et assermentés.

Les gardes-pêche doivent donc être respectés comme tout autre agent de police judiciaire. Ils sont amenés à contrôler les bonnes pratiques de pêche amateur et peuvent dresser des procès-verbaux. Il existe deux catégories de gardes-pêche :

Le garde-pêche fédéral :

Salarié de la Fédération de Pêche, cet agent assure la police de la pêche sur le territoire départemental, c'est-à-dire le contrôle de cartes de pêche, et verbalise en cas d'infraction. Il a aussi pour rôle d'animer un réseau de gardes-pêche particuliers, bénévoles des AAPPMA.

Les Hautes-Alpes ont fait le choix de ne pas intégrer dans les équipes un garde-pêche fédéral.

Le garde-pêche particulier :

Depuis le désengagement de l'État de ses missions de surveillance de la pêche en 2006, la Fédération nationale de pêche en France a dû, avec l'appui des Fédérations départementales et des AAPPMA, mettre en place un réseau de substitution fondé sur le bénévolat de Gardes-Pêche Particuliers GPP.

C'est une personne désignée par l'autorité préfectorale, comme pouvant officier à surveiller une propriété où une activité. Cette personne est assermentée par le tribunal d'instance du secteur et ne peut relever d'infractions que dans le secteur où elle est commissionnée par le président de l'AAPPMA.

Le réseau de surveillance est actif mais hétérogène. 33 gardes particuliers sur l'ensemble du département.

Agrément	aappma	aappma 2	aappma 3	aappma 4	aappma 5
13/02/2020	Guisane Romanche				
19/03/2018	Guisane-Romanche				
07/12/2022	L'Amicale des Pêcheurs Veynois	La Truite du Buëch	La Gaule Gapençaise		
01/06/2021	L'Ardillon Haut-Alpin	La Truite du Guil	La Rive Reine	La Gaule du Rabioux	La Gaule Embrunaise
22/06/2021	L'Ardillon Haut-Alpin				
22/06/2021	L'Ardillon Haut-Alpin	La Truite du Guil			
27/11/2022	La Gaule de Freissinières				
27/11/2022	La Gaule de Savines				
17/07/2020	La Gaule du Valgaudemar				
12/03/2019	La Gaule Durançole				
13/05/2021	La Gaule Durançole				
04/09/2018	La Gaule Durançole				
09/03/2020	La Gaule Embrunaise				
19/03/2018	La Gaule Embrunaise				
19/12/2022	La Gaule Gapençaise				
24/03/2020	La Gaule Gapençaise				
19/12/2022	La Gaule Gapençaise				
07/12/2022	La Gaule Gapençaise				
03/04/2018	La Gaule Gapençaise				
25/04/2021	La Gaule Gapençaise				
09/03/2020	La Gaule Gapençaise				
24/10/2022	La Gaule Gapençaise	La Gaule Laragnaise	La Truite du Buëch		
03/04/2018	La Gaule Gapençaise				
01/06/2021	La Gaule Prégio-dio	La Gaule de Savines	La Gaule Gapençaise	La Gaule du Valgau	
02/09/2020	La Gaule Vaudoise	La Truite Vallouisienne			
01/06/2021	La Truite Champsaurine	La Truite du haut Champsaur	La Gaule Gapençaise	La Gaule du Valgau	
01/06/2021	La Truite Champsaurine	La Truite du haut Champsaur	La Gaule Gapençaise		
10/05/2020	La Truite du Buëch	L'Areton Serrois	L'Amicale des Pêcheurs Veynois		
10/05/2020	La Truite du Buëch	L'Areton Serrois	L'Amicale des Pêcheurs Veynois		
25/04/2021	La Truite du Guil				
19/06/2019	La Truite du Guil	L'Ardillon Haut-Alpin			
24/06/2018	La Vallée de la Clarée	Guisane-Romanche			
20/03/2022	La Vallée de la Clarée				

Secteurs des gardes particuliers

Extérieur à la fédération de pêche des Hautes-Alpes, les agents techniques de l'environnement de l'État ont aussi un rôle majeur dans la surveillance. Ce sont des fonctionnaires chargés de missions de police de la pêche et police de l'eau, c'est à dire de constatation des pollutions ou autres atteintes contre les milieux aquatiques. On compte différents organismes pouvant intervenir sur le terrain. AFB, DDT, Gendarmerie ...



PARTIE 3



**L'OFFRE PÊCHE
DANS LES
HAUTES-ALPES**

Les Hautes-Alpes sont une destination de choix pour les pêcheurs de France et d'Europe en raison de leur richesse halieutique.

- 1700 km de cours d'eau de 1re catégorie
- 300 km de cours d'eau de 2e catégorie
- 3200 ha de lacs et plans d'eau
- Le lac de Serre-Ponçon ouvert à la pêche toute l'année
- 50 lacs d'altitude accessibles à la pêche
- 11 « réserves actives » : parcours No-kill
- 10 secteurs « Pêche à la carpe de nuit »
- 5 sites Handi-pêche
- 2 parcours Pêche Jeune réservés aux enfants titulaires de la carte Découverte
- 2 « Ateliers Pêche Nature » de différents niveaux
- 1 « Atelier Pêche Nature » réservée aux féminines adultes

On constate que la grande force du département est le milieu de première catégorie piscicole et les salmonidés qui s'y trouvent.

Les faiblesses du département sont les cours d'eau de deuxième catégorie :

La pêche à l'asticot avec une canne à coup est une pêche des plus apprenantes pour la jeune génération. Les multiplier et les rendre accessibles au plus grand nombre permettrait de recruter et d'initier de jeunes pêcheurs et non pêcheurs.

Il semblerait que les tendances de la pêche se dirigent vers la pratique de la pêche des camassiers du bord et en barque ou en float tube (30% des répondants à l'enquête Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes possèdent une embarcation) et attirent un nombre de plus en plus important de pratiquants.

La première et la deuxième catégorie piscicole se complètent en termes de technique de pêche et de plaisir sur des espèces différentes, mais aussi sur les périodes de pêche. Posséder un terrain de jeu de première et deuxième catégorie, c'est la possibilité de donner à ses adhérents, une pratique de loisir quasiment toute l'année et de développer la pêche accessible à tous.



LA DIVERSITÉ DES PÊCHES DANS LES HAUTES-ALPES

Pêcher les salmonidés

Dans le territoire des Hautes-Alpes, la truite fario est le poisson roi, elle fait partie du patrimoine piscicole depuis des décennies.

En rivières :

Poisson emblématique, la truite se pêche à la fois sur les cours d'eau de 1ère catégorie, mais aussi sur les cours d'eau de 2ème catégories, soit environ 2 000 km au total de rivières dans les Hautes-Alpes.

Le département dispose d'un fort potentiel pour la pêche des salmonidés qui se répartit de manière plutôt équitable et couvre ainsi les neuf secteurs.

Géographie	Rivière de première catégorie piscicole
BUECH	Le Buech en amont de Serres - Petit Buech - La Méouge
DÉVOLUY	La Souloise
CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Le Drac - Séveraisse
GAPENÇAIS	Durance aval de Serre Ponçon - La Luye - L'Avance
SERRE-PONÇON	Durance amont Serre Ponçon - Le Réallon - Le Rabioux - Le Couleau - Vachères - Crévoux
GUILLESTROIS	Guil aval Maison du Roy - Le Chagne - Le Rif-Bel
QUEYRAS	Guil amont Maison du Roy - AigueBlanche - AigueAgnelle - Le Bouchet
ÉCRINS	La Durance - La Biaysse - Le Fournel - La Gyronde
BRIANÇONNAIS	La Durance - La Clarée - La Guisanne - La Cerveyrette

Tableau 4 : Rivière de première catégorie (Hautes-Alpes)

En lacs de première catégorie et en les lacs d'altitude :

Une grande majorité des lacs de première catégorie du département sont des lacs d'altitude.



GÉOGRAPHIE	LES LACS DE PREMIÈRE CATÉGORIE ET LES LACS D'ALTITUDE
CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Lac du Sautet - Lac Crupillouse Bas - Lac Crupillouse Haut - Lac Cédera - Lac Lautier - Lac Lauzon - Lac Jumeaux - Lac des Estaris - Lac Long d'Orcières - Lac Pétarel - Lac des Pisses - Lac Profond - Lac des Sirènes - Plan d'eau d'orcière - Plan d'eau de Saint Bonnet - Lac Jujal
SERRE-PONÇON	Lac de St Apollinaire - Lac Sainte Marguerite
GUILLESTROIS	Lac de Vars – Plan d'eau de Saint Crépin
QUEYRAS	Lac St-Anne - Lac Foréan - Lac Baricle - Lac Egorgeou - Lac Lacroix - Lac Grand Laus - Lac Mézan - Lac Petit Laus - Lac Souliers
ÉCRINS	Lac Néal - Lac Escur - Lac de l'Ascension - Lac Palluel - Lac Faravel - Lac des Fangeas - Lac de L'Eychauda
BRIANÇONNAIS	Lac de l'Orceyrette - Lac des Cordes - Lac Blanc du Vallon - Lac Long du Vallon - Lac Noir du Vallon - Lac Rond de Cristol - Lac de l'Oule - Lac de la Madelaine - Lac Rond des Muandes - Lac Long des Muandes - Lac de la Cula - Lac du Serpent - Lac de Laramon - Lac Béraudes - Lac Ponsonnières - Grand Lac de Monetier - Lac Pontet - Lac Goléon - Lac Noir d'Emparis - Lac de Puy Vachier

Tableau 5 : Lacs de 1^{er} catégorie (Hautes-Alpes)**En parcours no-kill ou réserves actives :**

Ils sont destinés à la pratique de la pêche de la mouche avec l'obligation de remettre ses prises en bonne santé dans leur milieu.

Ce sont des produits de choix pour les pêcheurs. Ils sont généralement faciles d'accès avec la possibilité de garer un véhicule et sont visibles par des balisages, des panneaux d'information ou des pictogrammes. Ils sont d'une bonne qualité environnementale et participent à la gestion en effectifs du milieu.

Ces mêmes parcours participent indirectement à la promotion de la pêche quand ils sont visibles par des randonneurs, des cyclistes, des visiteurs (exp : Parcours de Névache) et apportent aux touristes le rêve de la pêche à la mouche.

PARCOURS NO KILL	LIEU	LOCALISATION
Le Rabioux	Chateauroux	De la prise d'eau du canal Grammorel à sa confluence avec le torrent du Distroit
Le Grand Buëch	St Julien en Beauchêne	Du « Pont Bleu », sur la RD 1075, à la confluence avec le ruisseau de Montama, en rive droite
Le Grand Buëch	Aspremont	de sa confluence avec le Chauranne, en rive droite, à son effleurement avec la RD 1075
Le Petit Buëch	Rabou	De la cote 1196 à sa source, y compris ses affluents.
Le Guil	Arvieux	Du torrent de Furfande, en rive droite, au torrent de la Lauze, en rive droite
La Clarée	Névache	Du pont de Fort-Ville au pont de l'outre
La Clarée	Val des Prés	Du pont du Serre au pont de la Draye
La Clarée	Névache	Du pont de Roche Noire à la confluence avec le ruisseau de saint jacques. Compris jusqu'au pont de la route D301
La Durance	Embrun	le petit bras en rive gauche à l'aval immédiat du Pont Neuf, sur la RD 994
La Durance	Briançon	Du pont de l'Eden à 150 m en amont de l'ancienne prise d'eau EDF
La Durance	Rochebrune	De sa confluence avec le torrent de Clapouse, en rive gauche, au droit de la conduite forcée d'eau potable
Lacs du Vivier	Bassin aval	En totalité
Lac de St-Appolinaire	St-Appolinaire	En totalité

Tableau 6 : Listes des parcours No Kill (Hautes-Alpes)

Un développement de ces parcours pourrait ouvrir à la pratique d'autres techniques telle que le leurre avec un hameçon simple, en écrasant l'ardillon.

Depuis 2018, le parcours no-kill d'Embrun, sur la Durance de l'extrémité de l'ancienne digue d'Embrun/Baratier au pont de la clapière, est devenu multi-techniques. Il est possible d'y pratiquer la pêche à la mouche et la pêche aux leurres artificiels, sans ardillon. Ce qui offre en plus une technique moderne et apprenante pour les pêcheurs.

Il est classé en parcours no-kill du 1er lundi d'octobre au 1er samedi de février de chaque année.

Une occasion de prolonger la saison de pêche des salmonidés, avec remise à l'eau du poisson obligatoire.

En parcours Lâchers attractifs :

Ces parcours, faciles d'accès, sont gérés dans un intérêt strictement halieutique. Les associations de pêche des Hautes-Alpes organisent tout au long de l'année des déversements de truites adultes - aisément capturables - à partir de poissons de la pisciculture fédérale. Ainsi, tous les pêcheurs peuvent trouver à proximité de chez eux un secteur de pêche « loisir » pour trouver du plaisir au bord de l'eau.

Il existe les parcours rivières et les parcours plans d'eau.



RIVIÈRES		
PARCOURS « LÂCHERS ATTRACTIFS »	LIEU	DATE DES LÂCHERS
La Durance	Briançon	Ouverture 1er catégorie
La Biaysse	Freyssinière	Du 30 Mai au 5 Juin
Le Guil	Château Queyras	Ouverture 1er catégorie
Le Guil	Château Queyras cimetièrre	Ouverture 1er catégorie
Le Guil	L'Ange Gardien	Ouverture 1er catégorie
Le Guil	Guillestre	Ouverture 1er catégorie
Le Rabioux	Chateauroux	Ouverture 1er catégorie Semaine du 30 Mai au 5 Juin
La Durance	Digue d'Ebrun	Ouverture 1er catégorie Semaines de Mars à Septembre
Le Réallon	Les Rousses	Ouverture 1er catégorie
Le Réallon	La Gare	Ouverture 1er catégorie
Les Moulettes	Chorges	Ouverture 1er catégorie
L'Avance	Montgardin	Ouverture 1er catégorie 28 Mars au 3 Avril 25 Avril au 1er Mai
La Luye	Gap	Ouverture 1er catégorie Semaine d'avril à Juin
La Durance	Rochebrune	Ouverture 1er catégorie Semaine d'avril à Juillet
La Durance	La Saulce	Ouverture 1er catégorie
La Durance	Monétier-Allemont	Ouverture 1er catégorie
La Durance	Lieu-dit « Motocross »	Ouverture 1er catégorie
Le Drac	Pont des Ricous	Ouverture 1er catégorie Semaine de Mai à Juillet
Le Drac	St Jean St Nicolas	Ouverture 1er catégorie
Le Drac	La Garenne	Ouverture 1er catégorie Semaine de Mai à Juillet
Le Drac	Chabotte	Ouverture 1er catégorie
Le Petit Buëch	Veynes	Ouverture 1er catégorie
Le Buëch	Aspre sur Buëch	Ouverture 1er catégorie Semaine de Mars à Juin
Le Buëch	Serres	Ouverture 1er catégorie Semaine de Mars à Juin

Tableau 7 : Lieu et date des parcours lâchers attractifs en rivière (Hautes-Alpes)

PLANS D’EAU		
PARCOURS « LÂCHERS ATTRACTIFS »	LIEU	DATE DES LÂCHERS
Plan d’eau	Saint Crépin	Ouverture 1er catégorie
Plan d’eau du Gouret	Aiguilles	Ouverture 1er catégorie
Plan d’eau	Maison du Roy	Ouverture 1er catégorie
Plan d’eau	Eyglisiers	Ouverture 1er catégorie
Lac du refuge Napoléon	Vars	Ouverture 1er catégorie
Lac	Siguret	Ouverture 1er catégorie
		Ouverture 1er catégorie Semaine de Mars à Septembre
Port du plan d’eau	Embrun	Ouverture 1er catégorie Semaine de Mars à Septembre
Bassin de Compensation	Espinasse	Ouverture 1er catégorie Semaine de Mars à Septembre
Les 3 lacs	Rochebrune	Ouverture 1er catégorie Semaine de Mars à Mai
Plan d’eau	St Bonnet en Champsaur	Ouverture 1er catégorie 27 Juin au 3 Juillet
Plan d’eau de Roafan	Les Costes	Du 20 Juin au 26 Juillet
Le lac des Barbeyroux	St Bonnet en Champsaur	Semaine de Juin à Septembre
Plan d’eau du Riou	Serres	Ouverture 1er catégorie Semaine de Mai à Septembre

Tableau 8 : Lieu et date des parcours lâchers attractifs en lac (Hautes-Alpes)

En secteurs Accès pêche :

Les problématiques d’accès aux rivières (chemin d’accès, place de parking, végétation dense etc.) sont récurrentes pour les pêcheurs et demandent une bonne connaissance du département et des lieux de pêche. Pour simplifier l’accessibilité à la Durance, la Fédération de pêche des Hautes-Alpes ainsi que l’AAPPMA d’Embrun ont créé les Accès pêche.

Cette solution est propre aux Hautes-Alpes et n’est pas encore développée sur l’ensemble du territoire.

L’objectif des Accès pêche est de faire gagner du temps au pêcheur dans sa recherche.

Moins de temps pour rechercher un lieu et plus de temps pour pratiquer.

Sous forme de carte interactive, il est possible de choisir parmi les six Accès pêche disponibles. Pour trouver les accès référencés, le pêcheur se rend sur le site internet de la Fédération via un ordinateur, une tablette ou son smartphone dans l’onglet Domaine halieutique.



PARCOURS	LIEU	ACCÈS
J1	Les Imberts	Accès par piste carrossable à proximité du pont. Accès véhicule très difficile ; accès piéton conseillé.
J2	Le Palps	Accès par la piste carrossable en voiture
J3	Sous le Roure	Petite place de parking sur le côté de la route à proximité du panneau de circulation (virage) puis descente du chemin à pied.
J4	Le trou de Siguret	Petite place de parking au niveau du croisement. Descente du chemin à pied.
J5	Lieu-dit Gueyt	Descente de la piste carrossable en voiture sur 600 m depuis les maisons. Fin d'accès à pied (traversée du pré puis ripisylve).
J6	La Pinée	Descente par piste carrossable à partir du pont.

L'identification du parcours se fait depuis le bord de la route avec un panneau « poisson » ainsi que le numéro du parcours cité dessus. (J1, J2 ...) Une fois le panneau identifié, il suffit de rejoindre le sentier et descendre jusqu'au début du parcours en suivant les flèches indiquées à chaque croisement.

Une offre pour tous les niveaux de pêcheurs :

L'offre pour la pêche des salmonidés dans le département permet à chacun des utilisateurs de trouver sa formule selon son niveau ou sa fréquence de pêche. Cette montée en gamme de l'offre accompagne le pêcheur dans son apprentissage et son évolution dans la pratique. De plus, elle offre une diversité de sites plutôt importante.

THÉMATIQUE	PUBLIC CIBLE IDÉAL
<p>Parcours lacs Lâchers attractifs</p> <p>« Facile »</p>	<ol style="list-style-type: none"> Public jeune désireux de prendre ses premiers salmonidés (déjà une petite expérience de la pêche ou souhaitant évoluer vers une autre pratique) Public famille (même caractéristique que le public jeune) la famille s’adaptant aux jeunes. Pêcheur traditionnel ayant peu de temps pour la pratique ou souhaitant limiter les trajets pour se rendre sur le lieu de pêche. Les personnes dont les conditions physiques ne permettent plus de pratiquer dans un lieu trop sauvage. Pour tous (touriste, adulte itinérant), le plaisir de capturer « plus facilement » un salmonidé à des fins alimentaires ou sportives
<p>Parcours rivières Lâchers attractifs</p> <p>« Moyen »</p>	<p>Freyssin</p> <ol style="list-style-type: none"> Publics jeunes désireux de prendre des salmonidés en rivière (déjà une petite expérience de la pêche ou souhaitant évoluer vers une autre pratique), généralement après le cap du plan d’eau. Pêcheur traditionnel ayant peu de temps pour la pratique ou souhaitant limiter les trajets pour se rendre sur le lieu de pêche. Idem pour les publics en activités, permet la pratique pendant les pauses de travail (matin tôt, midi pause repas et soir en sortant) Pour tous (touriste, adulte itinérant), le plaisir de capturer « plus facilement » un salmonidé à des fins alimentaires ou sportives
<p>Parcours No-kill</p> <p>« Bon niveau de pratique »</p>	<ol style="list-style-type: none"> Publics adolescent et jeunes adultes avec déjà une expérience de quelques années de la pêche des Salmonidés et désireux de se spécialiser dans la pêche à la mouche. Pêcheur traditionnel ayant peu de temps pour la pratique ou souhaitant limiter les trajets pour se rendre sur le lieu de pêche. Idem pour les publics en activités, permet la pratique pendant les pauses de travail (matin tôt, midi pause repas et soir en sortant) Pour tous (touriste, adulte itinérant), lieu de rencontre entre pêcheurs à la mouche et de partage d’expérience. Pêcheurs sportifs pratiquant le « Catch and release »
<p>Parcours lacs d’altitude</p> <p>« Moyen à confirmé »</p>	<ol style="list-style-type: none"> Public jeune désireux de prendre ses premiers Salmonidés (déjà une petite expérience de la pêche ou souhaitant évoluer vers une autre pratique) Public famille (même caractéristique que le public jeune) la famille s’adaptant aux jeunes. Le randonneur pêcheur, il a un niveau de pêche moyen et ne s’intéresse à la pêche qu’en lac d’altitude, il pratique généralement au « buldo ». Pêcheur sportif, pratiquant toutes les techniques de pêche.
<p>Accès pêche</p> <p>« Moyen à confirmé »</p>	<ol style="list-style-type: none"> Public jeune désireux de prendre ses premiers salmonidés (déjà une petite expérience de la pêche ou souhaitant évoluer vers une autre pratique) Public famille (même caractéristique que le public jeune) la famille s’adaptant aux jeunes. Pêcheur traditionnel ayant peu de temps pour la pratique ou souhaitant limiter les trajets pour se rendre sur le lieu de pêche. Les personnes dont les conditions physiques ne permettent plus de pratiquer dans un lieu trop sauvage.
<p>Pêche sur parcours classique</p> <p>« Moyen à Confirmé »</p>	<ol style="list-style-type: none"> Publics adolescents et jeunes adultes avec déjà une expérience de quelques années de la pêche des salmonidés et désireux de se spécialiser dans la pêche à la mouche. Pêcheur traditionnel ayant peu de temps pour la pratique ou souhaitant limiter les trajets pour se rendre sur le lieu de pêche. Idem pour les publics en activités, permet la pratique pendant les pauses de travail (matin tôt, midi pause repas et soir en sortant). Les pêcheurs ayant des habitudes et des coins préférés. Pêcheur sportif, pratiquant toutes les techniques de pêche en rivière.

Tableau 9 : La montée en gamme des produits (Hautes-Alpes)

Pêcher les carnassiers

La pêche des carnassiers comprend le brochet, la perche et le black bass.

Le département est peu dense en offre pour la pêche des carnassiers, on retrouve deux hauts lieux de cette pratique dans le secteur de Serre-Ponçon, la grande retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun. Peu de carnassiers sont représentés (le brochet et la perche) sur quasiment l'ensemble de nos plans d'eau de deuxième catégorie et, depuis peu, l'introduction du black-bass dans le plan d'eau d'Embrun et les lacs du Vivas.

GÉOGRAPHIE	LES PLANS D'EAU DE DEUXIÈME CATÉGORIE
BUECH	Barrage de st Sauver - retenue de Riou - retenue de Lazer
CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Lac de l'Aulagnier - Lac des Barbeyroux
GAPENÇAIS	Lac du Vivas - Lac de Curbans
SERRE-PONÇON	Lac de Serre-Ponçon - Lac des Bouchards - Plan d'eau d'Embrun - Lac de Siguret
GUILLESTROIS	Lac d'Eygliers

Tableau 10 : Tableau plans d'eau de 2e catégorie (Hautes-Alpes)

Au lac de Serre-Ponçon :

Seconde plus grosse retenue artificielle d'Europe ouverte toute l'année à la pratique de la pêche, le lac de Serre-Ponçon est une véritable vitrine pour le département. Il offre de larges possibilités de pratique du bord, en float-tube, en kayak, en barque ou en bateau motorisé, mais aussi toutes les techniques de pêche.

Au fil des saisons, la pêche change sur la retenue et chaque pêcheur adapte sa technique selon l'espèce visée.



Les problématiques rencontrées sur la retenue sont les variations d'accessibilité dues au marnage



En plans d'eau de deuxième catégorie



Figure 14 : Figure de répartition des plans d'eau de 2^{ème} catégorie (Hautes-Alpes)

Pêcher la carpe

La pratique de la pêche de la carpe est peu fréquente dans le département. Malgré les multiples possibilités de techniques utilisées pour sa capture, les secteurs de pêche de la carpe de nuit et les beaux spécimens qui occupent nos plans d'eau, cette pêche n'a que peu d'intérêt pour les pêcheurs locaux et les touristes des Hautes-Alpes.

Même si certains plans d'eau ont une très grande renommée pour la pêche de la carpe, avec de gros sujets, la problématique reste la capacité d'accueil d'un plan d'eau. Contrairement à d'autres pratiques, la pêche de la carpe nécessite de s'accaparer un secteur et ne permet pas à un autre pêcheur de s'inviter à proximité.

Le plus souvent, cette pêche demande de rester plusieurs jours sur le même site pour laisser l’amorce faire son effet et patienter le temps que les carpes se déplacent sur le coup. Les carpistes dorment sur place, au plus près de leur matériel pour être rapidement « canne en main » au moindre départ.

Les secteurs de pêche de la carpe de nuit sont autorisés toute la semaine et pendant la période du : 1er mai au 31 octobre de chaque année.

Il est rappelé que seules les esches végétales sont autorisées comme appât pour sa capture et uniquement depuis la berge.

LIEU	COMMUNE	SECTEUR
Lac du Vivas	Monétier-Allemont	En totalité
Lac des Bouchards	Savines-le-Lac	En totalité
Plan d'eau d'Embrun	Embrun	En totalité
Plan d'eau du Riou	St Genis	Du canal EDF de Saint Sauveur à la confluence avec le ruisseau du Riou
Retenue de Serre-Ponçon	Puy-Sanières	Rive droite, sous Chadenas : de la falaise au passage à gué
Retenue de Serre-Ponçon	Savines-le-Lac	Rive gauche, sous la stèle de Savines : 300 mètres en aval jusqu'à l'aplomb de la stèle
Retenue de Serre-Ponçon	Savines-le-Lac	Rive gauche, sous l'usine de Savines : des falaises à la voilerie
Retenue de Serre-Ponçon	Savines-le-Lac	Rive droite du Riou Bordou : les deux rives de l'anse de part et d'autre du pont de la RN 94
Retenue de Serre-Ponçon	Pontis	Rive droite de la branche Ubaye : du ravin de Blanche au ravin de Claret

Tableau 11 : Secteur de pêche de la carpe de nuit (Hautes-Alpes)

Pêcher les cyprinidés

La pêche des cyprinidés est facilement accessible sur l'ensemble des plans d'eau de deuxième catégorie piscicole du département, soit 11 plans d'eau et la retenue de Serre-Ponçon.

Compte tenu du relief des Hautes-Alpes, la pêche des cyprinidés se concentre plus dans le sud du département, plus précisément dans la vallée de la Durance et dans celle du Buëch (voir Figure 14). Le climat froid des hivers ne permet pas sa pratique toute l'année.

Concernant la retenue de Serre-Ponçon, il faut attendre que le lac se remplisse quasiment à son maximum pour que les cyprinidés commencent à regagner les bordures et puissent se pêcher aisément depuis la berge.





LES NOUVELLES TENDANCES DE LA PÊCHE

Plus de modernisation

En France l'adhésion à la carte de pêche se fera uniquement par internet en 2019. Il a été le premier loisir en France à proposer ce service. C'est l'image que la pêche veut donner en se modernisant, en restant un loisir tendance et en utilisant des outils techniques et technologiques de ces dernières années.

De plus, la FNPF a lancé une campagne de courtes vidéos en 2014 sur l'évolution de la pratique du loisir pêche dont le thème était « La pêche a changé. Et vous ? » faisant allusion à la modernisation des techniques, de la philosophie de la pratique et des moyens de communication modernes sur les réseaux sociaux.

Les premiers rajeunissements concernent la tenue vestimentaire des pêcheurs. Les pratiquants utilisaient la même tenue vestimentaire pour la chasse et pour la pêche. Elle a évolué. Le vert kaki ou camouflage n'est plus la seule couleur pour aller pêcher. On va à la pêche comme on est. Cette tendance vient du Street fishing qui consiste à pratiquer dans les zones urbaines, en plein centre-ville sur les digues. L'utilisation de bottes ou de waders n'est pas nécessaire.

Les marques de matériel de pêche ont saisi cette opportunité en apportant du design au produit, de l'esthétique et de la technicité. Chaque année, elles proposent des innovations. Elles améliorent le confort des embarcations et des consommables qui répondent de plus en plus à des utilisateurs exigeants. Il est possible de découvrir les tendances de la pêche dans les salons, comme le CNPL – Carrefour National de la Pêche de Loisir à Clermont-Ferrand.

Le pratiquant aussi change en accordant un budget de plus en plus important à son loisir. Selon l'enquête BIPE, réalisé par la FNPF en 2012, le budget est de 683€/an et par pêcheur en moyenne, en tenant compte des dépenses catalytiques. Ce qui à l'échelle de la France est considérable.



La graciation

Les pratiquants s'accordent la satisfaction de relâcher leurs prises et de prendre du plaisir à le voir retourner dans son milieu. Ce n'est plus une question d'alimentation mais un loisir basé uniquement sur le partage entre la nature, les amis, les rencontres, la famille ... et soi-même. Cette pratique a ouvert les portes à un public plus sensible à la faune et la flore.

C'est sur cette philosophie que s'appuie le no-kill (pratique de la pêche sans tuer) ou Catch and release (attraper et relâcher). Aujourd'hui on parle plus de pêcheur respectueux du milieu. Que l'on peut comparer à un randonneur qui ne marche pas sur les plantes, les fleurs et ne les prélèvent pas de leur milieu naturel. Ainsi il préserve une nature authentique et patrimoniale.

Pour certains pêcheurs, relâcher ses prises est une évidence pour la simple raison qu'ils ne sont pas à l'aise avec la cuisine et qu'ils ne sauraient pas comment préparer leur poisson.

Il fut un temps où partir à la pêche était synonyme d'aller chercher de la nourriture. Les pêcheurs remplissaient donc leurs quotas avant de regagner leur domicile. Il est fréquent de nos jours, de voir que le comportement des pêcheurs, au sujet de cette source de nourriture, a grandement changé. Il n'est plus en phase avec le respect des milieux. Les pêcheurs s'autorisent à garder un ou deux poissons, sans aller jusqu'aux quotas à tout prix, pour savourer, sublimer et déguster leurs prises. On parle ici de poissons qui ne seront pas congelés, mais préparés le soir même.

Le positionnement des présidents de Fédération départementale et des présidents d'AAPPMA est plutôt divergeant. Certains sont contre cette idée et veulent maintenir la pratique comme elle a toujours été, d'autre ne se positionnent pas et s'efforcent de satisfaire au mieux l'ensemble des publics et d'autre saisissent ce changement comme une opportunité pour conquérir de nouveaux publics.

De nouveaux publics par les parcours identifiés

La reconquête des effectifs de pêcheurs, objectif clairement affiché par la réforme de la pêche associative, passe par la fidélisation des publics existants et la recherche de nouveaux publics, donc de non-pêcheurs.

Dans le Schéma national de développement du loisir pêche, la FNPf a clairement identifié trois types de pratiques de la pêche sous forme de parcours.

Elle souhaite, en partenariat avec les FDAAPPMA et les associations régionales uniformiser, à l'échelle nationale, un réseau de parcours de pêche labellisé et en faire la promotion.

Afin de créer un réseau d'excellence dont chaque élément dans sa catégorie présente des caractéristiques identiques facilement identifiables par le pêcheur ou un autre public, la labellisation du parcours s'appuie sur une grille de critères stricts et non modifiables.





Le parcours « découverte » :

Pour une pratique de personnes débutantes désirant découvrir et/ou s’initier à la pêche dans les meilleures conditions d’accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises.



Le parcours « famille » :

Pour une pratique de personnes désirant pratiquer en famille une pêche détente « récréative » et de qualité.



Le parcours « passion » :

Pour une pratique de pêcheurs confirmés sur des pêches plus spécialisées (salmonidés, carpes, carnassiers, etc.)

Ces identifications de parcours se retrouvent dans d’autres pratiques de loisir, comme l’escalade, la randonnée et bien d’autres. Elles permettent à un utilisateur en fonction de ses capacités, compétences ou de son évolution dans la pratique de se reconnaître sur un parcours et ainsi d’être autonome.

De plus l’analyse de l’enquête « pêcheur de France et des Hautes-Alpes » nous montre qu’une des attentes des pêcheurs pratiquant dans les Hautes-Alpes est : l’accessibilité aux parcours de pêche. Pour les pêcheurs d’un autre département que celui des Hautes-Alpes, il est difficile de trouver un lieu accessible en toute simplicité.

Afin de répondre à ces attentes, la stratégie serait de développer ces trois types de parcours sur l’ensemble du département et ainsi identifier des lieux de pêche de manière pertinente.

Ne pas perdre de temps à trouver son parcours et passer plus de temps à pratiquer sa passion !

Pour exemple :

Le lac de Saint Apollinaire en première catégorie piscicole est situé dans le secteur de Serre-Ponçon. Il est géré par l’association « la Gaule de Savines ».

Dans ce lac la remise à l’eau de toutes les prises est obligatoire. Il y a un grand parking, des espaces de pique-nique et il accueille chaque année les pêcheurs qui souhaitent débiter la pêche à la mouche.

Après quelques études d’approfondissement, ce dernier pourrait peut-être répondre aux critères du label parcours « Découverte »

C’est dans cette optique qu’il est proposé d’aborder la démarche de labellisation des parcours sur l’ensemble du territoire.



L'ANIMATION, LA PROMOTION ET LA COMMUNICATION

Traditionnellement la pêche et sa découverte, ainsi que l'initiation à sa pratique se transmettaient de père en fils et/ou de grands-parents à petits enfants, au même titre que la chasse et les coins à champignons.

Depuis quelques années, l'évolution des familles, des technologies, de l'accessibilité aux pratiques sportives, mais aussi en raison des enfants qui partent étudier en ville et autres raisons, l'initiation à la pratique de la pêche se perd et sa transmission se rompt.

En 2009 la FDAAPPMA a intégré dans ses effectifs un agent de développement dont le rôle principal est de recréer le lien, de mettre en avant l'activité auprès d'un large public et d'effectuer des actions de promotion et communication de la pêche dans le département.

Les animations pêche

Dans les Hautes-Alpes, plusieurs types d'animations sont déjà en place, certaines fonctionnent bien et d'autre moins. (cf tableau 18 ci-dessous)

En grande majorité, les animations pour les publics de 8 à 12 ans ont un réel succès.

Elles sont réalisées régulièrement, le même jour de chaque semaine sur le même site. L'information circule très bien et les animations sont pleines, il arrive même de refuser des participants pour des raisons de sécurité.

- Le contenu est pertinent, pédagogique et permet de sensibiliser au milieu aquatique. Pour ces animations, la technique de la pêche au coup est parfaite.

Pour les animations réalisées avec des publics de plus de 12 ans, les résultats sont plutôt décevants.

- Les techniques ne permettent pas d'animer plus de 4 personnes.
- Les sites sont souvent délocalisés du lieu de séjour.
- L'information est peu relayée par les acteurs du tourisme par manque de connaissance.
- Les associations ne communiquent pas ou peu sur ces dernières.

Une animation fonctionne très bien, celle de la pêche à la mouche à Briançon. Elle est organisée chaque semaine par les pêcheurs briançonnais. Elle est destinée à un public de plus de 12 ans dans le parc de la Schappe au cœur même de Briançon.

Son succès repose sur :

- La simplicité d'accès au lieu de l'animation dans le parc de la Schappe.
- La promotion de l'animation est réalisée par l'AAPPMA des pêcheurs briançonnais.
- Les inscriptions et la promotion sont faites par le magasin de pêche local.

D'autres exemples dynamiques pourraient être cités avec la Gaule Embrunaise pour les animations pêche au coup, la Truite du Buëch pour sa communication puissante sur ses événements, et la Gaule du Rabioux avec le stage de pêche de 3 jours.



À retenir que les animations dont la promotion est faite par les associations locales ont plus de succès.

Le planning annuel des animations est disponible et actualisé régulièrement sur le site internet de la fédération.



ANIMATION	DESCRIPTIF	PUBLICS
Montages de mouches	Organisés en soirée, les publics se donnent rendez-vous à la Fédération pour partager et apprendre le montage de mouches. Pour des débutants jusqu’à confirmés. Ces rencontres sont aussi proposées aux associations sous forme de formation en 3 modules d’initiation (Contexte et matériel, Mouches pour la pêche, Techniques de pêche)	12 ans et plus
Pêche mouche	Initiation à la pêche à la mouche en rivière	12 ans et plus
Pêche au coup	Initiation à la pêche au coup. Elle constitue la majorité des actions d’animation (public scolaire, centres et rendez-vous hebdomadaires sur tous les plans d’eau du département (tous les jours) pendant les vacances d’été.	8 à 12 ans
Pêche au feeder	Initiation à la pêche au feeder	12 ans et plus
Pêche au toc	Initiation à la pêche au toc	12 ans et plus
Stage de pêche	Une fois dans l’année, une association locale organise un stage de 3 jours de pêche, toutes techniques.	8 à 12 ans
Pêche des salmonidés au leurre	Initiation à la pêche au leurre	12 ans et plus
Pêche des carnassiers	Initiation à la pêche au leurre	12 ans et plus
Les fêtes et les stands	Organisées par les associations agréées, les fêtes sont réalisées à l’occasion d’événements visant à faire vivre un bourg (fêtes de village, Fête de la pêche, « La pêche en fête », « faites du lac » et bien d’autres). Les stands mis en place par les associations visent à promouvoir la pêche, faire connaître le loisir au plus grand nombre, et sensibiliser à la protection des milieux aquatiques. Jeux pédagogiques, aquariums, montages de mouches et pratique de la pêche selon les cas et les possibilités.	Enfants et adulte

Tableau 18 : Liste des types d’animations pêche proposés dans le département des Hautes-Alpes

Les animations scolaires

La Fédération de pêche des Hautes-Alpes s’investit dans de nombreuses actions pour la valorisation de la pêche. Pour renforcer cette démarche, des demi-journées d’animation pêche sont proposées gratuitement aux écoles primaires et collèges du département.

Ces projets d’animation sont sur les thématiques : « Découvrir... Pratiquer... Protéger ».

Ces interventions ont comme objectifs de faire connaître aux enfants une technique de pêche, la pêche au coup, et d’utiliser ce support ludique et éducatif pour découvrir les poissons et leur milieu de vie.

Encadré par l’animateur BPJEPS de la Fédération, les activités s’effectuent toujours sur des sites sélectionnés et sans risque pour les enfants, au plus près possible des classes afin de limiter les déplacements. Les sorties sont toujours orientées vers une sensibilisation aux milieux aquatiques.

Pour une meilleure qualité de formation, l’animateur propose également, une fois l’animation retenue, un travail en amont sous forme de projets pédagogiques en plusieurs séances et sur différents thèmes : les projets « pêche »

En voici le programme :

SÉANCE	DESCRIPTIF	PUBLICS
La fresque aquatique	Durant cette animation, les enfants font un inventaire de toutes les unités composantes du milieu aquatique. Ils peuvent ensuite construire une fresque : compte-rendu visuel et complet du travail qui a été réalisé. Cette œuvre pourra rester en classe pour d’éventuelles expositions et rencontres. Une façon agréable de faire la synthèse de toutes les connaissances apportées	CE1 au CE2
Faune aquatique et pollutions	Par un jeu chaque enfant va représenter une espèce de poisson qu’il va faire vivre au fil de la rivière. Malheureusement la rivière subit en de nombreux points (stations) des pollutions qui agressent toute la faune aquatique. Le jeu consiste à combattre les pollutions en les identifiant, en trouvant des solutions pour limiter leurs effets, et de trouver quel est le poisson le plus résistant.	CE1 au CE2
Sur les bords de la rivière	Au bord de l’eau chaque enfant fait un prélèvement d’invertébrés. Il doit ensuite savoir déterminer et se représenter les différentes espèces présentes. De façon scientifique, il tente de faire l’analyse biologique du milieu aquatique afin de connaître la qualité du cours d’eau. Une vraie démarche de chercheurs	CE1 au CE2
Les habitants de la rivière	Par différents ateliers, chaque enfant peut découvrir l’incroyable richesse de nos cours d’eau : la diversité des populations qui y vivent, leur adaptation au milieu « eau », leur cycle vital, le fonctionnement de ce fragile écosystème. De façon très ludique et enrichissante il va apprendre la rivière.	CM 1 au CM2
Rivière comment vas-tu ?	Au bord de l’eau, par différents ateliers, les enfants observent et comprennent leur environnement par une lecture de paysage ainsi qu’une lecture sur carte. Ils mesurent ensuite les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques de la rivière. Ils pourront ainsi analyser l’impact de l’homme sur la rivière.	CM1 au CM2
Découverte de la pêche au coup	La pêche est un outil fabuleux pour découvrir la rivière et ses habitants. Les enfants profiteront de cette séance pour s’initier à la pêche : Découverte du matériel et réglementation, puis méthode et pratique de la pêche. Par cette activité agréable, les enfants pourront tenter de découvrir les poissons, leur lieu de vie, leurs caractéristiques avant de leur rendre la liberté.	CM1 au CM2

Tableau 19 : Liste des animations proposées aux scolaires pour la pêche et la protection du milieu aquatique.



Des actions de sensibilisation sont également effectuées auprès des lycées. Peu nombreuses (1 à 2 par an), elles sont constituées de sorties sur le terrain (pêches électriques, passe à poissons, visites d'adoux ...) ou d'actions de restauration de cours d'eau (nettoyage, réhabilitation de la libre circulation des poissons, etc.)

Les ateliers pêche nature

Les enfants qui désirent participer aux APN (Atelier Pêche Nature) remplissent un dossier (autorisations parentales, certificats d'aptitude, assurances ...) et s'inscrivent de manière individuelle à ces « écoles de pêche ». Le groupe ainsi constitué suit à intervalles réguliers les interventions de guides de pêche accompagnés de bénévoles.

Deux APN existent dans le département des Hautes-Alpes :

Briançonnais

Buèch

La Cabane des pêcheurs

Les pêcheurs ont leur « cabane », située au milieu de la grande retenue de Serre-Ponçon, à proximité de Savines-le-Lac, en direction de l'Ubaye, un chalet a été mis à disposition des associations et de la Fédération de pêche du département par le SMADESEP. Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon.

Le site offre de nombreux avantages à proximité, rampe de mise à l'eau, aire de retournement, location de bateau, hébergement qualifié pêche, animation pêche et sensibilisation au milieu aquatique...

La fédération départementale s'est engagée dans une démarche de labellisation d'un parcours « passion » au pied de cette même cabane et ainsi garantir aux utilisateurs un site de bonne qualité halieutique.

Dans cette même démarche de labellisation ainsi que ces aménagements, le site devrait permettre de promouvoir le tourisme pêche sur la retenue et venir compléter l'offre touristique.

La Fédération de pêche développe ici un point pédagogique dédié à la découverte de la pêche et à son apprentissage, mais aussi un lieu d'informations pour le pêcheur haut-alpin ou de passage. La pêche, ses techniques, ses montages, son matériel, sa réglementation, délivrance de cartes de pêche ... Il s'agit là d'un véritable outil qui permet à la Fédération de pêche de réaliser ses missions, notamment de sensibilisation au milieu halieutique, mais aussi de gestion de la pêche et d'étude du grand lac.



Les événementiels du loisir pêche

DATE	DESSCRIPTIF	LIEU
Janvier	CNPL Carrefour National de la Pêche de Loisir. Une première participation en 2016 au CNPL en partenariat avec les Guides de pêche des Hautes-Alpes (Bernard et Bastien Galliano). Peu de retours sur ce Salon, les publics viennent repérer du matériel et non une destination.	Clermont-Ferrand
Janvier	Salon de la pêche de Charleroi en Belgique Une première participation en 2017 en partenariat avec les Guides de pêche des Hautes-Alpes (Bernard et Bastien Galliano). Fort potentiel (Destination touristique)	
Février	Ouverture de la pêche des salmonidés sur le lac de Serre-Ponçon	Lac de Serre-Ponçon
Février	Journée mondiale des zones humides	Châteauroux
Mars	Ouverture générale de la pêche en première catégorie	Hautes-Alpes
Mai	Ouverture générale de la pêche en deuxième catégorie	Hautes-Alpes
Mai	Salon des sports et loisirs de plein air	Embrun
Mai	Fête de la nature et de la biodiversité	Embrun
Juin	Fête nationale de la pêche	Hautes-Alpes
Juin	Fête du plan d'eau d'embrun / Animation pêche	Plan d'eau d'Embrun
Juin	Ouverture de la pêche en lacs d'altitude	Hautes-Alpes
Juin	« Faites du lac » Fête des activités sur la retenue de Serre-Ponçon	Lac de Serre-Ponçon
Juillet	Alevinage des lacs d'altitude	Hautes-Alpes
Septembre	Coupe de France de pêche aux leurres en bateau FFPS	Lac de Serre-Ponçon

Tableau 20 : Calendrier des événements pêche 2016

Le challenge George Cortay

Georges CORTAY, chroniqueur halieutique reconnu, rédigeait régulièrement des articles sur les cours d'eau haut-alpins qu'il fréquentait et pêchait assidument. Pour lui rendre hommage, la Fédération de Pêche des Hautes-Alpes a créé depuis sa disparition en 2004, un challenge qui porte son nom.

Le Challenge Georges CORTAY récompense ainsi les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche du département qui capturent les plus belles truites.

Le trophée est remis en jeu chaque année. Une plaque avec le nom, prénom du gagnant est gravée sur ce dernier.



La communication externe

Depuis toujours, la communication via les journaux locaux permet de diffuser à un large public les actions réalisées par les AAPPMA et la FDAPPMA. Les évolutions technologiques et numériques des dernières années ont donné naissance à de nouveaux moyens de communication via internet. Ces derniers se sont décuplés en quelques années.

Il est donc essentiel d'identifier deux publics ciblés selon les moyens utilisés.

- Les publics pêcheurs
- Les publics non pêcheurs

Site internet peche-hautes-alpes.com



La Fédération de pêche des Hautes-Alpes s'est dotée d'un site internet peche-hautes-alpes.com en octobre 2013. Il a pour objectif de faire connaître les missions de la fédération, les associations locales, la réglementation, les lieux de pratique, les parcours, l'actualité, les infos concernant la pêche dans le département, le calendrier des animations, etc.

Il est important de rappeler que la Fédération de pêche des Hautes-Alpes a été pionnière en France avec la personnalisation de son site internet.

Ainsi le site permet de rendre autonomes les visiteurs qui recherchent eux-mêmes leurs informations.

Il est important pour l'internaute de trouver rapidement l'information qu'il recherche, ce qui laisse plus de temps pour « flâner » sur le site et trouver d'autres articles intéressants pour sa pratique.

Dans la moyenne, la durée de vie d'un site internet est de 2 à 3 ans. Cela ne signifie pas qu'il est obligatoire de le refaire après ce délai, mais qu'il est conseillé de le remettre à jour (refonte) pour apporter un nouvel intérêt aux visiteurs, redonner une image moderne de la structure en changeant le côté graphique et réorganiser le contenu en fonction des nouveaux intérêts.

À noter que différents sites reprennent les actualités présentées par le site www.peche-hautes-alpes.com. Par exemple, le site internet du Parc Naturel Régional du Queyras ou différents sites d'associations de pêche locales. Ces sites contribuent aussi à renforcer la présence du loisir pêche sur le web et dans les moteurs de recherches.



Newsletter Actu pêche 05

Basés sur un fonctionnement simple via l'emailing, les personnes intéressées communiquent leur adresse mail pour recevoir l'actualité de la pêche et de la protection du milieu aquatique du département. Outil mis en place en 2013.

Les articles, photos et infos sont réalisés en fonction des actions de protection du milieu aquatique, des événements à venir, des animations, des nouveautés concernant la réglementation ou la mise en place d'outils, etc.

Depuis 2016 la Fédération a basculé d'un outil plutôt lourd pour gérer les adresses et les messages, à un outil beaucoup plus ludique et pratique Sendinblue. Il permet de mieux gérer les 6 000 adresses mail cumulées sur ces dernières années et de créer des newsletters de qualité.

En moyenne, une newsletter est envoyée par semaine.

Dans ses débuts, elle était destinée uniquement à un public pêcheur, mais avec le temps, les organismes de communication du département : journaux, ADDET, hébergements, office de tourisme, etc. se sont inscrits à cette newsletter pour répondre à la demande de leur clientèle.

Dans le futur, l'acquisition des cartes de pêche par internet donnera accès aux adresses mail de l'ensemble de nos pêcheurs.

ACTU-PÊCHE 05

- idées
- informations
- actualités

Toute la pêche dans les Hautes-Alpes sur votre messagerie

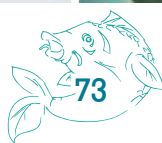
Laissez nous votre adresse mail

fede.peche05@orange.fr

Page Facebook Fédération de pêche des Hautes Alpes

Avec près de 1,8 milliard de comptes actifs dans le monde (dont 31 millions en France). Réseau actuellement le plus développé au monde, c'est un moyen de toucher le public de 18 à 40 ans qui est une cible ultra connectée.

Depuis 2012, la Fédération de Pêche a sa page Facebook. Actualités, albums photo, événements ... toutes les infos sont sur cette page. Pour conserver une bonne audience, les publications sont riches et se font quasi quotidiennement. Par le jeu des « like » et « partage », l'information est très bien diffusée et le public non pêcheur est régulièrement touché.



Les photos priment sur les avis. Parmi les contenus les plus prisés lors de la préparation d'un voyage, les photos de la destination arrivent en tête (86 %), directement suivies des notations (78 %) et des avis (72 %) laissés sur un site.

Si plus de 88% de la population utilise internet à dessein, l'avis des proches reste la source d'information la plus fiable à leurs yeux. Les réseaux sociaux, qui mêlent photos, engagement et opinion, ont indéniablement un pouvoir d'influence sur les futurs vacanciers.

À noter que la mise en ligne de la photo dépend de sa qualité. La photo doit respecter une charte de présentation (paysage, présentation et bienséance sur le poisson...). Pour une bonne promotion de la pêche dans les Hautes-Alpes, chaque photo est « taguée » du logo de la Fédération où le nom du département apparaît en toutes lettres.

Brochures

Le Guide Pêche 05, Pêcher les lacs d'altitude, Pêcher Serre-Ponçon, Infos pêche05, et les flyers été constituent l'essentiel des documents publiés par la Fédération. Règlementaires ou promotionnels, ils sont mis à disposition des associations, des dépositaires, des magasins de pêche, des offices de tourisme, etc.



Les radios locales



Sous forme de spots, de reportages ou de chroniques, les communications sont régulières sur les ondes des radios locales (RAM, Radio Imagine, Radio Oxygène, Alpes 1, France Bleue Provence, DICI radio, Fréquence Mistral). Chacun de ces partenaires reçoit pour alimenter ses actualités, l'ensemble des Actupeche05.

Les journaux locaux



La diffusion des informations par les journaux locaux comme le Dauphiné Libéré est localement un moyen de communication très efficace (50 000 lecteurs quotidiens environ). Les lecteurs sont habitués à le consulter quotidiennement pour y trouver notamment toutes les nouvelles de la pêche. La majorité des articles traitant de la pêche sont rédigés par la Fédération de pêche elle-même. Par contre, des modifications éventuelles et/ou des suppressions de publication peuvent éventuellement dépendre des rédacteurs du journal.

Les parutions d'annonces publicitaires dans les manchettes page une, à côté du titre couvrent l'ensemble des grands rendez-vous pêche de l'année. Très efficace, c'est l'endroit idéal pour être vu au premier coup d'œil !

La télévision



Un partenariat est en place avec la télévision locale DICI TV. Il consiste à la diffusion de reportages mensuels, de spots pour les ouvertures et chroniques en été, de publicités sur le site internet de la chaîne.



D'autres chaînes de télévision ont fait l'occasion de reportages ou d'émission. Ils ont fait l'objet d'un fort audimat : TF1 pour le journal de 13h avec l'alevinage des lacs d'altitude, France 2 pour le journal de 13h avec la pêche sur Serre-Ponçon, un reportage sur l'émission « Des racines et des ailes », un autre reportage sur les recensements piscicoles par pêches électriques avec « Chronique du Sud - France 3 ».

Des vidéos et « teaser », réalisés par la Fédération ont été diffusées sur différents médias, chaînes TV et chaîne YouTube : la vidéo sur « Le Brochet géant de Serre-Ponçon » par Jérôme Kaid (1 200 000 vues), les vidéos sur les animations « pêche au coup », « La pêche en fête à Châteauroux-les-Alpes » et Guillestre, « Les pêches électriques ».

SUPPORTS NUMÉRIQUES	Public	Potentiel	Type d'information
Actu pêche 05	Pêcheur Institutionnel Professionnel du tourisme Hébergement pêche	Départemental National (Selon listing mail)	Évènements Actualités Actions sur le terrain Animations Réglementation Promotion
Facebook	Pêcheur Professionnel du tourisme Hébergement pêche	National International	Évènements Actualités Actions sur le terrain Animations Promotion
Site internet	Pêcheur Professionnel du tourisme Hébergement pêche Non-pêcheur	National International	Évènements Actualités Actions sur le terrain Animations Réglementation Promotion
Pause info (newsletter ADDET)	Non-pêcheur Professionnel du tourisme Institutionnel	National Tourisme	Évènements Actualités Actions sur le terrain Animations
RAM	Pêcheurs Non-pêcheur	Local	Chroniques liées à la pêche
DICI TV	Pêcheurs Non-pêcheur	Local	Grandes dates Petits reportages
SUPPORTS IMPRIMÉS	Public	Potentiel	Type d'information
Brochure	Pêcheur Professionnel du tourisme Hébergement pêche	Local	Réglementation Promotion
Journaux	Pêcheur Non-pêcheur Professionnel du tourisme Institutionnel	Local	Promotion
Magazines	Pêcheur de France		Technique Milieu associatif au niveau national

Tableau 20 : Supports de communication par types et publics touchés



PARTIE 4



LE TOURISME PÊCHE

De par la qualité des milieux et le fort potentiel piscicole, les Hautes-Alpes sont une destination phare pour les pêcheurs de France et d'Europe qui viennent chaque année profiter des rivières comme la Clarée, le Guil, la Durance, le Buëch ...

et la retenue de Serre-Ponçon.

Selon l'enquête Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes 50% des répondants d'un autre département ne viennent pas que pour pratiquer la pêche, mais aussi pour profiter des activités de montagne, du sport, de la famille, du repos, du cadre ...



COMBIEN SONT-ILS ?

L'estimation de fréquentation touristique en matière de produit pêche est d'environ 8 000 cartes vendues chaque année (référence à l'année 2015) toutes cartes confondues. Attention ce chiffre n'est qu'une estimation.

Les cartes spécifiquement touristiques dans le département sont aisément identifiables.

TYPE DE CARTE	NOMBRE DE CARTE
Carte touristique annuelle	969
Carte touristique hebdomadaire	793
Carte touristique Journalière	337
Carte touristique mineure	268
Total	2 367

Tableau 12 : Vente de carte touristique 2015. (Source : FD Hautes-Alpes)

2 367 pêcheurs viennent chaque année dans le département. Le chiffre est calculé en fonction des ventes de carte « touristique », c'est-à-dire pour les pêcheurs ayant déjà acquitté le timbre CPMA dans un autre département.

Le potentiel peut être plus fort encore avec les personnes d'un autre département qui viennent pêcher uniquement dans les Hautes-Alpes et qui s'acquittent donc d'une carte « classique » avec CPMA.

Pour ces derniers il est difficile de mesurer avec justesse la part de pêcheurs externes au département (avec le principe de vente de carte actuel) mais nous pouvons faire une estimation en rapportant le pourcentage de carte vendu aux personnes qui résident dans un autre département via l'outil cartedepeche.fr.

En 2015 il y a eu 766 cartes « Annuelle majeur » distribuées via l'outil cartedepeche.fr dont 378 pour des personnes ne résidant pas dans les Hautes-Alpes. Ce qui nous donne un potentiel de 30% pour la carte « Annuelle majeur ». En rapportant ce pourcentage au total de cartes annuelles vendues en 2015 (au format carte papier) nous avons une estimation pour la carte annuelle.

La méthode a été réalisée sur l'ensemble des cartes vendues avec CPMA.



TYPE DE CARTE	Pourcentage internet	Total de carte 2015 (Internet + dépositaire)	Carte pour les non-résidents des Hautes-Alpes
Majeure annuelle	30%	4548	1 365
Découverte femme	37%	423	157
Carte HEBDO	92%	1025	943
Carte mineure	41%	985	404
Carte journalière	78%	2156	1 681
Carte découverte -12	45%	2355	1 060
Total de vente avec CPMA			5 609
Total de vente sans CPMA			2 367
TOTAL POTENTIEL TOURISTIQUE DES HAUTES-ALPES			7 976

Tableau 13 : Estimation de la vente de carte pour les non-résidents des Hautes Alpes.

QUI SONT-ILS ?

Les produits touristiques pêche sont recherchés par différents publics :

Les pêcheurs confirmés, souvent spécialisés, qui font de la pêche l'objectif de leurs déplacements. Ils sont exigeants et recherchent du « clé en main » .

Les vacanciers pêcheurs ne recherchent pas leur séjour comme une destination « pêche ». La pêche peut constituer une activité d'un jour. Ils recherchent une pêche facile pour un exercice en famille, des initiations ludiques et des animations pour les enfants. La pêche peut se présenter de manière opportuniste par un désir de pratiquer face au milieu naturel ou devant des animations pêche.

Les clientèles « groupes » comme les associations du handicap, les groupes d'enfants (séjours, centres de loisirs), les groupes seniors, les comités d'entreprises, etc. sont aussi de potentiels pêcheurs.

Un produit touristique a pour objectif de répondre à une demande dans sa globalité. Il doit donc être construit à partir des exigences potentielles des différents publics et s'articuler autour de la pêche, de l'hébergement, de l'information, de l'accompagnement et d'activités complémentaires pour les pratiquants et les accompagnants.





LES SITES POTENTIELS

Le potentiel touristique de l'offre de pêche proposée est très diversifié et s'appuie sur la renommée du site, les techniques de pêche pratiquées et l'accessibilité. Certains parcours bénéficient d'ores et déjà d'une réputation extradépartementale comme la Clarée, le Guil ou la retenue de Serre-Ponçon.

Sur d'autres sites, un produit touristique pourrait être développé en faveur des pêcheurs confirmés, et des vacanciers pêcheurs ou occasionnels.

	PARCOURS	CATEGORIE DE PECHEURS		INTERETS HALIEUTIQUES
		Pêcheurs confirmés	Pêcheurs vacanciers ou occasionnels	
Rivières	Guil	✓		Pêche de la truite fario Truite autochtone
	Clarée	✓		Pêche de la truite fario Truite autochtone
	Durance	✓	✓	Pêche de la truite fario et de l'arc-en-ciel
	Drac	✓	✓	Pêche de la truite fario Truite autochtone
	Buëch	✓	✓	Pêche de la truite fario, arc-en-ciel et du barbeau
Grands barrages	Serre-Ponçon	✓	✓	Pêche des carnassiers du bord, en bateau, en kayak ou en float tube Pêche au coup Pêche de la carpe de nuit Pêche de la truite lacustre Pêche du corégone Pêche aux engins
	Sautet	✓	✓	Pêche de la truite lacustre Pêche au coup Pêche du chevesne et de la perche
Lacs	Saint Apollinaire	✓	✓	Pêche de la truite arc-en-ciel et du chevesne
	Plan d'eau d'Embrun	✓	✓	Pêche des carnassiers du bord, en bateau, en kayak ou en float tube Pêche au coup Pêche de la carpe de nuit
	Plan d'eau d'Eygliers		✓	Pêche des carnassiers Pêche au coup
	Plan d'eau de l'Aulagnier		✓	Pêche des carnassiers Pêche au coup

LE RÉSEAU D'ACCUEIL ET D'INFORMATION TOURISTIQUE

Le réseau d'accueil touristique des Hautes-Alpes a valeur d'exemple au niveau national. L'ADDET (Agence Départementale de Développement Economique et Touristique) fédère les 51 Offices de tourisme du département.

Le département est dynamique en matière de tourisme. Un réseau innovant avec un site internet hautes-alpes.net et une page facebook Hautes-Alpes tourisme plébiscitée avec 138 000 personnes qui suivent la page (soit l'équivalent de la population du département). Un instagram avec un hashtag #MyHautesAlpes utilisé par beaucoup pour afficher la fierté de vivre dans les Hautes-Alpes. Il crée un esprit communautaire et un sentiment d'appartenance.

À noter que certains Offices de tourisme se sont regroupés pour former un secteur touristique. Les OT d'Embrun, Savines-le-Lac, Chorges et Châteauroux ne forment plus que « tourisme Serre-Ponçon » et délivrent les mêmes prestations à leur clientèle. Il n'existe plus qu'un seul site internet serreponcon-tourisme.com.

LES HÉBERGEMENTS

Les hébergements d'un département montrent son potentiel touristique en termes d'accueil (capacité), mais aussi les gammes proposées (prix bas - monté en gamme avec options) ou les différents produits proposés (hôtels, gîtes, chambres d'hôte ...)

Le département des Hautes-Alpes possède une capacité d'accueil de 387 585 lits touristiques pour 144 000 habitants, dont 47% d'hébergements marchands, et 53% de résidences secondaires soit 13% du parc d'hébergement de la région PACA. À titre de comparaison les Alpes de Haute-Provence compte 263 000 lits pour 162 000 habitants, la Haute-Savoie 662 300 lits pour 784 000 habitants, la Savoie 714 400 lits pour 426 000 habitants et l'Isère 305 500 lits pour 1 200 000 habitants.

NOMBRE DE LITS	RÉSIDENCES SECONDAIRES	HÉBERGEMENTS MARCHANDS	ENSEMBLE	POIDS EN %
Station	140 830	126 579	267 409	69%
Hors station	65 967	54 208	120 175	31%
Hautes-Alpes	206 798	180 787	387 585	100%

Tableau 14 : Capacité d'accueil touristique des Hautes-Alpes.
(Source : Chiffres clés, 2014)
L'essentiel de la capacité d'hébergement est situé en station.



L'essentiel de la capacité d'hébergement est situé en station.

La double saisonnalité est fortement marquée dans le département et la répartition du nombre de nuitées nous montre les pics de fréquentations.

Hiver (déc, jan, fév, mars, avr) 37%

Été (juillet, août) 47%

Le reste des saisons représente 16% des nuitées.

Les types d'hébergements :

HÉBERGEMENT	QUANTITÉS EN LITS	POURCENTAGE	QUANTITÉS EN HÉBERGEMENT
Meublés	70 276	39%	2119
Campings	38 074	21%	151
Résidences de tourisme	31 724	18%	51
Hébergements collectifs	20 999	12%	121
Hôtels	11 166	6%	207
Gîtes	5 233	3%	179
Refuges	1 733	1%	45
Chambres d'hôtes	1 582	1%	197

Tableau 15 : Répartition de l'hébergement marchand en % et en nombre de lits. (Source : Chiffres clés, 2014)

Les hébergements ne sont pas répartis de manière équitable dans le département, mais en fonction de la valeur touristique. Le Briançonnais propose à lui seul un quart du parc d'hébergement. En ajoutant les bassins de Serre-Ponçon, du Guillestrois et du Champsaur-Valgaudemard, ces quatre bassins réunis totalisent 70 % du parc.

BASSIN	LITS	POURCENTAGE
Briançonnais	89 890	23%
Serre-Ponçon	66 977	17%
Champsaur & Valgaudemard	56 830	15%
Guillestrois	56 308	15%
Ecrins	37 235	10%
Dévoluy	24 813	6%
Buëch	23 052	6%
Quyeras	18 585	5%
Gapençais	13 896	4%
Hautes-Alpes	387 585	100%

Tableau 16 : Répartition par bassin. (Source : Chiffres clés, 2014)



Depuis 2004 (année de référence avec 22.5 millions de nuitées) le nombre de nuitées baisse dans le département. Un pic a été observé en 2008, mais reste isolé sur les dix dernières années. Dans le cadre de la construction du Schéma Directeur du Développement Touristique SDDT, le département compte bien fédérer les professionnels du tourisme (hôtels, meublés, gîtes ...) pour reconquérir les touristes. Deux millions de touristes en moins depuis 2004.

Les hébergements qualifiés « pêche »

Développée au niveau national par la FNPF, cette qualification assure aux pêcheurs de trouver des structures d'hébergement répondant à leurs attentes en termes de services, de locaux et d'informations sur la pêche dans le département et à proximité du logement. Déjà treize hébergements qualifiés dans les Hautes-Alpes.

Qu'il s'agisse de chambres d'hôtes, de gîtes, de campings ou d'hôtels, de villages vacances et de résidences de tourisme, leur situation est souvent déterminante pour le pêcheur désireux de partager un séjour en famille ou entre amis, au cœur d'un ensemble d'activités de pleine nature, sportives ou culturelles, ainsi que des services multiples.

Par ailleurs, ces hébergements doivent être adaptés à la pratique de la pêche qui nécessite des équipements, en particulier pour le séchage, le nettoyage du matériel et des tenues, mais aussi un local pour conserver les vifs et les appâts, avec prise d'eau de préférence.

Un hébergement qualifié « pêche » garantit :

- La proximité d'un site de pêche présentant un intérêt certain pour la pratique de la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale.
- La présence d'un local technique dans l'hébergement (ou annexé) comportant un accès distinct sécurisé par fermeture (clé, badge, etc.) pour le stockage du matériel de pêche (en cas de stockage collectif, il existe des compartiments individuels),
- La présence de points d'eau extérieurs ou intérieurs pour le rinçage du matériel et des équipements,
- Enfin, la présence de bacs à vifs (20 à 30 litres minimum) dimensionnés à la capacité d'accueil de l'hébergement (glacière + bulleur).

Un hébergement qualifié, ce sont aussi des services.

Il met à disposition des pêcheurs de nombreuses informations et de la documentation :

- Liste et coordonnées des magasins locaux d'articles de pêche et des dépositaires délivrant la carte de pêche et/ou l'accès Internet.
- Coordonnées des moniteurs et guides de pêches locaux.
- Coordonnées des structures d'initiation et de formation à la pêche, ainsi que leur programme.
- Mise à disposition d'un accès internet à proximité immédiate de l'hébergement pour l'acquisition de la carte de pêche sur cartedepeche.fr et pour s'informer sur la réglementation pêche locale.
- Cartes géographiques.
- Revues et guide de pêche de la Fédération départementale.
- Réglementation de la pêche, affichettes.
- Flyers, documentation touristique locale, etc.



Pour les chambres d'hôtes avec table d'hôtes et les hôtels : service ou préparation du petit-déjeuner à une heure très matinale ainsi que des paniers-repas à la demande et/ou adaptation des horaires du dîner.

GÉOGRAPHIE	HÉBERGEMENT
GAPENÇAIS	Gîte le Forest à Freissinouse
BRIANÇONNAIS	Gîte le Rebanchon à Monétier-les-Bains
BUECH	Gîte le relais du claret
SERRE-PONCON	Camping des Eygoires à Savines-le-Lac Hôtel de la Mairie Gîte l'air du temps
CHAMPSAUR & VALGAUDEMARD	Gîte de la combe fleurie Gîte vers les Cimes VVF Village vacances saint Bonnet Gîte le Chateau
ECRINS	Hotel le relais des Vaudois
GUILLESTROIS	Gîte du Villard - Camping Saint James

Tableau 17 : Liste des hébergements pêche qualifiés.



UN RÉSEAU DE PARTENAIRE DU TOURISME PÊCHE

En vue de valoriser les actions menées par les structures associatives de la pêche de loisir en eau douce, de promouvoir le développement du loisir et du tourisme « pêche », la FNPF s'emploie à engager et à entretenir des relations partenariales avec certaines institutions, associations représentant les collectivités locales, le monde des loisirs et du tourisme ainsi que les représentants des hébergeurs.

La construction d'un tel réseau a un double objectif :

- Intégrer le loisir et le tourisme « pêche » dans les politiques mises en œuvre nationalement et communiquer dans ce sens ;
- Créer des synergies nationales avec des partenaires nationaux en vue de faciliter ensuite les relations des AAPPMA et des FDAAPPMA avec les mêmes partenaires, mais cette fois-ci, locaux.

C'est ainsi que des conventions de partenariat entre la FNPF et des entités œuvrant, en particulier, dans le secteur touristique ont été conclues :

- Dans le domaine de l'hébergement avec VVF Villages, Clévacances France et la Fédération nationale des Gîtes de France conduisant ces partenaires à adopter la charte de qualification « Hébergement pêche » et à en faire appliquer les critères par les hébergeurs de leur réseau respectifs
- Dans le domaine des collectivités locales avec la Fédération française des Stations Vertes.

Partenariat avec Gîtes de France

Depuis 2014 la FNPF est en partenariat avec « Gîtes de France » pour le développement des hébergements pêche, et une centaine d'hébergements dans les Hautes-Alpes, pourraient correspondre aux critères « hébergement pêche ».

Une relation étroite doit être entretenue avec les responsables de « gîtes de France » dans le département afin de trier les potentiels « hébergements pêche ».

Les critères pour filtrer les hébergements :

- Posséder le Wi-fi pour que les clients puissent prendre leur carte de pêche et trouver les informations nécessaires pour réaliser un bon séjour pêche.
- Classement minimum de 2 épis, pour offrir un certain confort.
- Hébergement situé dans un rayon de 10km d'un lieu de pêche.
- Que le propriétaire soit volontaire pour s'engager dans la démarche de qualification et qu'il habite à proximité du meublé.

Les propriétaires eux-mêmes répondent à la demande ; dans cette démarche nous souhaitons impliquer et valoriser la qualification « hébergement pêche ». Après étude des candidatures, la fédération et l'association décident, ou non de rencontrer les propriétaires et d'entamer les démarches de qualification.



Dans les deux cas, les hébergements répondent aux différents publics.

- Groupes de pêcheurs
- Pêcheur et accompagnant
- Pêcheur en famille
- Pêcheur solitaire

La qualité de l'hébergement et sa localisation géographique sont des critères indispensables au développement des hébergements pêche.

Pour que la qualification ait un impact sur l'ensemble des acteurs, il est important que le président de l'association concernée, le directeur de l'Office du tourisme, un chargé de communication de la Fédération de pêche et un représentant de l'Agence de développement économique et touristique des Hautes-Alpes soient présents et informés des avantages d'un tel logement pour les pêcheurs et pour le développement économique du département.

Le label Station verte

Les deux Fédérations se sont engagées à mettre en relation leurs entités locales dans le but de renforcer et d'améliorer le développement de la pêche, ainsi que de valoriser et de contribuer à la protection des milieux aquatiques partout où cela est possible.

Le développement de l'écotourisme

L'écotourisme est un tourisme axé sur la nature et les patrimoines naturels, architecturaux, historiques et immatériels, il propose une expérience éducative à la nature plutôt que de simplement consommer la nature. Il contribue aussi au bien-être des habitants, des artisans et des commerçants et encourage leur participation.

Ce qu'il faut retenir : faire de l'écotourisme c'est aller à la rencontre d'un patrimoine et d'un cadre de vie authentique et en même temps aider à leur protection.

Une Station verte est bien une destination de nature qui propose une offre d'activités au cœur d'un patrimoine naturel et culturel ou historique riche. C'est une destination que l'on découvre à son rythme.

La proximité avec les habitants fait partie des valeurs fortes qu'incarnent les Stations vertes ainsi que celles et ceux qui les font vivre.

L'impact pour le développement du loisir pêche ?

Station verte est un label connu et reconnu par beaucoup de touristes dans un esprit famille et il se révèle être en tête de liste des labels en France. Le partenariat consiste à donner naissance à une « **Station pêche** » sur la commune de Savines-le-Lac avec une fiche qualificative (référentiel) dans laquelle certains points sont incontournables et d'autres, plus ou moins négociables.

L'impact ne sera pas immédiat sur le tourisme pêche, mais il y a une réelle volonté de se positionner plutôt rapidement sur ce marché et de surfer sur la vague de l'écotourisme. Les Hautes-Alpes correspondent bien à cet écotourisme.



Les points clés à la réalisation du projet :

- Un territoire halieutique
- Un hébergement pêche
- Un parcours labellisé FNPF
- Un programme d'animation
- Une collaboration avec l'Office de tourisme
- Des projets à courts et moyens termes

Ainsi le 14 octobre 2016, la Fédération de pêche des Hautes-Alpes, l'association de pêche locale « la Gaule de Savines » et la commune de Savines-le-Lac ont obtenu les premiers, le label « **Station pêche** »



LES GUIDES DE PÊCHE, UN MÉTIER BIEN PRÉCIS

Les guides de pêche ont pour fonction d'accompagner 1, 2 ou 3 pêcheurs, rarement plus, de leur faire découvrir des parcours et une ou deux techniques de pêche. Ils proposent le plus souvent des pêches techniques, qui nécessitent des conseils pour apprendre les bons gestes. (truite à la mouche, carnassiers aux leurres).

Ils sont souvent élitistes et peu de guides s'intéressent à la formation et aux pêches de base. Quand ils le proposent, leur mode de fonctionnement limite la portée de leur action (8 à 12 personnes maximum en fonction de l'âge). Ils ne peuvent pas accueillir et encadrer seuls des groupes importants d'enfants et en limitant le nombre de leurs stagiaires le coût de la prestation est bien souvent excessif. En effet, il faut compter en moyenne 100 € à 250 € par client. Le coût est généralement dégressif s'il est partagé par plusieurs personnes.

Dans la majorité des cas, le guidage pêche s'adresse à un public déjà pêcheur qui souhaite soit découvrir de nouveaux parcours soit se perfectionner sur une technique spécifique. Dans les faits, les débutants ne font pas ou très peu appel à un guide de pêche face au coût important de la prestation. Une fois la passion ancrée, le besoin de progresser, de vivre des moments plus intenses accompagnés par un professionnel peut justifier cette dépense.

Dans la majorité des cas, ils exercent indépendamment et s'adressent ainsi à une catégorie précise de clientèle. Étant de plus en plus nombreux sur le marché, ils doivent généralement exercer une activité complémentaire pour vivre.



Proposition de partenariat avec la Fédération

Actuellement, le réseau d'animation (cf chapitre dédié) construit par la Fédération de pêche des Hautes-Alpes ces dernières années répond à l'ensemble des demandeurs (scolaires, animations des AAPPMA, fête de la pêche ...) souhaitant réaliser un programme, une initiation sur des techniques de pêche ou une animation sur le milieu aquatique.

Si ces animations se développaient de manière plus commerciale, elles augmenteraient de manière significative et l'emploi du temps de l'animateur fédéral se verrait saturé par les demandes.

Une proposition intéressante serait de faire évoluer le métier de guide de pêche dans le département en bâtissant un partenariat avec des structures réalisant des animations « pêche » comme la Fédération.

La mise en réseau de l'ensemble des animateurs-moniteurs-guides de pêche permettrait de répondre à la demande d'animation pêche surtout concentrée en période estivale qui ne peut pas toujours être satisfaite par la Fédération.

La mise en place de conventions de partenariat permettrait à la Fédération de proposer des prestations de qualité et de répondre aux besoins des pêcheurs et aux guides de pêche de disposer d'un appui dans l'encadrement, la logistique et la promotion et de bénéficier d'un complément de revenu.

A noter :

Pour pouvoir exercer, le guide de pêche doit obligatoirement être titulaire soit d'un Brevet Professionnel de Moniteur-Guide de Pêche de Loisirs (BPJEPS) délivré conjointement par les ministères de la Jeunesse, des Sports et de l'Agriculture, ou d'un Certificat de Spécialisation d'initiative locale.



ENQUÊTE PÊCHEURS DE FRANCE ET DES HAUTES-ALPES

Dans le cadre du programme de rédaction du SDDL, la Fédération départementale a entrepris de s'adresser directement aux pêcheurs de France et d'Europe - qui ont pratiqué leur loisir dans le département des Hautes-Alpes ces dernières années - via une enquête internet.

L'enquête a débuté en juin 2016 sur le site sondageonline.fr et a été diffusée par les moyens de communication dont nous disposons. Soit, la newsletter « actu pêche 05 », notre site internet, la page Facebook, la radio RAM, le bouche à oreilles et aussi les différents moyens de communication de la FNPF et des Fédérations départementales de la région PACA. Les Bouches-du-Rhône, le Var, le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence et les Alpes Maritimes que nous remercions chaleureusement pour leur aide.

En s'adressant directement aux pêcheurs, de manière anonyme, via l'enquête, la Fédération souhaite prendre directement en compte les réponses et ainsi donner la parole aux répondants dans un souci d'améliorer ce loisir dans le département.

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître et cibler nos publics, mais aussi de réaliser un état des lieux sur la connaissance des pratiques actuelles. Dans l'idéal, elle devrait permettre de pouvoir prendre des décisions sur le SDDL Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche.

L'enquête comprenait 20 questions, certaines à choix multiple, ordre de préférence, et des questions ouvertes avec un champ libre de réponses. Il fallait environ 3 minutes pour répondre.

677 personnes ont répondu à l'enquête, 311 des Hautes-Alpes, 361 des autres départements de France et 5 d'Europe dont 96.8% d'hommes (655) et 3.2% de femmes (22).

À propos de l'âge des répondants, qui était un point très important pour avoir une base solide, concernant l'ensemble des publics, ils sont très homogènes. On constate une légère avance sur les répondants de plus de 55 ans.



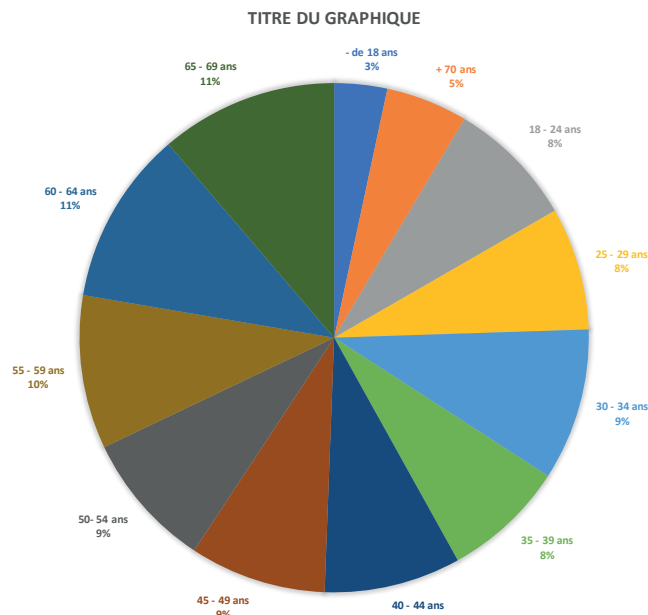


Figure 15 : Tranche d'âge des répondants à l'enquête « Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes »

La crainte d'une enquête sur internet était de ne pas avoir suffisamment de représentation des retraités et force est de constater qu'ils sont la majorité avec 26.8%. Les employés représentent une part importante avec 24.1% et les cadres et professions intellectuelles supérieures 17.6%.

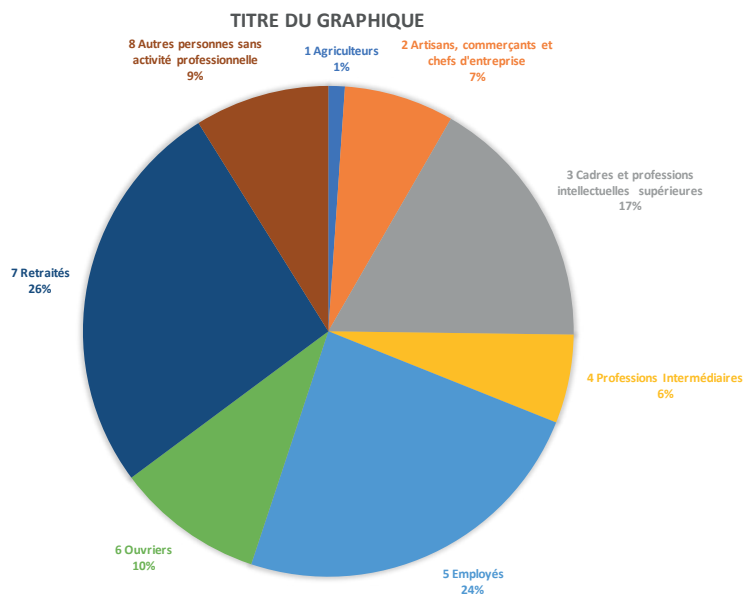


Figure 16 : Catégorie socioprofessionnelle des répondants à l'enquête « Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes ».

À la question 6, quelle carte de pêche avez-vous choisie pour les Hautes-Alpes, 69% répondent prendre la carte « personne majeure annuelle » soit 448 cartes, hors 311 déclarent être résident des Hautes-Alpes. Nous avons donc une grande part de nos pêcheurs (137 pour l'enquête) s'acquittant d'une carte annuelle de notre département sans posséder une carte de leur département de résidence.

Cela laisse penser à plusieurs possibilités :

Une exclusivité pour les Hautes-Alpes, il ne pratique pas la pêche dans leur département. Ces mêmes personnes ignorent l'existence de la carte « touristique annuelle ».

Ils prennent la carte annuelle dans le département des Hautes-Alpes et s'acquittent d'une carte de leur département sans CPMA.

2.5% de carte « Découverte femme » soit 16 personnes. Il y a un léger décalage entre le nombre de femmes qui ont répondu à l'enquête (22) et le nombre de cartes choisies (16). Ce qui laisse penser que certaines femmes peut être les plus passionnées prennent une carte « personne majeure annuelle » afin de profiter pleinement de la pêche et de ces techniques. Notamment la possibilité de pêche à plusieurs cannes.

À la question 7, avez-vous trouvé que nos cartes étaient adaptées à votre séjour, 89.6% répondent oui et 10.38% non.

À la question 8, avez-vous des améliorations à proposer, les répondants avaient la libre expression de dire ce qu'ils désiraient.

Le top 3 des réponses :

- La réciprocité interdépartementale
- Le prix des cartes
- Des cartes non adaptées au séjour. Cette réponse est en grand lien avec celle du dessus puisqu'elle concerne en grande majorité des personnes qui viennent passer quelques jours dans les Hautes-Alpes au printemps (2 à 3 jours de pêche) et qui reviennent en été (2 à 3 jours).

À la question 9, quel type de pêche pratiquez-vous, les répondants avaient plusieurs réponses possibles.



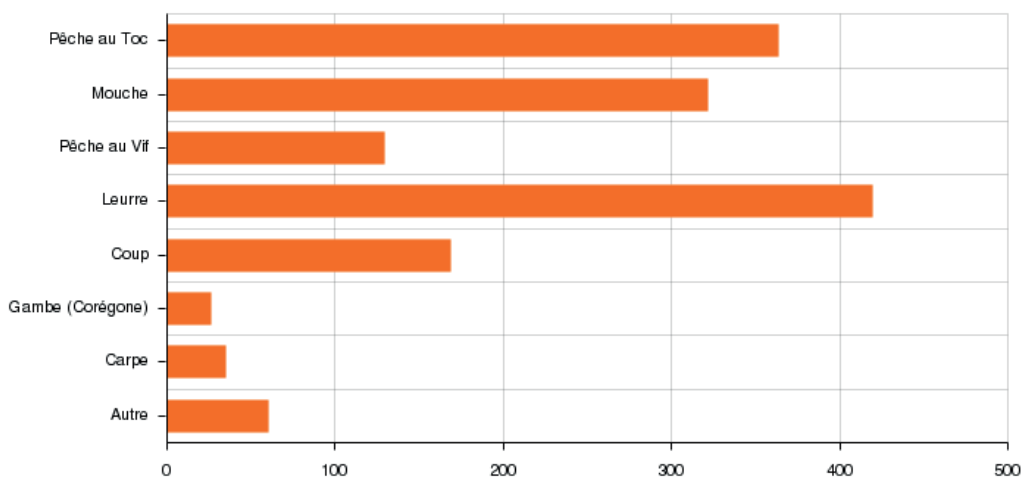


Figure 17 : Les techniques de pêche utilisées par les répondants à l'enquête « Pêcheurs de France et de Hautes-Alpes ».

La pêche aux leurres prend le dessus en raison de ces multiples possibilités sur chacun des terrains de jeu, lacs d'altitude, rivières, torrents, plan d'eau, etc. Mais aussi, car c'est la technique qui a pris le plus d'évolution et de modernisation ces dernières années.

La pêche au toc et la pêche à la mouche suivent de très près avec une grande quantité de pratiquants. Comme cela est détaillé dans la partie « Le réseau hydrographique » le terrain de jeu des Hautes-Alpes est axé sur les cours d'eau de première catégorie et plus précisément les rivières où l'on peut pratiquer la pêche au TOC et à la mouche.

La pêche au coup et celle de la carpe se pratiquent en lac ou plan d'eau de deuxième catégorie piscicole, moins présents dans le département et plus orientés vers le Sud de ce dernier.

Les résultats de la pêche à la gambe sont plutôt encourageants, car elle nécessite la possession d'une embarcation fiable (moteur thermique) pour naviguer sur la retenue de Serre-Ponçon et d'un échosondeur.

À la question 10, possédez-vous une embarcation, les répondants avaient plusieurs réponses possibles.

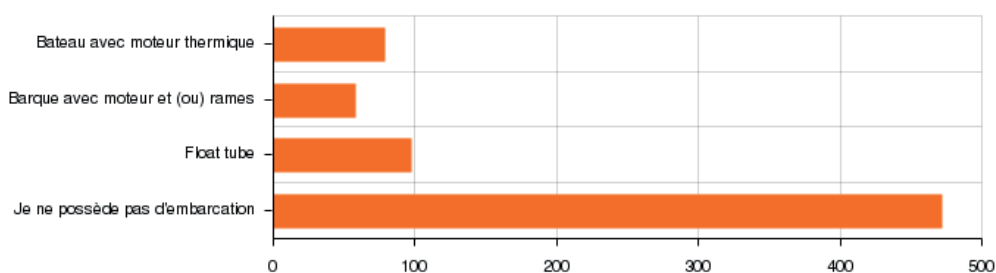


Figure 18 : Les embarcations des répondants à l'enquête « Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes ».

27.8% possèdent une embarcation, 15% Float tube, 8.9% une barque et 12.1% un bateau. Le marché de l'embarcation a explosé ces dernières années, l'enquête BIPE réalisé par la FNPF en 2011 « enquête socio-économique » montre que le budget moyen annuel pour les dépenses nautiques s'élève à 116€. Il y a un potentiel économique très fort sur ce secteur et on constate que quasiment 1/3 de nos répondants possèdent une embarcation.

A la question 11, dans quel type de milieu pratiquez-vous, les répondants devaient classer par ordre de préférences les milieux dans lesquels ils pratiquent le plus souvent. Entre rivière, lac de Serre-Ponçon, lacs d'altitude et plan d'eau.

Ils sont une grande majorité sur leur premier choix, la rivière est de loin le milieu le plus pratiqué dans les Hautes-Alpes, suivi des plans d'eau et quasiment égalité entre le lac de Serre-Ponçon et les lacs d'altitude.

A la question 12, avec qui pratiquez-vous le plus souvent, en famille, entre ami(e)s, seul(e), sorties organisées.

La majorité des répondants vont à la pêche seul(e), ensuite quasiment ex aequo la pratique entre ami(e)s et en famille, puis très loin en dernière position en sortie organisée.

A la question 13, quel mois de l'année pêchez-vous.

Pratiquants

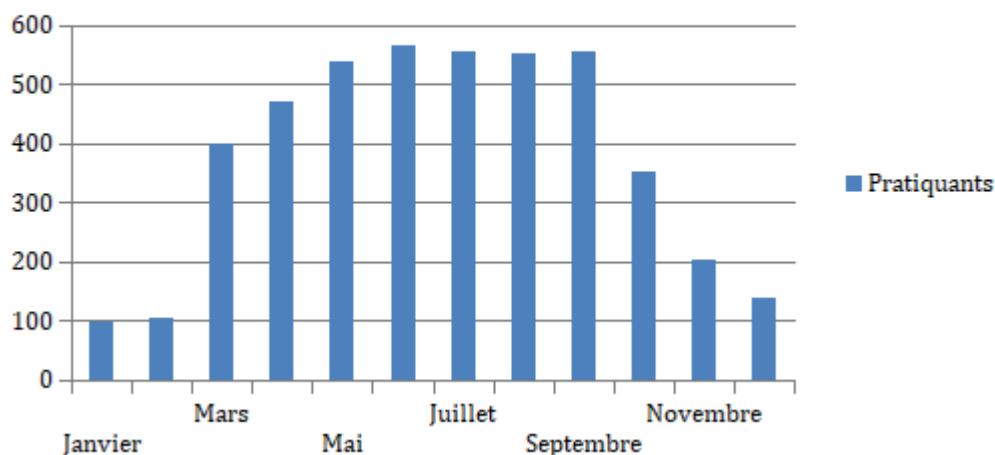


Figure 19 : Période de pratique de la pêche. Enquête « Pêcheurs de France et des Hautes-Alpes »

Le premier gros pic de l'année est le mois de mars, cela correspond à l'ouverture de la pêche en première catégorie, l'ascension se prolonge jusqu'au mois de juin (plus gros pic de l'année) et se stabilise jusqu'au mois de septembre.

À la question 14, estimez votre nombre de sorties pêche en 2015 ?

(le champ était libre de réponses pour le département des Hautes-Alpes et une autre réponse extra départementale).

- Moyenne pour le département des Hautes-Alpes : 36 jours/an
- Moyenne extra département 21 jours/an

En étudiant les réponses, on s'aperçoit qu'une grande partie des répondants non-résidents dans les Hautes-Alpes pratique leur loisir uniquement dans ce dernier.

À la question 15, le loisir pêche était-il la raison principale de votre séjour dans les Hautes-Alpes ?

49% répondent oui et 51% répondent non.

Un champ libre permet si la réponse est non, de dire pourquoi et de comprendre les motivations des répondants à venir dans les Hautes-Alpes.

Les 4 thèmes qui ressortent le plus sont :

- Le tourisme, comprenant les vacances et les maisons secondaires.
- La pratique sportive, ski, vélo, randonnée, etc.
- La famille et les amis.
- Les déplacements pour raison professionnelle.

À la question 17, pensez-vous revenir pratiquer votre loisir pêche dans les Hautes-Alpes ?

96% répondent oui et 4% répondent non

Deux champs libres permettent d'argumenter si la réponse est oui ou non.

Si la réponse est oui, quelles seraient vos attentes :

- Les répondants nous font savoir en grande majorité que la gestion du milieu est le plus important. Cela comprend les empoisonnements, l'entretien des rivières, les problèmes de pollutions, les zones de frayères, les poissons sauvages, etc. Ils sont soucieux de l'état des rivières et de la santé des poissons.
- Les parcours NO KILL et taille limite de capture revue à la hausse sont une forte attente des répondants.
- L'accessibilité aux parcours de pêche et trouver des lieux de pêche facilement accessibles.
- La réciprocité revient aussi, mais moins présente.
- Le prix des cartes en faible réponse.
- La surveillance et la garderie sont aussi une attente qu'il y ait plus de contrôle.

Dans ce champ libre, une grande partie des répondants nous font savoir aussi qu'ils sont très satisfaits de venir pêcher dans les Hautes-Alpes et qu'ils reviendront pour la qualité des rivières et les espèces présentes.



Si la réponse est non, pouvez-vous préciser pourquoi :

Sachant qu’une faible quantité de répondants ont répondu non, les raisons ne sont pas très tranchées et il est difficile de trouver des pistes d’améliorations.

À la question 20, d’une manière générale, quelle est votre satisfaction concernant les moyens de communication mis en place par la Fédération de pêche des Hautes-Alpes ?

Sur cette question, 7 thèmes étaient proposés avec 4 possibilités de réponses allant d’un degré de satisfaction très bas à une totale satisfaction.

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non, pas du tout

Une 5e possibilité était proposée « Je ne sais pas » pour ne pas fausser les réponses dans le cas où le répondant ne pourrait pas juger le moyen.

Les thèmes concernaient nos moyens de communication

- Actu pêche 05 (newsletter)
- Site internet de la fédération (peche-hautes-alpes.com)
- La page facebook
- Flyers et dépliants
- Journaux et magazines
- TV
- Radio

Nombre de participants : 628

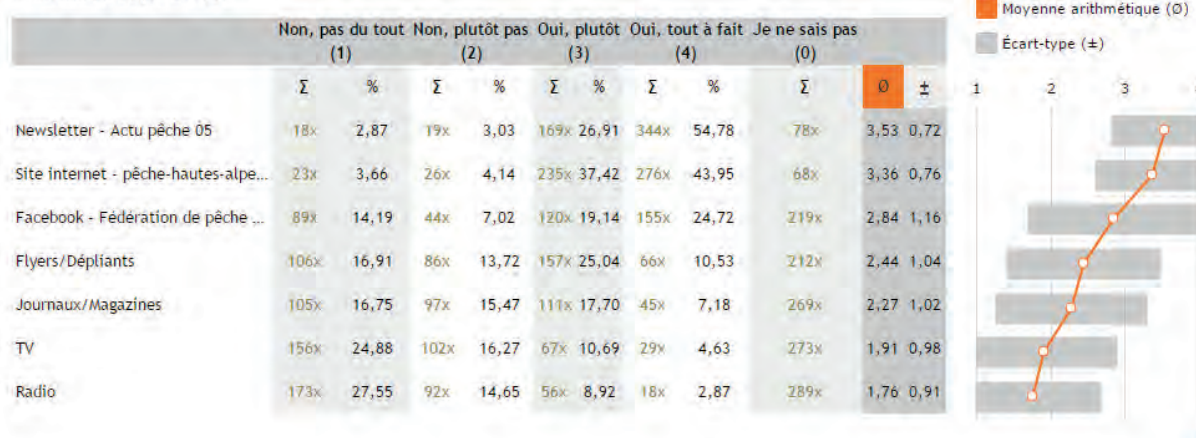


Figure 20 : Classement par intérêt, des moyens de communications utilisés par la Fédération, pour les répondants à l’enquête.

L'**actu pêche 05** est une newsletter envoyée aux pêcheurs qui le souhaitent est de loin le moyen de communication le plus apprécié par les répondants avec 344 réponses de « oui, tout à fait » et 169 « oui, plutôt », les réponses d'insatisfaction sont insignifiantes.

L'outil concerne les répondants de tout âge avec une légère importance pour les plus de 60 ans

Le site internet est un peu plus partagé entre les « Oui, plutôt » et « Oui, tout à fait », mais reste une satisfaction pour nos répondants.

L'outil concerne un peu plus les publics de plus de 40 ans.

La page facebook est un peu plus lissée dans les réponses, mais reste toujours importante en satisfaction. On peut remarquer qu'à partir de cet outil jusqu'à la fin du tableau, le nombre de réponses « Je ne sais pas » augmente fortement. Cela laisse penser que l'outil a encore un fort potentiel de conquête de nos publics et/ou qu'ils n'ont pas de compte et ne souhaitent pas en avoir.

L'outil concerne les publics de tout âge avec un intérêt supplémentaire pour les 18 – 34 ans

Flyer/Dépliants, qui concerne les dépliants distribués par le dépositaire lors de l'achat de la carte de pêche, les dépliants réalisés par la fédération pour la mise en avant de lieux spécifiques (lacs d'altitude, retenue de Serre-Ponçon), mais aussi les flyers pour les offices de tourisme pour booster les animations durant la saison estivale.

Une légère avance des « Oui, plutôt » et une grande partie de « Je ne sais pas » dans les réponses.

L'outil concerne les publics de tout âge de manière homogène.

Le journal est un outil qui s'adresse aussi au public non pêcheur, on y trouve l'actualité du département et des actualités pêche, généralement la mise en avant de grosse prise et les actions de restaurations. Les journaux sont les premiers moyens de communication utilisés par la Fédération.

Les résultats sont lissés avec une grande proportion de « Je ne sais pas » 269 répondants, ce qui laisse penser à une méconnaissance de Ce moyen, mais aussi qu'il est utilisé pour conquérir les non-pêcheurs (qui n'ont probablement pas répondu à l'enquête). En cumulant les deux réponses « Non » et les deux réponses « Oui », c'est le « Non » qui remporte le plus de réponses.

La TV est un outil qui s'adresse aussi au public non pêcheur, destiné à promouvoir la pêche dans le département avec une TV locale, régionale et nationale, sous forme de JT ou de reportage. Au même titre que le journal, les réponses sont décevantes. Un grand nombre de réponses « Non » et « Je ne sais pas », montre bien une méconnaissance du réseau de communication et/ou que les sujets ne sont pas satisfaisants.

La Radio, idem TV



CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.1

Objectif N° I.1.1

PRIORITÉ
1

ACQUISITION DE CONNAISSANCES APPLIQUÉES À L'HALIEUTISME

Développer les études mixtes - potentialités des milieux, potentialités halieutiques, projets de valorisation - (aménagement, gestion, communication indirecte) et les recentrer sur les milieux à forts potentiels halieutiques et humains.

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La création de parcours, l'aménagement et la gestion piscicole ou encore la communication, liés au développement de l'halieutisme passent par une connaissance préalable des sites et des potentialités des milieux. Sur le département, les grands milieux (grandes rivières, lac de barrage) sont relativement bien connus, sauf sur leur potentiel halieutique.

Action

Définir et développer les études.
Acquérir des connaissances et réaliser des études, prioritairement sur les grands milieux et les cours d'eau emblématiques du département.
Les 3 types d'actions à réaliser:
- Etudes liées au potentiel halieutique
- Etudes liées au milieu et espèces
- Etudes liées à la mise en oeuvre et l'aménagement
Dans la plupart des cas, des études peuvent regrouper l'ensemble de ces thématiques.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Montage et suivi des dossiers	1 jour/étude	430 €
Réalisation des études	1 jour/étude	1720 €
Suivi des études	1/2 journée/étude	430 €
Total/étude	1 étude	2580 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FDAPPMA des Hautes-Alpes
Association régionale

SMADESEP, pour la retenue de Serre-Ponçon
FNPF

Critère d'évaluation

Nombre d'études réalisées / linéaires et/ou surface étudiée

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION



SOUS AXE I.2
Objectif N° I.2.1
PRIORITÉ

DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE PARCOURS THÉMATIQUES « VITRINE », ADAPTÉS AUX POTENTIALITÉS DES MILIEUX ET RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES PUBLICS IDENTIFIÉS

Concevoir, créer, aménager et labelliser de nouveaux parcours de pêche thématiques en fonction des potentialités des milieux

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Le potentiel halieutique haut-alpin est riche et diversifié. Pourtant l'offre de pêche présente sur le département manque de lisibilité. La création de parcours aménagés et gérés répond à un besoin d'identification de parcours de qualité pour les pêcheurs du département, les touristes pêcheurs, et les non-pêcheurs cherchant à découvrir ce loisir.

Ces parcours constituent donc une «vitrine», base d'une communication ciblée pour l'ensemble des pêcheurs (grands publics, pêcheurs spécialisés, pêcheurs urbains...)

Action

Mise en place d'un **parcours/an**, sur le département, correspondant à l'ensemble des pêcheurs identifiés.

La priorité doit être donnée aux parcours « grand public » situés à proximité des agglomérations et à la valorisation des parcours « spécialisés » au rayonnement national et départemental (passion, famille, découverte).

Réaliser des études de faisabilité sur le milieu et la gestion piscicole, l'accessibilité pour la pêche, la signalétique, les équipements à prévoir et constituer des «avant-projets sommaires» Identifier les parcours qui répondent à des critères d'aménagements, d'installations ou de spécificités adaptées aux fiches de labellisations nationales. Ex. le lac de saint Appolinaire a une réglementation spécifique (pêche à la mouche et **remise à l'eau obligatoire**, «no-kill»), avec des aménagements succincts, il pourrait tout à fait prétendre à une labellisation nationale parcours « Famille » ou « Découverte ». D'autres sites peuvent répondre aux critères de qualification, le Riou, le plan d'eau d'Embrun, etc...

Favoriser les parcours «famille» et «découverte»

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Etude de faisabilité	1 jour/étude	420 €
Recherche de partenaires	1 jour/étude	220 €
Réalisation des travaux		Demande de devis selon les travaux
Labellisation des parcours	12 jours/labellisation	2890 €
Divers	Frais divers/parcours	400 €
Total/Parcours		2890 €
Total	X5	19650 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF : 60% ou 70% si 2 partenaires extérieurs.

FDAAPPMA des Hautes-Alpes : 50 % du restant à charge (à **définir au cas par cas**)

AAPPMA : 50 % du restant à charge (à **définir au cas par cas**)

D'autres partenaires seront sollicités, notamment les collectivités locales (commune, communauté de communes, syndicat, région, etc.)

Critère d'évaluation

Nombre de parcours réalisés
 Nouveaux partenaires

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION



SOUS AXE I.2
Objectif N° I.2.2
PRIORITÉ

DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE PARCOURS THÉMATIQUES « VITRINE », ADAPTÉS AUX POTENTIALITÉS DES MILIEUX ET RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES PUBLICS IDENTIFIÉS

Améliorer, équiper et mettre en avant les parcours de pêche thématiques existants et en rechercher de nouveaux

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Sur le département, quelques parcours de pêche (Parcours attractifs, no-kill, parcours jeunes, etc.) ont déjà bénéficié d'équipements pour faciliter l'accueil et/ou répondre à une attente spécifique des pêcheurs (panneaux explicatifs, abris, gestion spécifique...).

Action

Aménager une signalétique sur les parcours existants.
Conception, réalisation et pose de la signalétique
Identification des manques et des secteurs.
Utilisation de la charte graphique proposée par la FNPF pour la mise en place de panneaux d'information et de panneaux routiers.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Étude de faisabilité	1 jour/étude	320 €
Recherche de partenaires	1 jour/étude	220 €
Réalisation des travaux		Demande de devis selon les travaux
Labellisation des parcours	12 jours/labellisation	3240 €
Total/Parcours		3780 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir
FDAAPPMA des Hautes-Alpes
AAPPMA :

D'autres partenaires seront sollicités, notamment les collectivités locales (commune, communauté de communes, syndicat, etc.)

Critère d'évaluation

Nombre de parcours réalisés
Nouveaux partenaires

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.2

Objectif N° I.2.3

PRIORITÉ

1

DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE PARCOURS THÉMATIQUES « VITRINE », ADAPTÉS AUX POTENTIALITÉS DES MILIEUX ET RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES PUBLICS IDENTIFIÉS

Favoriser le rapprochement et le travail en commun des AAPPMA d'un même bassin versant ou bassin de vie, sous l'égide de la Fédération

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La fusion ou la création d'une nouvelle entité représentative des AAPPMA d'un même bassin versant ou bassin de vie, composée d'élus de chacune d'entre elles permettrait d'assurer une cohérence dans la gestion et la surveillance de la rivière, de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers, d'assurer un contrôle optimisé des cartes de pêche et d'avoir plus de poids avec les partenaires.

En découlent la conception «d'avant-projets sommaires» et une dynamique sur l'étude de la faisabilité des parcours et la recherche de partenaires.

Action

Identifier en priorité les bassins de vie et organiser des réunions par bassins de vie pour mettre en place des programmes d'actions cohérents à l'échelle territoriale, uniformiser l'offre des parcours thématiques et la gestion piscicole sous l'impulsion de la fédération de pêche des Hautes-Alpes.

Mettre en place, en partenariat avec les collectivités locales via les associations de bassin versant ou bassin de vie, un programme de mise en valeur des parcours de pêche.

Calendrier prévisionnel

2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Structurer la pêche associative / bassin	1 Journée - 5 pers	1080 €
Recherche de partenaires	2 journée / étude	100 €
Programme d'aménagement de parcours		1080 €
Suivi des dossiers	9 journées	1980 €
Total	1 étude	4240 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes	AAPPMA
-----------------------------	--------

Critère d'évaluation

Nombre de programmes pluriannuels d'aménagement de parcours mis en place

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.3 ADAPTER ET OPTIMISER LA GESTION PISCICOLE

Objectif N° I.3.1

PRIORITÉ

2

Évaluer le potentiel des milieux de 2^{ème} cat, optimiser l'empoissonnement et diversifier l'offre en lien avec la création de parcours thématiques

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Améliorer la connaissance des potentialités d'accueil des milieux de deuxième catégorie. La gestion des AAPPMA est souvent basée sur du «ressenti» qui ne permet pas une mise en valeur optimale de ces milieux.

Les milieux de 2e Cat offrent des possibilités plus grandes pour le pêcheur en matière de durée de pêche annuelle et de techniques.

Action

Améliorer et rendre plus optimal l'empoissonnement en 2e Cat.

Diversifier l'offre vis-à-vis des publics (Famille, Passion, Découverte)

Enrichir l'empoissonnement d'une nouvelle espèce, qui apporterait un fort intérêt halieutique. La présence de carnassiers est très faible dans le département. (sous réserve de validation technique)

Inclus dans la fiche action N°I.1.1 et la fiche action I.2.3

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Total estimatif		

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Critère d'évaluation

Mise en place d'un plan d'empoissonnement en 2e Catégorie

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.3 ADAPTER ET OPTIMISER LA GESTION PISCICOLE

Objectif N° I.3.2

**PRIORITÉ
1**

*Validation technique par la Fédération départementale des demandes d'empoissonnements **sur-densitaire** d'AAPPMA*

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La visibilité de la fédération sur les demandes d'empoissonnements des AAPPMA est faible, voire nulle. Afin d'éviter des incohérences de gestion et, dans l'attente de l'évaluation du potentiel de l'ensemble des milieux du département, mettre en place une validation technique par la fédération des demandes d'empoissonnements par les AAPPMA. La fédération étudie et donne son avis sur les demandes d'empoissonnements.

Action

Cibler les empoissonnements sur des actions et des parcours précis. (ex. fête de la pêche, vacances scolaires, animations pêche, etc.) ceci afin de créer du dynamisme sur les parcours attractifs.
Améliorer et rendre efficace l'empoissonnement en truites arc en ciel. Planifier les dates de lâchers annuels et les communiquer au plus grand nombre. **(lien avec le PDPG)**
Sujet en lien avec l'action N°I.2.3

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Réunion de travail sur les stratégies d'empoissonnements	1 journée	630 €
Etudes des demandes	1/2 journée par demande	215 €
Total estimatif		845 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes	AAPPMA
-----------------------------	--------

Critère d'évaluation

Nombre de dossier traité par la fédération
--

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.3 ADAPTER ET OPTIMISER LA GESTION PISCICOLE

Objectif N° I.3.3

PRIORITÉ
1

Valoriser l'effort de lâchers de truites sur-densitaires sur des sites ciblés et appropriés

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

En dépit d'un important effort de production de truites sur-densitaires, la variation des déversements, les secteurs et les dates ne permettent pas de réaliser une réelle promotion de l'offre en place pour les pêcheurs locaux et touristes. Les objectifs des déversements de truites sur-densitaires sont de garantir aux pêcheurs des poissons plus «facilement» capturables, de réaliser une promotion sur ces secteurs précis et maintenir une attractivité sur des périodes clés de l'année. Dans le cadre d'animation fédérale, les déversements peuvent apporter une réelle valeur ajoutée.

Action

Définition des besoins par secteurs géographiques et en fonction de la saison. Mieux répartir l'effort d'empoissonnement vis-à-vis des publics cibles et de la population piscicole en place.
 Identification des sites de lâcher les plus appropriés et privilégier les parcours lâchers attractifs (accès, sécurité, parcours, etc.)
 Adapter et optimiser la production de la pisciculture fédérale et la livraison.
Convaincre les AAPPMA de l'importance de l'empoissonnement ciblé.
 La fédération et les AAPPMA élaborent un plan d'action annuel des déversements.
 Chaque poisson déversé est destiné à être capturé et non pour soutenir les populations en place.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Sensibilisation et mise en place	1/2 journée par Bassin	630 €
Définition des secteurs de lâchers	1/2 journée par Bassin	
Synthétiser dans le PDPG	3 journées	1320 €
Total estimatif		1950 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes	AAPPMA
-----------------------------	--------

Critère d'évaluation

Mise en place d'un plan d'action annuel avec l'ensemble des AAPPMA

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.3 ADAPTER ET OPTIMISER LA GESTION PISCICOLE

Objectif N° I.3.4

**PRIORITÉ
2**

Valorisation de parcours ou l'on applique une gestion «Patrimoniale»

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La fédération de pêche des Hautes-Alpes est fière de son modèle de gestion, dit «Patrimonial», et souhaite le mettre en avant. Fort des études réalisées sur les cours d'eau haut-alpin, la fédération se concentre sur un minimum de soutien piscicole et un maximum d'aménagements pour favoriser la reproduction naturelle de la truite «Haut-Alpine» (reconnexion avec les adoux, décolmatage des frayères, renaturalisation, etc.)

Ces parcours pourraient porter le nom de «truite sauvage» ou «truite de souche haut-alpine» et garantiraient au pêcheur un secteur 100% authentique.

Certaines rivières bénéficient déjà d'études poussées, qui prouvent que le soutien piscicole (alevinage) est inefficace.

Action

Les AAPPMA et la Fédération identifient les cours d'eau.

Mettre en valeur ce modèle de gestion et garantir une souche sauvage sur ces cours d'eau.

Promouvoir ces cours d'eau en créant un «label» interne aux Hautes-Alpes.

Réalisation de panneaux d'informations sur ce modèle de gestion.

Large communication à terme sur nos supports, site, géopêche, dépliants, etc.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Choix des rivières	1 journée	630 €
Synthèse des études	1/2 journée par demande	215 €
Réalisation de panneaux		Sur devis
Total estimatif		845 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes	AAPPMA
-----------------------------	--------

Critère d'évaluation

Nombre de milieux identifiés

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.4 | PÉRENNISER LES PARCOURS DE PÊCHE

Objectif N° I.4.1

**PRIORITÉ
2**

Recherche des baux par la fédération auprès des collectivités et acteurs institutionnels

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La maîtrise des baux de pêche est primordiale pour envisager la création de parcours et la mise en place de la garderie. Sur le département, la maîtrise des baux est faible.

Acquérir de nouveaux baux sur le département permettrait de proposer de nouvelles offres. Lac de la Roche de Rame, lac des Baux, Colombero, retenue de Chorges, retenue de la Batie Neuve, lac bleu, Pelleautier, Mison, etc.

Éliminer un risque de privatisation.

La mise en place, l'aménagement et la promotion de parcours de pêche ne peuvent se concevoir que si l'on maîtrise les baux de pêche sur le long terme.

Action

Modernisation des baux déjà existant.

Rester en veille active sur les milieux potentiels, maintenir le contact avec les collectivités territoriales et les communes pour la recherche et la mise à disposition de parcours.

Accompagnement des AAPPMA pour la recherche et maîtrise des baux de pêche.

(En lien avec la fiche action I.2.1, afin de labelliser les parcours, la détention de baux est impérative)

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Recherche et mise en place des baux	2 journées / dossier	960 €
Recherche de baux par les AAPPMA	2 journées / dossier	400 €
Total estimatif	Pour 7 dossiers	6720 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes

AAPPMA

Critère d'évaluation

Nombre de baux récupérés.

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.5

Objectif N° I.5.1

**PRIORITÉ
2**

ADAPTER, HOMOGENÉISER ET RENDRE PLUS LISIBLE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE

Repenser le classement de certains plans d'eau.

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Inadéquation des classements avec la réalité des peuplements des plans d'eau, ou développement en faveur d'une période de pêche plus longue. Lacs de Rochebrune «3 lacs», plan d'eau de saint crépin, plan d'eau de saint bonnet, etc.)
Certaines techniques de pêche sont interdites en 1ere Cat et pourtant très «apprenante» pour des initiations.

Action

Mettre en cohérence le classement piscicole des plans d'eau en favorisant les possibilités de pêche, liés aux caractéristiques du milieu.
Prolonger les périodes de pêche et adapter la réglementation afin de permettre une protection adaptée des espèces.
Acquérir les données nécessaires au montage des dossiers.
Réaliser et suivre les dossiers de reclassement.
Valoriser le reclassement.

Calendrier prévisionnel

2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Montage et suivi des dossiers	4 journées / plan d'eau	2520 €
Réalisation de l'action	1,5 journées / plan d'eau	945 €
Total estimatif	pour 3 plans d'eau	10395 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes

FNPF

Critère d'évaluation

Nombre de plan d'eau reclassé

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION



SOUS AXE I.5

Objectif N° I.5.2

PRIORITÉ
3

ADAPTER, HOMOGENÉISER ET RENDRE PLUS LISIBLE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE

Tendre vers une ouverture généralisée de la pêche aux leurres en périodes de fermeture du brochet

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Etudier l'impact de la pêche du brochet pendant sa période de reproduction. Lever cette interdiction permettrait de maintenir une activité halieutique toute l'année. Dans ce cas, il serait possible de pêcher les salmonidés, au leurre, pendant la fermeture des carnassiers.

Démarche commune à la fiche action N°I.5.1

Concerne uniquement les plans d'eau de 2 Cat.

Action

Tendre vers une ouverture généralisée de la pêche aux leurres en période de fermeture du brochet sur le département.

- Etudier l'impact
- Consulter les AAPPMA
- Vote des modifications au CA
- Consultation de l'administration pour l'inscription dans le cadre de l'arrêté préfectoral annuel

Calendrier prévisionnel

2018				2019				2020				2021				2022				2023				2024							

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Préparation de l'arrêté préfectoral annuel	1 journée	1000 €
Frais divers		200 €
Total estimatif		1200 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes

Critère d'évaluation

Satisfaction des pêcheurs
Simplification de la réglementation
Pourcentage du territoire ouvert à la pêche

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.5

Objectif N° I.5.3

**PRIORITÉ
3**

ADAPTER, HOMOGENÉISER ET RENDRE PLUS LISIBLE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE

Réflexion sur les quotas journaliers en fonction des espèces

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Revoir le quota de capture journalier du brochet et de la truite. La réglementation générale s'est vue grandement améliorée avec des quotas nationaux pour les carnassiers. L'effort peut être encore réalisé sur le brochet et la truite dans les milieux moyennement productifs.

Un brochet/jour est suffisant pour une famille **sur certains sites**.

Mise en adéquation avec la réglementation.

Action

Eviter les excès, mieux gérer et répartir les ressources.

- Afficher une image rationnelle et responsable de la pêche
- Vote des modifications au CA
- Consultation des AAPPMA
- Consultation de l'administration pour l'inscription dans le cadre de l'arrêté préfectoral annuel.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Inclus dans le cadre de la préparation de l'arrêté préfectoral annuel	1 journée	1000 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération de pêche des Hautes-Alpes
AAPPMA

Association régionale

Critère d'évaluation

Inscription dans l'arrêté préfectoral annuel

CONNAITRE, ÉVALUER, PÉRENNISER ET VALORISER LE POTENTIEL HALIEUTIQUE DU DÉPARTEMENT ET ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

SOUS AXE I.5

Objectif N° I.5.4

**PRIORITÉ
2**

ADAPTER, HOMOGENÉISER ET RENDRE PLUS LISIBLE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE

*Pérenniser les réflexions sur l'évolution et la **simplification** de réglementation*

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La réglementation de la pêche est complexe et **elle évolue en permanence**.
Nécessité d'affiner la réflexion sur les avantages et les inconvénients des modifications réglementaires proposées.
Rendre la réglementation simple et accessible au plus grand nombre.

Action

Simplifier, harmoniser et rendre plus lisible la réglementation pêche, mettre en valeur le potentiel halieutique du département.
Véhiculer une image positive et responsable.
Sur le terrain: Créer des panneaux **pédagogiques** de sensibilisation aux milieux, de réglementation et d'informations générales sur les milieux. **Et veiller à leur bon entretien**
Géopêche : Mettre à jour la réglementation sur la carte interactive géopêche, de manière à rendre l'information, accessible au plus grand nombre et promouvoir géopêche.
Animation: Sensibiliser les publics lors de manifestations avec des supports pédagogiques.
Charte graphique validée par la fédération de pêche des Hautes-Alpes.
Ex: panneaux ? affiches ? etc...

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Préparation de la réunion	1/2 journée/an	120 €
Réunion	1/2 journée/an	300 €
Divers prestations		500 €
Total pour 5 actions		4600 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération de pêche des Hautes-Alpes

Critère d'évaluation

Nombre de panneaux d'information réalisés au bord des cours d'eau
Nombre de décisions prises pour simplifier la réglementation



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.1

PRIORITÉ

1

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Modernisation du site internet de la fédération de pêche des Hautes-Alpes

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Le site internet est vieillissant et n'apporte aucune nouveauté graphique depuis sa création en 2013. Son contenu est chargé, peu intuitif, et manque de cohérence.

La gestion quotidienne est difficile et les modernisations des sites internet dans le monde font qu'il n'est pas sécurisé. (forte attente des internautes)

70 000 visiteurs par an consultent notre site internet. (17 000 pêcheurs dans les Hautes-Alpes)

Action

Faire «peau neuve» du site internet en gardant comme fil rouge la modernisation graphique et intuitive. Apporter de la nouveauté et une meilleure lisibilité.

Faciliter la gestion du contenu au quotidien.

Le pêcheur trouve rapidement l'information qu'il est venu chercher et ainsi lui laisser plus de temps pour flâner et trouver des informations complémentaires.

Le site doit être aussi adapté à un jeune public.

Le site doit répondre à de la pédagogie, les internautes doivent quitter le site en ayant appris sur les milieux, la pêche, la vie associative etc...

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Prestaire		6500 €
Création de la maquette	5 journées	1100 €
Prestation graphique		2000 €
Réunion de travail	2 réunions de travail	1080 €
Total estimatif		10680 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération de pêche des Hautes-Alpes
Agence des Hautes-Alpes

FNPF à définir (si utilisation du site FNPF)

Critère d'évaluation

Réalisation et mise en ligne du site internet
Augmentation du nombre de visiteurs



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.2

PRIORITÉ 3

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Développer une application smartphone moderne, tout public

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Le smartphone est le compagnon «device» le plus populaire et il ne cesse de s'accroître. Les ventes d'ordinateurs ont fortement chuté, pour laisser place aux tablettes et smartphone.

Le développement d'une application à destination des pêcheurs haut-alpins **est souhaitable à l'heure d'aujourd'hui.**

Action

Développer une application tout-public, synthétiser les informations primordiales pour l'application (réglementaires et promotionnelles), outils pédagogiques, carte interactive et les contacts.

Important : L'application doit garder un intérêt quotidien pour les utilisateurs (météo, cote du lac, lâchers, date d'animations, manifestations de la fédération et des associations, etc.).

Rester en veille active sur les évolutions en matière d'application.

Mettre en cohérence avec nos outils de communication actuel.

Lien avec les webcams du département.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Définir les objectifs de l'appli	1/2 journée	385 €
Prestataire Appli & graphisme	Moyenne de deux FD 13 & 83	6000 €
Recherche de données pour l'appli	4 journées	1800 €
Total estimatif		8185 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
Agence des Hautes-Alpes

FNPF à définir

Critère d'évaluation

Nombre de connexions à l'application une fois en ligne



SOUS AXE II.1 DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Objectif N° II.1.3

PRIORITÉ
2

Développer les outils pédagogiques sur le site internet

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Le site internet de la fédération est très chargé en contenu, informations, actualités du monde halieutique, promotion de la pêche, événements et de réglementation C'est une force.

Dans la démarche de conquérir de nouveau public, de les fidéliser, et de les sensibiliser, il est proposé de mettre en place des pages pédagogiques avec évaluation. (QCM, jeux interactifs, comprendre les milieux aquatiques, découverte des espèces piscicoles, etc.)

Les jeunes non-pêcheurs seraient susceptibles de venir tester leur connaissance, les professeurs d'école pourraient s'inspirer des QCM et jeux interactifs.

Action

Création du contenu et développement de jeux interactifs.

Informatiser les jeux pédagogiques utilisés en animations, en classes scolaires, en salons, sous un système de tablette.

Mise en ligne sur le site internet.

Communication au plus grand nombre.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Création des supports	3 journées	890 €
Prestataire, création		2500 €
Actualisation/an	3 journées	690 €
Total estimatif		4080 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
FNPF à définir

Critère d'évaluation

Mise en ligne de la rubrique pédagogique.

Fréquentation de la page.



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.4

PRIORITÉ 1

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Création d'un dépliant incluant un topo guide promotionnel, qui rassemble les informations relatives à la réglementation

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La fédération de pêche compte trois outils de communication au format papier.
 - Le guide pêche des Hautes-Alpes est un document réglementaire, très difficile à intégrer.
 - Pêcher les lacs d'altitude
 - Pêcher Serre-Ponçon

Action

Refonte totale du format de diffusion en créant un seul et même document pour toute les Hautes-Alpes.
 Sous forme de topo guide et en rassemblant les mêmes bassins. (Fiche action N°I.2.3)
 Format facile à mettre en ligne sur le site internet, sur la carte interactive et éventuellement sur le développement d'une application.
 Voir les fiches actions N°II.1.1, N°II.1.2, N°II.1.3.

Calendrier prévisionnel

2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Synthèse des informations	5 journées	2650 €
Prestation graphique		1000 €
Démarche de terrain	8 journées	1840 €
Impression		4000 €
Total estimatif		9490 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir
 Fédération des Hautes-Alpes

Agence des Hautes-Alpes
 Partenaires

Critère d'évaluation

Réalisation d'un document unique pour l'ensemble des Hautes-Alpes. Oui ou non ?



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.5

PRIORITÉ 2

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Continuer le mail « Actu-pêche 05 » et accroître l'attractivité et la diffusion

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Avec plus de 6000 mails dans la base de données, l'actu pêche 05 s'est imposé comme une actualité halieutique incontournable dans le département des Hautes-Alpes.

Contrairement aux outils de communication comme le site internet, Facebook, Instagram, journaux ou TV, auxquels il faut aller chercher l'information. L'actu pêche 05 est « intrusif », l'information vient directement aux pêcheurs.

Action

L'augmentation du nombre d'adresses mail est primordiale pour informer les pêcheurs de l'actualité halieutique des Hautes-Alpes.
Favoriser la récolte d'adresses mail, sur notre site internet, application, etc...

- Maintenir l'intérêt des lecteurs à ouvrir le mail « actupêche05 »
- Exporter les adresses mail du site cartedepeche.fr et les importer vers actu pêche 05 (accord des adhérents)
- Organiser des jeux avec des lots à gagner pendant les salons, faire remplir une fiche d'inscription et récolter des emails.
- Créer une charte de valeurs de « l'actu pêche 05 »
- Rechercher de nouvelles informations à faire connaître, via actu pêche 05 (ex. Une nouvelle espèce, présence de la loutre, impact du cormoran.)

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Ajouter les mails des adhérents à cartedepeche.fr	1/2 journée	115 €
Abonnement Sendinblue		200 €
Temps de rédaction	20 journées par an	4600 €
Total estimatif		4915 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes

Critère d'évaluation

Ratio entre le nombre d'adhérents à « actu pêche 05 » et le nombre de mails ouvert



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.6

PRIORITÉ
1

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Création d'une vidéo promotionnelle destinée à faire venir dans notre département

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Le département des Hautes-Alpes est un département riche en diversité, lacs d'altitude, rivières, torrents, plan d'eau, grand lacs alpin, etc.

Permettre aux pêcheurs et aux non-pêcheurs d'Europe de découvrir ce patrimoine au travers d'un film vidéo.

Faire des Hautes-Alpes «MA» destination pêche par excellence.

Action

Mettre en avant cette richesse et ce patrimoine naturel au travers d'une vidéo promotionnelle, réalisée par des professionnels locaux.

Favoriser la présentation des milieux, des pêcheurs, des techniques, des saisons de pêche et des différents profils (homme, femme, enfants, familles, etc)

Sublimier la pêche et les milieux dans le département des Hautes-Alpes

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

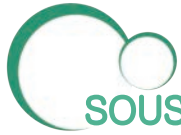
Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Réunion d'échange	1 journée	650 €
Réalisation vidéo	Air libre	30000 €
Divers frais de réalisation		15000 €
Total estimatif		45650 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF	Agence des Hautes-Alpes
Fédération des Hautes-Alpes	AAPPMA

Critère d'évaluation

Arriver 100 K de vues sur Youtube



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.7

PRIORITÉ

1

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Installer un réseau de webcam sur les grandes rivières du département

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Jusqu'en 2015, la fédération en partenariat avec le CDT 05 possédait un réseau de webcam sur les grandes rivières du département.

La page web qui rassemblait les images des webcams était la plus consultée du site internet. (pour ex: actuellement la page webcam de l'agence des Hautes-Alpes est la plus visitée du site internet).

A ce jour, les webcams ne sont plus fonctionnelles et une volonté de la fédération est de s'équiper de nouvelles.

Apporter de la visibilité aux pêcheurs pendant les périodes de fonte des neiges, sur le débit et la clarté de l'eau.

Action

Les AAPPMA et la fédération recherchent de nouveaux lieux pour fixer les webcams sur les grands cours d'eau du département (Buëch, Clarée, Drac, Durance, Guil, Guisane, etc.)

Les AAPPMA obtiennent les autorisations et les aménagements nécessaires.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Webcam	1 Webcam	300 €
Forfait 3g	1 Webcam/2 ans	96 €
Divers frais aménagements	1 Webcam	50 €
Recherche de secteurs favorables	1/2 journée/webcam	440 €
Mise en ligne sur le site internet + Com	1 webcam/2 ans	115 €
Total estimatif	pour 7 webcams prioritaires/2 ans	1001 €
Total estimatif		7007 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
AAPPMA

Agence des Hautes-Alpes

Critère d'évaluation

1 webcam/grandes rivières



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.8

PRIORITÉ

3

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Développer un réseau de pêcheurs ambassadeurs des Hautes-Alpes

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

L'agence de développement économique et touristique des Hautes-Alpes (ADDET) a créé un réseau d'ambassadeurs du département. Cette formule marche, car une forte partie de la communication de l'ADDET est partagée par un grand nombre d'ambassadeurs. Ils sont même souvent à la source de photos, articles et autres, mettant en avant le département que l'ADDET peut diffuser.

Dans les mêmes intentions, la fédération de pêche des Hautes-Alpes souhaite développer un réseau d'ambassadeurs et promouvoir le loisir dans le département.

Action

Créer une page sur notre site internet et application. Un espace dédié aux personnes souhaitant devenir ambassadrices de la pêche dans les Hautes-Alpes. Via un formulaire d'inscription. Fédérer un groupe de pêcheurs, les intégrer dans les actions de la fédération ou des AAPPMA, valoriser leur projet photo ou vidéo, rédaction d'articles sur la pêche et autres.

La création d'une fiche ambassadeur permettrait aussi un recrutement de bénévoles pour les AAPPMA.

Identifier les influenceurs «blogueurs», capter leur attention et les accompagner pour mettre en avant la pêche dans le département.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Définir les objectifs de la fiche «Ambassadeur»	1 journée	770 €
Création page internet	En lien avec l'action 2.1	4220 €
Animation de la page	2h/semaine 15 Journées/an	
Total estimatif		4990 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération de Hautes-Alpes
Agence des Hautes-Alpes

Critère d'évaluation

Nombre d'adhérents et progression des ambassadeurs/an



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.9

PRIORITÉ
3

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

*Mise en place d'un plan de communication **annuel** (journaux, magazine, radio) et de présence sur les salons, au niveau national et international. Promouvoir la pêche dans les Hautes-Alpes*

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Les Hautes-Alpes sont une destination pêche en France. La fédération de pêche des Hautes-Alpes souhaite organiser et piloter son activité de communication et de présence sur les salons, au niveau national et international. Ceci afin de promouvoir les Hautes-Alpes comme «MA» destination pêche en Europe.

Action

Rechercher les supports de communication les plus pertinents.
Créer un stand moderne et attractif.
Réalisation d'une vidéo de promotion «Hautes-Alpes, MA destination pêche» Fiche action N°II.1.6
Evaluer la pertinence de la présence sur certains salons, en France et à l'étranger. (Pêche, tourisme, loisir, randonnée)
Accompagner l'agence des Hautes-Alpes sur certains salons pour promouvoir le loisir pêche.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Achat d'un stand complet	Devis sur site internet	5000 €
Actualiser les visuels de com (Stand)	5 journées	2250 €
Prestation photographique	Forfait	4000 €
Réaliser une vidéo	Fiche action II.1.6	
Etude sur la pertinence des salons	1/2 journée	540 €
Com sur les magazines de pêche référents	Com/1/2 page. Sur deux mois	6000 €
Prestataire graphiste		500 €
Total estimatif		18290 €

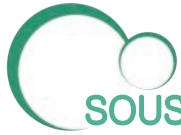
Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
Agence des Hautes-Alpes

Partenaires touristiques, hébergements pêche
FNPF à définir

Critère d'évaluation

Nombre de cartes touristiques délivrées



SOUS AXE II.1

Objectif N° II.1.10

PRIORITÉ 2

DÉVELOPPER ET RÉACTUALISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DIRECTE

Développer la communication sur les études et les actions techniques de la fédération.

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Communiquer et faire de la promotion c'est un point d'appui pour la fédération.

Il est proposé de développer davantage la communication sur les aspect techniques (Pêche électrique, restauration d'adou, effacement de seuil, études génétiques, etc.)

De nombreuses actions sont menées chaque année dont la plupart sont peu connus des pêcheurs et du grand public.

Action

Sous forme de plaquettes, panneaux, vidéos, photos, d'articles de presse et de reportage, la fédération de pêche communique sur ses actions techniques et sur les résultats de plusieurs années d'études.

Solliciter un prestataire pour la rédaction d'articles techniques.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
A définir en fonction		5000 €
Panneau Ribière		2000 €
Graphiste		1000 €
Achat drone		1200 €
Divers		500 €
Total estimatif		9700 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
Agence des Hautes-Alpes

Agence de l'eau
FNPF à définir

Critère d'évaluation

Nombre et type de documents de communication produits



SOUS AXE II.2 DÉVELOPPER LA COMMUNICATION EXTERNE ET LES PARTENARIATS

Objectif N° II.2.1

PRIORITÉ
2

Développer les partenariats

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Il est nécessaire de mettre en place des partenariats pour promouvoir le loisir, le tourisme pêche, les actions techniques dans le département et se faire connaître des institutions.

Action

Synthétiser sur une plaquette ce que représente la fédération de pêche, nombre d'adhérents, potentiel économique des Hautes-Alpes, comment devenir hébergement pêche, rejoindre le réseau de dépositaires, devenir bénévoles dans une AAPPMA, etc. Sous forme de documents (papier et numérique) et de **rencontres**, la fédération informe les institutions sur ses actions.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Création d'une plaquette		1000 €
Impression		500 €
Atelier de rédaction	3 journées	525 €
Total estimatif		2025 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir
Fédération des Hautes-Alpes

AAPPMA

Critère d'évaluation

Nombre de partenaire en plus/an



SOUS AXE II.2 DÉVELOPPER LA COMMUNICATION EXTERNE ET LES PARTENARIATS

Objectif N° II.2.2

PRIORITÉ
1

Formation - Information des personnels d'offices de tourisme, hébergeurs, et autres.

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Les acteurs du tourisme sont les premiers en contact avec la clientèle, ils orientent et informent sur les activités touristiques. Ils sont les meilleurs relais, capables d'assurer la promotion du loisir pêche. Ils peuvent devenir des ambassadeurs du loisir.

Action

Former et informer les personnels des offices de tourisme, hébergeurs, et autres... sur des sujets tels que la pratique, la réglementation et comment utiliser les outils mis à disposition par la fédération.
Réaliser un **colloque-rencontre** avec comme thème la pêche, à destination de tous les professionnels du tourisme et acteur de la pêche. La pêche en France, dans le département, le potentiel économique, les outils, l'activité, etc.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Formation, conférence	1/2 journée/an	1500 €
Préparation de la journée	1 journée/an	550 €
Total		2050 €

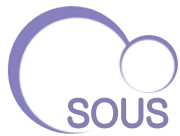
Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir
Fédération des Hautes-Alpes

AAPPMA

Critère d'évaluation

Nombre de personne formées/an



SOUS AXE III.1

Objectif N° III.1.1

PRIORITÉ
3
**CONFORTER ET DÉVELOPPER LES ANIMATIONS
 PÊCHE FÉDÉRALE**
Mesurer la faisabilité d'un point d'accueil «Pôle Départemental d'Initiation Pêche Nature PDIPN» dans le département

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Actuellement il n'existe pas de PDIPN dans le département des Hautes-Alpes, ni de point d'accueil pour les publics. En revanche, il existe un PDIPN itinérant dans le département.

Il existe déjà deux APN (Briançon et Buëch) et un PDIPN «itinérant»

Le PDIPN a pour but de formaliser et de structurer les projets pédagogiques des scolaires (accueillir, animer, sensibiliser).

Action

Reprendre en main le dossier PDIPN dans le SNDLP et étudier sa faisabilité.

Créer un Pôle d'accueil central dans le département.

Lister et évaluer les actions de mise en place du PDIPN.

Organiser un qui fait quoi avec les présidents d'AAPPMA. (lien avec la fiche action N°I.2.3)

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Etude des dossiers	1/2 journée	385 €
Réunions avec les présidents d'AAPPMA	1/2 journée	385 €
Total estimatif		770 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

La FNPF finance la création de cette structure départementale. AAPPMA
 80 000€ (100 000€ si deux partenaires) Partenaires
 Fédération des Hautes-Alpes

Critère d'évaluation

Réalisation d'un point d'accueil PDIPN. Oui ou Non ?



SOUS AXE III.1

Objectif N° III.1.2

PRIORITÉ

1

CONFORTER ET DÉVELOPPER LES ANIMATIONS PÊCHE FÉDÉRALE

Conforter, étoffer et dynamiser les initiations pêche estivale

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Les animations pêche récurrentes de l'année sont quasiment toutes complètes et ont un véritable succès d'initiation et de promotion. Chaque année, de nouveaux pêcheurs sont conquis par la pratique, chez les jeunes comme chez les adultes. Les animations réalisés sur la vallée de la Durance en amont de Serre-Ponçon sont régulièrement maintenues d'une année sur l'autre et sont récurrentes d'une semaine à l'autre.

Action

Les AAPPMA avec l'appui de la fédération étudient la possibilité d'organiser des initiations pêche récurrentes dans leur secteur. (fiche action I.5.1). Prioriser les secteurs à fort potentiel de pêcheurs, Gapençais, Buëch, Champsaur, etc... Elles ont en charge le recrutement, l'organisation et la promotion de l'activité. L'objectif est de multiplier les animations sur l'ensemble du département. Les animations sont pédagogiques et sécurisées, l'animateur de la fédération est l'intervenant majeur de l'animation. Etudier les sites sur lesquels un lâcher (sur-densitaire) est nécessaire pour dynamiser l'animation.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

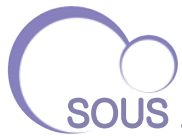
Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Etude des AAPPMA avec l'animateur	1/2 journée	115 €
Création d'un planning réalisable sur la saison	1 journée	430 €
Communication	2 journées	460 €
Animation	1 journée/animation	230 €
Total estimatif		1238 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

AAPPMA Fédération des Hautes-Alpes	Communes
---------------------------------------	----------

Critère d'évaluation

Augmentation du nombre d'animation estivale et le nombre de personnes touchées.



SOUS AXE III.1

Objectif N° III.1.3

PRIORITÉ

1

CONFORTER ET DÉVELOPPER LES ANIMATIONS
PÊCHE FÉDÉRALE*Conforter, étoffer et dynamiser les initiations pêche estivale*

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Les animations «pêche au coup» sont présentes sur l'ensemble du département, et ont un certain succès. Nécessité d'adapter l'offre aux tendances et modes. Organiser et compléter l'offre d'animation sur le département et maintenir les existantes dans une bonne dynamique. Doter la fédération d'équipements modernes pour le développement d'animations. Nécessité de disposer de parcours diversifiés et sécurisés pour permettre le bon développement des animations.

Action

Conforter les animations déjà en place en les multipliant. Plus de 1500 jeunes en 2016. Développer de nouvelles animations modernes et innovantes pour les jeunes, les adultes et les seniors. (Développer les animations sur la pêche du corégone, l'apprentissage du float tube, pêche en bateau pour les carnassiers, casting bait, tankara, et autres). Recherche de sites potentiellement intéressants pour servir de support d'activité. Etude sur le prix des animations.

Calendrier prévisionnel

2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		

Coût estimatif de l'action

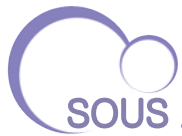
Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Etudier les possibilités de développement	2 réunions commissions	1500 €
Equipements	Bateau, accessoires, matériel	25000 €
Recherche de site	5 demi journées	575 €
Plaquette de communication sur l'offre d'animation		1000 €
Total estimatif		28075 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir	AAPPMA
Fédération des Hautes-Alpes	Magasins d'articles de pêche

Critère d'évaluation

Progression du nombre de jeunes, d'adultes et de seniors présents aux animations



SOUS AXE III.2

Objectif N° III.2.1

PRIORITÉ

2

CRÉER UN RÉSEAU D'HÉBERGEMENTS « PÊCHE » ET ORGANISER UN PARTENARIAT ENTRE LES GUIDES DE PÊCHE ET LA FÉDÉRATION

Développer le réseau d'hébergements pêche

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Le département compte actuellement 12 hébergements pêche. Le **potentiel** de qualification, pour avoir un parc d'hébergements qualitatif, est estimé à 27 hébergements (3 hébergements de standing différents/9 bassins). Certains bassins comme le Queyras, le Briançonnais et le Dévoluy sont prioritaires.

Action

Les AAPPMA recherchent de nouveaux hébergements dans leur secteur, accompagnés par l'agent de développement. Construction d'une offre «clés en main» pour les hébergeurs qualifiés «hébergement pêche» du département. Priorité aux bassins à fort potentiel halieutique. Augmenter le niveau d'exigence des hébergements (que doit on trouver dans un hébergement pêche ?) et organiser une réunion annuelle par bassin avec les hébergeurs. La fédération met en lumière la qualification «hébergement pêche» en partenariat avec l'Agence des Hautes-Alpes. Présence sur le site internet de l'Agence et de la fédération de pêche. Ajouter un point incontournable de la grille de qualification : la mise à jour du site internet de l'hébergeur, avec les informations relatives à la pratique de la pêche, dans le secteur de l'hébergement.

Calendrier prévisionnel

2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		

Coût estimatif de l'action

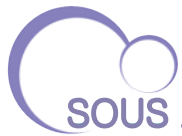
Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
l'AAPPMA recherche des hébergeurs	1 journée/an	50 €
Page internet attractive (action 2.1)		
Réunions hébergeurs/an	Préparation et réunions 3 journées	1260 €
Total estimatif		1310 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes	ADET
FNPF à définir	AAPPMA

Critère d'évaluation

Commentaires positifs sur les hébergements pêche Augmentation du nombre d'hébergements pêche	Estimation de la fréquentation des hébergements
---	---



SOUS AXE III.2

Objectif N° III.2.2

PRIORITÉ

1

CRÉER UN RÉSEAU D'HÉBERGEMENTS « PÊCHE » ET ORGANISER UN PARTENARIAT ENTRE LES GUIDES DE PÊCHE ET LA FÉDÉRATION

Organiser un partenariat entre les guides de pêche privés et la fédération

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La Fédération de pêche des Hautes-Alpes compte un animateur salarié, dont la mission principale est le développement d'animation pêche et la sensibilisation aux milieux aquatiques.

La saison estivale est une période clé dans la réalisation de ces animations et l'emploi du temps de l'animateur est complet.

La demande d'animations est importante, elle dépasse les capacités de réponses actuelles de la fédération.

Lien avec la fiche action III.1.3, développement d'animation moderne.

Action

La mise en réseau des animateurs moniteurs guides de pêche permettrait de répondre à la demande d'animation pêche, concentrée en période estivale, qui ne serait pas satisfaite par la Fédération.

La mise en place de partenariat, permettrait à la Fédération de proposer des prestations de qualité et de répondre aux besoins des pêcheurs.

Les centres de vacances aux activités pêche peu proposées, peuvent être concernés par cette fiche.

Aux guides de pêche de proposer un appui à l'encadrement.

Chaque AAPPMA est sollicitée pour développer des animations dans son secteur.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Etude de dossier	1 journée	770 €
Rencontre des guides, entretien	1/2 journée	385 €
Création d'animation	1/2 journée	165 €
Matériel	Fiche action III.1.3	
Total estimatif	1 animation	NS

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir	AAPPMA
Fédération de pêche	

Critère d'évaluation

Progression du nombre de jeunes, d'adultes et de seniors présents aux animations	Nombre d'animations
--	---------------------



SOUS AXE III.2

Objectif N° III.2.3

PRIORITÉ

1

CRÉER UN RÉSEAU D'HÉBERGEMENTS « PÊCHE » ET ORGANISER UN PARTENARIAT ENTRE LES GUIDES DE PÊCHE ET LA FÉDÉRATION

Développer et promouvoir les offres pêche touristique en partenariat avec les hébergements pêche, les guides de pêche, les acteurs du tourisme et l'Agence des Hautes-Alpes (ADDET)

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La consommation d'activités de loisir en France évolue vers des produits complets (comprenant hébergement, activités, repas, etc.), et ainsi facilite l'organisation de séjours.

Le développement de produit «clés en main» entre les différents partenaires et acteurs de la pêche, dans le département des Hautes-Alpes, permettrait de répondre à cette demande, mais aussi de positionner les Hautes-Alpes comme une destination pêche de référence.

Faciliter la promotion de produit «pêche» par les partenaires touristiques.

Les Hautes-Alpes bénéficient d'une ouverture prolongée de la pêche en première catégorie.

Action

Favoriser les constructions d'offres «clés en main» entre les hébergements, les guides de pêche, les AAPPMA, les offices de tourisme, etc. Valoriser et promouvoir les offres sur les sites internet «vitrine» du département (Agence des Hautes-Alpes, offices de tourisme, fédération de pêche des Hautes-Alpes, hébergeurs, etc.)

Prioriser la promotion des produits au printemps et à l'automne.

Promouvoir fortement les séjours en préparation des 15 jours supplémentaires qu'offre l'ouverture prolongée de la pêche en première catégorie (rivières et lacs d'altitude), dans le département des Hautes-Alpes.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Réunion par bassin	Lien fiche action I.2.3 10 journées	2200 €
Construction des offres		
Total estimatif		

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir	AAPPMA
Fédération de pêche	Agence des Hautes-Alpes

Critère d'évaluation

Développement des retombées économique de la pêche dans les Hautes-Alpes	Augmentation des cartes de pêche sans CPMA
--	--



SOUS AXE III.3

Objectif N° III.3.1

PRIORITÉ
2FAVORISER LES ÉVÉNEMENTS ET LES COMPÉTITIONS
DE PÊCHE DANS LE DÉPARTEMENT

Fédérer les pêcheurs en organisant des manifestations à thème dans le département et moderniser les actuelles

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Les concours, les challenges et les sorties organisés sont de bons moments pour découvrir, apprendre, se mesurer et se perfectionner à la pratique de la pêche. Ils créent un lien social entre les pêcheurs, et permettent d'asseoir la passion pour la pêche. Le challenge carnassier en barque au plan d'eau d'Embrun, la journée brochet passion en bateau sur la retenue de Serre-Ponçon, la sortie découverte de la pêche du corégone et autres manifestations connaissent actuellement un bon succès. Elles sont généralement proposées dans les périodes creuses de la saison.

Action

Établir un planning cohérent dans la saison pour mettre en avant ces manifestations et donner naissance à de nouvelles. Adapter les thèmes des manifestations en fonction des espèces visées.

Rechercher des partenaires intéressés pour remettre des lots et rendre attractive la journée à thème. Tous les publics sont pris en compte, femmes, enfants, adultes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, partenaires, etc.

En local, les AAPPMA étudient les possibilités d'organiser une manifestation avec l'appui de la Fédération.

Calendrier prévisionnel

2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Etablir un planning annuel	1/2 journée	385 €
Recherche de partenaires	1 journée	450 €
Organisation	3 journées/événement	1350 €
Participation financière de la Fédération	500 €/événement	500 €
Total estimatif		2685 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

AAPPMA	Communes
Fédération des Hautes-Alpes	Partenaires

Critère d'évaluation

Nombre de manifestations organisées dans la saison



SOUS AXE III.3

Objectif N° III.3.2

PRIORITÉ

3

FAVORISER LES ÉVÉNEMENTS ET LES COMPÉTITIONS DE PÊCHE DANS LE DÉPARTEMENT

Organiser un évènement national sur la retenue de Serre-Ponçon

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Pendant quatre années consécutives des compétitions étaient organisées sur la retenue de Serre-Ponçon (2013,2014,2015 et 2016), en partenariat avec le Club Carnafish05 et la FFPS Fédération Française de Pêche Sportive. Elles permettaient de faire découvrir le département et sa retenue à des pêcheurs et de valoriser le potentiel halieutique au niveau national.

Mais aussi d'un point de vue économique dans des périodes creuses pour le tourisme.

Pendant les dates de «préfishing» les compétiteurs venaient s'entraîner en plus des dates de compétitions (60 équipes de 2 personnes inscrites + les organisateurs)

Aujourd'hui il n'y a plus de compétitions sur la retenue et le club «carnafish05» n'a plus de dirigeant pour maintenir les compétitions.

Action

Valoriser la retenue de Serre-Ponçon et le département des Hautes-Alpes en organisant un événement d'envergure nationale.

Aider de nouveaux dirigeants dans la reprise d'un club de pêche sportive et son développement dans le département.

Promouvoir, rassembler et fédérer les pêcheurs désireux de se mesurer autour d'une compétition nationale, voire internationale.

Rechercher des partenaires.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Etudier la faisabilité et les moyens	1/2 journée	385 €
Rechercher des partenaires	1 journée	450 €
Organisation	5 journées	2250 €
Participation financière de la Fédération		2000 €
Total estimatif		5085 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir

Fédération des Hautes-Alpes

AAPPMA

Partenaires

Critère d'évaluation

Organisation d'un événement national ? Oui ou non ?



SOUS AXE III.3

Objectif N° III.3.3

PRIORITÉ

1

FAVORISER LES ÉVÉNEMENTS ET LES COMPÉTITIONS DE PÊCHE DANS LE DÉPARTEMENT

Moderniser le challenge George Cortay

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Pour honorer la mémoire de Georges Cortay, chroniqueur halieutique averti, la Fédération de Pêche a créé en 2004 le «Challenge Georges Cortay», qui prime chaque année, le pêcheur détenteur d'une des cartes de pêche des Hautes-Alpes, qui capture la plus grosse truite des Hautes-Alpes.

Après la capture, le pêcheur se rendait chez son dépositaire ou magasin de pêche pour faire homologuer sa prise.

Le challenge a perdu peu à peu de l'engouement (nécessité de tuer le poisson, triche de certains participants qui présentaient le même poisson d'une année sur l'autre et l'esthétique des photos présentées).

En 2017, six pêcheurs ont participé au challenge.

Action

Nécessité de moderniser le challenge George Cortay pour recréer une dynamique départementale autour de la pêche des salmonidés, sur l'année en cours.

Donner une image positive et dans l'air du temps au challenge «George Cortay».

Valoriser les photos et les pêcheurs qui participent au challenge.

Calendrier prévisionnel

2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Etude en réunion PROCOM	2 heures	100 €
Communication sur le challenge	1/2 journée	115 €
Total estimatif		215 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
AAPPMA

Critère d'évaluation

Nombre de participants au challenge Cortay



SOUS AXE IV.1

Objectif N° IV.1.1

PRIORITÉ

3

ORGANISER LA SURVEILLANCE

Mise en place de partenariats avec la brigade nautique de Serre-Ponçon

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch

Contexte

Améliorer la surveillance des secteurs emblématiques (Retenue de Serre-Ponçon)
Répondre à une demande des pêcheurs, en montrant que la pratique de la pêche, est elle aussi sous surveillance.
Faire connaître la compétence de la gendarmerie, en matière de surveillance et de police de la pêche sur le lac de Serre-Ponçon.

Action

Sensibiliser la gendarmerie pour qu'une partie de son temps soit consacrée à la surveillance du milieu et de la pêche.
Réalisation d'une réunion entre la brigade nautique et les AAPPMA. (Une réunion/an avant chaque saison touristique)
Associer éventuellement l'AFB, les gardes particuliers des AAPPMA riveraines.

Calendrier prévisionnel

2018				2019				2020				2021				2022				2023				2024			

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Préparation de la réunion	2h/an	100 €
Réunion	2h/an	150 €
Total estimatif		250 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
AAPPMA

SMADESEP

Critère d'évaluation

Nombre de contrôles réalisés par la brigade nautique sur la retenue/an



SOUS AXE IV.1

Objectif N° IV.1.2

PRIORITÉ

1

FAVORISER LES ÉVÉNEMENTS ET LES COMPÉTITIONS DE PÊCHE DANS LE DÉPARTEMENT

Créer des synergies, planifier les temps forts et améliorer la communication lors des réunions avec les gardes particuliers

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Améliorer la surveillance des secteurs emblématiques et des parcours spécifiques.
Répondre à une demande des pêcheurs, en montrant que les parcours sont sous surveillance.
Faire connaître la compétence des gardes particuliers en matière de surveillance et de police de la pêche, uniquement sur les baux détenus.

Action

Les AAPPMA recrutent des gardes particuliers répondants aux valeurs de la mission (respectueux, communicants et sérieux), après validation de la fédération.
Priorité des actions sur les parcours emblématiques et les parcours spécifiques, pendant les temps forts.
Être des ambassadeurs et des représentants de la pêche associative.
Mise à jour des gardes particuliers avec les modes de contrôles modernes et formation à «vigipêche» (cartes de pêche internet.) Être plus efficace et visible.
Faire intervenir les gardes particuliers lors d'animations, auprès des jeunes.
Proposer des missions de promotions.

Calendrier prévisionnel

2018			2019			2020			2021			2022			2023			2024		

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Définir les secteurs prioritaires	1/2 journée/an	318 €
Les périodes sensibles	1/2 journée/an	318 €
Organisation de réunions	1/2 journée/an	318 €
Mener des enquêtes promotionnelles		
Suivi des contrôles	1/2 journée/an	318 €
Total estimatif		1272 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération de pêche des Hautes-Alpes
AAPPMA

FNPF à définir

Critère d'évaluation

Satisfaction des gardes particuliers dans l'exercice de leur mission.
Nombre de contrôles réalisés dans l'année



SOUS AXE IV.2

Objectif N° IV.2.1

PRIORITÉ

1

ÉVALUER LA FRÉQUENTATION, LES ATTENTES ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Finaliser la mise en place de l'outil cartedepeche.fr sur l'ensemble du département

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La mise en place totale de la vente de cartes de pêche via l'outil Internet «cartedepeche.fr» au niveau national, sera pour 2019. Aucune autre forme de délivrance de cartes ne sera prise en charge après le 15 décembre 2018.

Action

Les AAPPMA font un point sur les dépositaires actuels qui souhaitent se moderniser en délivrant des cartes via internet et elles en recherchent de nouveaux.

Continuer le travail engagé pour installer tous les dépositaires du département avant le 15 décembre 2018.

Rechercher de nouveaux dépositaires dans le cas où les actuels ne seraient pas en mesure de passer à la carte de pêche internet.

La fédération prend en charge la formation, l'installation et le suivi de dépannage «de l'outil».

Les AAPPMA assurent les consommables pour le dépositaire.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Prêt de matériel	1 tablette+imprim/AAPPMA	7260 €
Formation à la délivrance	1/2 journée/Dépositaire	3300 €
Total estimatif		10560 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
FNPF à définir

AAPPMA

Critère d'évaluation

100 % internet avant le 15 Décembre 2018



SOUS AXE IV.2

Objectif N° IV.2.2

PRIORITÉ
2ÉVALUER LA FRÉQUENTATION, LES ATTENTES
ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES*Analyse de l'évolution des ventes de cartes de pêche par internet*

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

La fédération possède peu de connaissances sur les pêcheurs...
Il est nécessaire d'acquérir des connaissances à l'échelle départementale et touristique. En 2019 toutes les cartes de pêches seront vendues par cartedepeche.fr

Action

Mieux cerner les pêcheurs du département, les pêcheurs touristiques et adapter les offres en cohérence avec leurs attentes. Créer un outil permettant d'analyser qui est notre pêcheur, d'année en année, en fonction des différentes cartes de pêche.
La donnée peut être extraite dans le détail par AAPPMA.
Orienter les stratégies départementales en fonction des résultats.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Créer un outil	2 journées	640 €
Etudier les résultats	2 journées	640 €
Débriefing	Congrès annuel	
Total estimatif	Total/an	1280 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes
AAPPMA

Critère d'évaluation

Evolution statistique des cartes de pêche.



SOUS AXE IV.2

Objectif N° IV.2.3

PRIORITÉ

1

ÉVALUER LA FRÉQUENTATION, LES ATTENTES ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Acquérir des connaissances, sur les pêcheurs qui fréquentent les Hautes-Alpes. (Réalisation d'enquêtes)

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Une première enquête a été réalisée en juin 2016 afin de mieux connaître les pêcheurs qui résident ou qui viennent dans le département des Hautes-Alpes. Continuer à améliorer la connaissance sur ces pêcheurs, leurs attentes et leurs pratiques. Elargir les connaissances acquises à l'échelon départemental, aux connaissances des autres territoires. (régions, pays,...)

Action

Acquérir des connaissances sur: les types de pêcheurs, les parcours fréquentés, les techniques de pêche, les attentes, les retombées économiques locales, les ressentis sur l'évolution de la pêche, la réglementation, etc.

Mise en place de questionnaires à destination des pêcheurs, via internet, site, réseaux sociaux, gardes particuliers et détaillants d'articles de pêche.

Solliciter l'Agence des Hautes-Alpes et le département, leurs fournir nos données pour évaluer un potentiel économique.

Orienter les stratégies départementale en fonction des résultats.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Conception des questionnaires	4 journées / questionnaire	960 €
Prestataire internet	300€ / questionnaire	600 €
Traitement et analyse des résultats	5 journées / questionnaire	1200 €
Total estimatif	/questionnaire	2760 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes AAPPMA	Agence des Hautes-Alpes FNPF à définir
---------------------------------------	---

Critère d'évaluation

réalisation d'enquêtes à destination des pêcheurs tous les deux ans.
Pertinence des analyses et adaptation des actions qui en découleront.



SOUS AXE IV.3 STRUCTURER LES AAPPMA

Objectif N° IV.3.2

PRIORITÉ
2*Donner envie aux pêcheurs de rejoindre une AAPPMA*

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Certaines AAPPMA du département ont des difficultés à mener des actions par manque de moyens humains. (Animation pêche, restauration d'adou, nettoyage de rivière, stand, etc.)

Les présidents d'AAPPMA sont en majorité des seniors et il existe peu ou pas de successeurs aux présidents actuels.

Les membres d'AAPPMA sont majoritairement des hommes.

Action

Faire largement connaître les dates d'AG des AAPPMA et les promouvoir auprès des adhérents.

Organiser une matinée de découverte de l'AAPPMA pour les adhérents ou des personnes qui ne connaissent pas les actions d'une AAPPMA. (Matinée portes ouvertes)

Rester en veille active et à l'écoute de nouvelles personnes passionnées qui souhaiteraient rejoindre l'AAPPMA et contribuer à la réalisation d'action du projet d'AAPPMA. Inviter sur le terrain lors d'événementiel (lien avec la fiche action IV.3.1)

«Susciter» des vocations auprès de jeunes pêcheurs rencontrés sur le terrain

Lien avec la fiche action II.1.8

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Fixer une date d'AG et étudier son contenu	Réunion de préparation	
Fixer une date de portes ouvertes		100 €
Total estimatif		100 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

AAPPMA
Fédération des Hautes-Alpes

Critère d'évaluation

Bon dynamisme de l'AAPPMA (projets et actions réalisées)



SOUS AXE IV.3

Objectif N° IV.3.3

PRIORITÉ

3

STRUCTURER LES AAPPMA

Recruter des membres actifs « Femmes » sur son AAPPMA

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à aller à la pêche. Effet de mode, contact avec la nature, détente, moment entre amis, mais aussi depuis que l'acte de tuer n'est pas jugé obligatoire lors de la prise.

L'enquête ADOCOM de septembre 2006 révèle qu'un fort pourcentage de femmes se mettent à la pêche par l'intermédiaire d'un ami, d'un groupe ou d'un membre de la famille.

Il est proposé de privilégier les initiations féminines.

Les publications de photos de femmes à la pêche, sont dynamisantes et favorisent l'acte d'aller à la pêche pour l'ensemble des publics. Lors de l'installation, de la vente de cartes de pêche via internet, un potentiel de dépositaires féminins, souhaiterait découvrir la pêche encadrée par une AAPPMA. (tabacs, presses, offices de tourisme, etc.)

Action

Favoriser les initiations pêche pour un public féminin de tout âge, avec différentes techniques.

Mettre en avant la carte de pêche «découverte promo femme».

Mettre en place, au niveau départemental, un événement «journée pêche de la femme». Cette journée permettrait de rassembler, de fédérer, d'initier et de créer le contact avec le public féminin désireux de découvrir le loisir pêche et ses bienfaits.

Chaque AAPPMA a en charge l'organisation, la communication et le choix du programme de la «journée pêche de la femme», avec le soutien et le rayonnement de la fédération départementale.

Les AAPPMA restent en veille active, pour le recrutement de femmes au sein de l'AAPPMA.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Planification des animations	2h/AAPPMA	330 €
Communication	1 journée	
Organisation de l'événement «journée pêche de la femme»	2 journées	850 €
Divers frais «journée pêche de la femme»		1000 €
Total estimatif		

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

Fédération des Hautes-Alpes AAPPMA	FNPF à définir
---------------------------------------	----------------

Critère d'évaluation

Augmentation des ventes de cartes de pêche annuelles «femme»

Progression des femmes au sein des conseils d'administration.



SOUS AXE IV.3 STRUCTURER LES AAPPMA

Objectif N° IV.3.4

PRIORITÉ
1

Faire de l'ouverture de la pêche en première catégorie, une vraie fête pour chaque AAPPMA.

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Pour beaucoup de pêcheurs, l'ouverture de la pêche est une fête, un rassemblement d'amis, de famille, l'occasion d'initier un non-pêcheur ou de pratiquer seul. Pour d'autres c'est le seul moment de l'année où ils se rendront au bord de l'eau. Certains pêcheurs des départements voisins viennent dans le département des Hautes-Alpes pour y faire leur ouverture.

Action

Les AAPPMA prennent contact avec les communes afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la mise en place des banderoles pour l'ouverture de la pêche, positionnées pour le début des vacances scolaires de février, visibles depuis la route, sur un axe de passage des voitures afin de capter le flux touristique des départements voisins.

Sélectionner des points clés du département pour louer des panneaux publicitaires, abris bus et autres possibilités pertinentes.

Informier le plus grand nombre de la date la plus importante de l'année.

Prévoir des moments de rassemblements avec les adhérents, pour privilégier la convivialité ce jour-là. (Café offert, petit déjeuner, etc.)

Communiquer sur ce qu'il s'est passé le jour de l'ouverture, et mettre en avant les belles prises.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Obtenir l'accord et lieu de banderole	2h	
Maquette graphique	5 journées	1150 €
Louer des panneaux et abris bus		2000 €
4 x 3		2000 €
Total estimatif		5150 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir	AAPPMA
Fédération des Hautes-Alpes	

Critère d'évaluation

Nombre de cartes de pêche délivrées
--



SOUS AXE IV.4

Objectif N° IV.4.1

PRIORITÉ
3

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES

Monter en compétences des salariés de la fédération et des bénévoles d'AAPPMA.

Secteur concerné

Briançonnais	Ecrins	Guillestrois	Queyras	Serre-Ponçon	Gapençais	Champ-Valgau	Dévoluy	Buëch
X	X	X	X	X	X	X	X	X

Contexte

Le personnel de la fédération de pêche des Hautes-Alpes, ainsi que les bénévoles d'AAPPMA sont souvent amenés à effectuer des travaux, sur des corps de métiers qui ne sont pas leur formation d'origine.

Donner les moyens aux salariés de monter en compétence et progresser sur les missions.

Accompagner les bénévoles qui le souhaitent dans des formations leur permettant d'évoluer au sein de leur AAPPMA

Action

Élaborer un plan annuel de formation, en concertation avec chaque salarié de la fédération de pêche des Hautes-Alpes, en fonction des attentes et des besoins.

Proposer des formations pertinentes pour les bénévoles d'AAPPMA.

Calendrier prévisionnel

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

Coût estimatif de l'action

Détail de l'opération	Temps de travail estimé	Coût TTC
Définir les formations	1/2 journée par an	385 €
Centre de formation FAFSEA		
Centre de formation ASFOR CCI		
Total estimatif	par an	8000 €

Plan de financement, partenaires techniques et financiers potentiels

FNPF à définir	AAPPMA
Fédération des Hautes-Alpes	

Critère d'évaluation

Nombre de formation par an et par personne
--